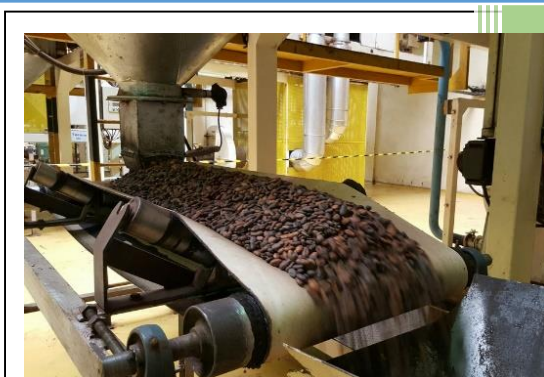




# RAPPORT ANNUEL DES ACTIVITES 2020

Février  
2021



BILAN DES ACTIONS PAP,  
HORS PAP, DIFFICULTES,  
RECOMMANDATIONS ET  
PERSPECTIVES

## SOMMAIRE

INTRODUCTION.....	16
1. RAPPEL DES PRINCIPALES MISSIONS DU MCI.....	17
2. BILAN DES ACTIVITES INSCRITES AU PAP 2020.....	19
2.1. Au titre du renforcement des Institutions pour la paix et la Bonne Gouvernance .....	19
2.2. Au titre de transformation de l'économie .....	21
2.3. Au titre de l'amélioration des conditions de vie des ménages.....	34
2.4. Au titre de l'Ivoirien nouveau .....	34
2.5. Les textes législatifs et réglementaires à adopter pour le PAP .....	35
3. BILAN DES ACTIVITES HORS PAP .....	36
3.1. Bilan des Activités Hors PAP du Programme Administration Générale.....	37
3.1.1. Au titre de la coordination et animation.....	37
3.1.1.1. Concernant l'inspection des directions et structures du Ministère.....	37
3.1.1.2. Concernant l'appui juridique et réglementaire et le contentieux.....	38
3.1.1.3. Concernant l'organisation et le suivi des manifestations promotionnelles .....	41
3.1.1.4. Concernant le management de la Qualité .....	41
3.1.1.5. Concernant l'Ecole de gestion et de Commerce.....	41
3.1.1.6. Concernant la Chambre de commerce et d'Industrie de Côte d'Ivoire.....	41
3.1.2. Au titre de la planification, de la programmation et du suivi-évaluation.....	41
3.1.3. Au titre de la gestion des systèmes d'information et communication, de la documentation et des archives.....	44
3.1.3.1. Concernant la gestion des systèmes d'information .....	44
3.1.3.2. Concernant la communication et les relations publiques.....	45
3.1.3.3. Concernant la documentation et les archives.....	45
3.1.4. Au titre de la gestion des ressources humaines, matérielles et financières.....	46
3.1.4.1. Concernant la gestion des ressources humaines .....	46
3.1.4.2. Concernant la gestion financière et le patrimoine.....	47
3.1.4.3. Concernant les passations des marchés publics.....	50
3.1.5. Au titre des entités déconcentrées du Ministère (Directions Régionales).....	50
3.1.5.1. Les activités menées dans le cadre du Commerce intérieur .....	50
3.1.5.2. Les activités menées dans le cadre du Commerce Extérieur.....	55
3.1.5.3. Les activités menées dans le cadre du développement de l'industrie locale....	55
3.2. Bilan des Activités Hors PAP du Programme Commerce Intérieur.....	58
3.2.1. Au titre de l'insertion, de la promotion des activités commerciales et du vivrier....	58
3.2.1.1. Concernant l'insertion et de la promotion des activités commerciales .....	58

3.2.1.2.	Concernant la Commercialisation et la Promotion du Vivrier (OCPV).....	59
3.2.2.	Au titre du renforcement du contrôle de la concurrence commerciale, de la consommation, de la lutte contre la vie chère, de la surveillance métrologique, du contrôle Qualité et de la répression des Fraudes.....	60
3.2.2.1.	Concernant la concurrence et la consommation.....	60
3.2.2.2.	Concernant la lutte contre la vie chère .....	60
3.2.2.3.	Concernant la Commission de la Concurrence .....	61
3.2.2.4.	Concernant la surveillance métrologique, le Contrôle Qualité et la répression des Fraudes .....	61
3.3.	Bilan des Activités Hors PAP du Programme Commerce Extérieur .....	62
3.3.1.	Au titre de la promotion des échanges commerciaux et de l'assistance aux structures d'import-export .....	63
3.3.1.1.	Concernant la promotion et l'assistance à l'exportation .....	63
3.3.1.2.	Concernant la régulation des échanges .....	65
3.3.1.3.	Concernant la réalisation des activités du Conseil National de l'Exportation...66	
3.3.1.4.	Concernant la réalisation des activités de l'Association pour la Promotion des Exportations (APEX-CI).....	66
3.3.2.	Au titre du développement des accords commerciaux et des organisations du commerce .....	66
3.3.2.1.	Concernant le développement des accords commerciaux.....	66
3.3.2.2.	Concernant le développement de la commercialisation des produits de base70	
3.4.	Bilan des Activités Hors PAP du Programme Développement Industriel.....	74
3.4.1.	Au titre de la Promotion de la transformation industrielle et de la compétitivité industrielle .....	74
3.4.1.1.	Concernant la coordination des activités des directions techniques de l'Industrie 74	
3.4.1.2.	Concernant la Production et la Compétitivité Industrielles .....	76
3.4.1.3.	Concernant le développement de la compétitivité des Industries de Côte d'Ivoire 81	
3.4.1.4.	Concernant l'Appui et le Suivi de l'Investissement Industriel .....	83
3.4.1.5.	Concernant le développement des Infrastructures et de la Sécurité Industrielles .....	88
3.4.1.6.	Concernant les activités de l'Agence de Gestion et de Développement des Infrastructures Industrielles (AGEDI) .....	92
3.4.1.7.	Concernant le Fonds de Développement des Infrastructures industrielles. ....	92

3.4.1.8.	Concernant l’Autorité de Régulation du système de Récépissés d’Entreposage (ARRE)	93
3.4.2.	Au titre du renforcement de l’infrastructure qualité et de promotion de la normalisation des produits industriels .....	94
3.4.2.1.	Concernant la promotion de la qualité et la normalisation.....	94
3.4.2.2.	Concernant les activités de normalisation .....	95
3.4.2.3.	Concernant la lutte contre la contrefaçon .....	97
3.4.2.4.	Concernant le contrôle de la qualité, la maintenance aéronautique et l’assistance technique aux entreprises. ....	98
3.4.3.	Au titre de la promotion de l’innovation et du développement technologique...	100
3.4.3.1.	Concernant l’innovation technologique et de la coopération industrielles....	100
3.4.3.2.	Concernant la promotion et la démonstration des technologies de transformation des produits agricoles et la valorisation des sous-produits.....	103
3.4.3.3.	Concernant la mise au point de technologies, de procédés de conservation et de transformation des matières premières agricoles en produits à haute valeur ajoutée.	105
3.4.3.4.	Concernant l’exploitation des techniques liées au développement des activités de production de matériels et d’équipements (CI Engineering).....	108
3.4.3.5.	Concernant le développement de la propriété intellectuelle .....	108
4.	DIFFICULTES ET CONTRAINTES.....	110
4.1.	Difficultés .....	110
4.1.1.	Au titre des difficultés du programme Administration Générale.....	110
4.1.2.	Au titre des difficultés du programme commerce intérieur .....	111
4.1.3.	Au titre des difficultés du programme commerce extérieur .....	112
4.1.4.	Au titre des difficultés du programme développement industriel .....	112
4.2.	Recommandations.....	114
4.2.1.	Au titre des recommandations du programme Administration Générale .....	114
4.2.2.	Au titre des recommandations du programme commerce intérieur .....	115
4.2.3.	Au titre des recommandations du programme commerce extérieur.....	115
4.2.4.	Au titre des recommandations du programme développement industriel .....	116
5.	PERSPECTIVES 2021.....	118
5.1.	Au titre des perspectives du programme Administration Générale : .....	119
5.2.	Au titre des perspectives du Programme commerce intérieur .....	120
5.3.	Au titre des perspectives du programme commerce extérieur .....	121
5.4.	Au titre des perspectives du programme développement de l’industrie .....	122
	CONCLUSION.....	128

## **SIGLES ET ABBREVIATIONS**

ACA	: Assurance pour le Commerce en Afrique
ACE	: Assurance-Crédit à l'Export
ADCI	: Agence pour le Développement de la Compétitivité des Industries de Côte d'Ivoire
AGEDI	: Agence de Gestion et de Développement des Infrastructures Industrielles
AGOA	: African Growth and Opportunity Act (régime de préférences commerciales accordé par les États-Unis aux pays africains)
BAD	: Banque Africaine de Développement
BTP	: Bâtiment et Travaux Publics
CACDI	: Centre d'Appui à la Compétitivité et au Développement Industriel
CATI	: Centre d'Appui à la Technologie et l'Innovation
CBC	: Continental Beverage Company
CCM	: Communication en Conseil des Ministres
COMCO	: Commission de la Concurrence
CCI-CI	: Chambre de Commerce et d'Industrie de Côte d'Ivoire (CCI-CI).
CDMT	: Cadre des Dépenses à Moyen Terme
CDT	: Centre de Démonstration et de Promotion de Technologies
CEDEAO	: Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest
CEPICI	: Centre de Promotion des Investissements en Côte d'Ivoire
CIN	: Comité Ivoirien de Normalisation
CIPREM-CI	: Compagnie Ivoirienne de Production d'Eau Minérale en Côte d'Ivoire
CNE	: Conseil National des Exportations
CNLC	: Comité National de Lutte contre la Contrefaçon
CNLVC	: Conseil National de Lutte Contre la Vie Chère
CODINORM	: Côte d'Ivoire Normalisation
COTIVO	: Société Cotonnière Ivoirienne
CP	: Certificat de Provenance
DAFP	: Direction des Affaires Financières et du Patrimoine
DAJC	: Direction des Affaires Juridiques et du Contentieux
DASII	: Direction de l'Appui et du Suivi de l'Investissement Industriel
DCCLVC	: Direction de la Concurrence, de la Consommation et de la Lutte contre la Vie Chère
DCISR	: Direction de la Coopération Internationale et Sous Régionale
DCPB	: Direction de la Commercialisation des Produits de Base
DGBF	: Direction Générale du Budget et des Finances
DGCE	: Direction Générale du Commerce Extérieur
DGCI	: Direction Générale du Commerce Intérieur
DGI	: Direction Générale de l'Industrielle
DGMG	: Direction Générale des Mines et de la Géologie
DIPAC	: Direction de l'Insertion et de la Promotion des Activités Commerciales

DISI	: Direction des Infrastructures et de la Sécurité Industrielle
DITCI	: Direction de l'Innovation Technologique et de la Coopération Industrielles
DMP	: Direction des Marchés Publics
DMRFCQ	: Direction de la Métrologie, de la Répression des Fraudes et du Contrôle de la Qualité
DPAE	: Direction de la Promotion et de l'Assistance à l'Exportation
DPBEP	: Document de Programmation Budgétaire Economique Pluriannuel
DPCI	: Direction de la Production et de la Compétitivité Industrielle
DPPD-PAP	: Document de Programmation Pluriannuelle des Dépenses- Projet Annuel de Performance
DPQN	: Direction de la Promotion de la Qualité et de la Normalisation
DPSP	: Direction de la Planification, des Statistiques et de la Prospective
DRE	: Direction de la Régulation des Echanges
DRH	: Direction des Ressources Humaines
DSI	: Direction des Systèmes d'Information
ECG	: École de Commerce et de Gestion
FCFA	: Franc de la Communauté Financière Africaine
FODI	: Fonds de Développement des Infrastructures Industrielles
FOMCI	: Foire du Made in Côte d'Ivoire
FREMIN	: Fonds de Restructuration et de Mise à Niveau des Entreprises Industrielles
FTG	: Filature Tissage Gonfreville
GIE	: Groupement d'Intérêt Économique
GUCE	: Guichet Unique du Commerce Extérieur
GVC	: Groupement à Vocation Coopérative
I2T	: Société Ivoirienne de Technologie Tropicale
IDE	: Investissement Direct Etranger
IG	: Inspection Générale
IAC	: Institutions d'Appui au Commerce
ITIE	: Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives
LANEMA	: Laboratoire National d'Essais, de qualité, de Métrologie et d'Analyse
MAOC	: Mécanisme d'Alerte aux Obstacles du Commerce
MAMCOM	: Mutuelle des Agents du Ministère du Commerce
MCI	: Ministère du Commerce et de l'Industrie
MEF	: Ministère de l'Économie et s Finances
MINADER	: Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural
MPD	: Ministère du Plan et du Développement
NI	: Norme Ivoirienne
MNT	: Mesures Non Tarifaires
MCC	: Millennium Challenge Corporation
OCPV	: Office d'aide à la Commercialisation des Produits Vivriers
OGP	: Open Government Partnership
OIPI	: Office Ivoirien de la Propriété Intellectuelle

ONUDI	: Organisation des Nations Unies pour le développement industrie
OMC	: Organisation Mondiale du Commerce
PACIR	: Programme d'Appui au Commerce et à l'Intégration Régionale
PARCSI	: Projet d'Appui au renforcement de la Compétitivité du Secteur Industriel
PCP	: Programme de Partenariat Pays / Program for Country Partnership
PIB	: Produit Intérieur Brut
PIQ	: Prix Ivoirien de la Qualité
PK	: Processus de Kimberley
PMA	: Pays Moins Avancé
PME	: Petites et Moyennes Entreprises
PMI	: Petites et Moyennes Industries
PND	: Plan National de Développement
PNRMN	: Programme National de Restructuration et de Mise à Niveau des entreprises industrielles
PPP	: Partenariat Public Privé
PPU	: Programme Présidentiel d'Urgence
PIDUCAS	: Projet d'Infrastructures pour le Développement Urbain et la Compétitivité des Agglomérations Secondaires
PRICI	: Projet Infrastructures Côte d'Ivoire
RNIC	: Réseau National d'Information Commerciale
SCRP	: Service de la Communication et des Relations Publiques
SDA	: Service de la Documentation et des Archives
SFI	: Société Financière Internationale
SEMGB	: Société d'Exploitation du Marché de Gros de Bouaké
SGG	: Secrétariat Général du Gouvernement
SMP	: Service des Manifestations Promotionnelles
SNE	: Stratégie nationale d'Exportations
SOAC	: Système Ouest Africain d'Accréditation
SODEMI	: Société de Développement des Mines
SQ	: Service de la Qualité
TEC	: Tarif Extérieur Commun
UEMOA	: Union Economique et Monétaire Ouest Africaine
VOC	: Verification Of Conformity

## LISTE DES FIGURES

Figure 1- Niveau de réalisation de la transformation du cacao comparativement aux objectifs fixés .....	25
Figure 2- Répartition du Budget 2020 par Nature de dépenses.....	48
Figure 3- Consommation des crédits en fonction des programmes.....	48
Figure 4 - Evolution du nombre d'enquêtes réalisées par le DR de 2015 à 2020.....	52
Figure 5- Evolution du nombre de PV délivrés par le DR sur la période 2017-2020.....	53
Figure 6-Evolution des projets d'investissements réalisés dans le secteur industriel de 2018 à 2020 .....	84
Figure 7- Part des investissements réalisés par secteurs d'activités en 2020.....	84
Figure 8-Evolution des investissements par secteurs d'activités de 2018 à 2020.....	84
Figure 9-Répartition des investissements dans le secteur industriel par sous-secteurs d'activités ...	85
Figure 10- Evolution des investissements par zones de 2018 à 2020 .....	85
Figure 11- Diagramme sectoriel des demandes approuvées par le CDG des deux phases.....	87
Figure 12- Diagramme sectoriel des adresses géographiques des demandes approuvées par le CDG .....	87
Figure 13- Evolution du nombre de formations réalisées .....	97



## LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1- Les résultats de la mise en œuvre des conventions pour les années 1, 2 et 3 .....	25
Tableau 2- Les lauréats du Prix ivoirien de la Qualité .....	35
Tableau 3- Répartition des PV reçus des DR et instruits par la DAFP .....	40
Tableau 4- Répartition des modules et nombres d'agents formés.....	46
Tableau 5- Répartition de l'effectif des stagiaires issus de l'ENA .....	46
Tableau 6- Répartition de l'effectif des stagiaires issus des grandes écoles et universités.....	47
Tableau 7- Répartition de l'effectif des agents assermentés et ceux à assermenter en direction.....	47
Tableau 8- Classement des programmes selon le taux de consommation des crédits accordés.....	48
Tableau 9- Matériels acquis en 2020 par le Ministère .....	49
Tableau 10- Répartition des missions réalisées par les DR en 2020.....	52
Tableau 11- Répartition des PV rédigés par les DR .....	52
Tableau 12- Répartition du montant des amendes transactionnelles recouvrées par les DR.....	53
Tableau 13- Répartition du volumes et du montant des produits saisis par les DR.....	54
Tableau 14- Récapitulatif des activités menées par les DR en fonction des secteurs.....	57
Tableau 15- Adhésions, Diagnostic, Action de Mise à niveau, Accès au financement et mise en place du management de la qualité.....	81
Tableau 16- Les résultats des adhésions au Programme et les missions de mise à niveau.....	82
Tableau 17- L'évolution du chiffre d'affaires de 2019 à 2020 .....	83
Tableau 18- Délivrance des attestations de conformité pour la période 2016-2020.....	96
Tableau 19- Candidature pour le comité Particulier des Compétences pour la période 2018-2020	96
Tableau 20- Récapitulatif des ventes du CDT .....	105
Tableau 21- Récapitulatif des prestations du CDT .....	105
Tableau 22- Les commandes reçues au cours de la période de Janvier à Décembre 2020 à I2T ....	107
Tableau 23- Enregistrement de demandes de titres de propriété par l'OIPI.....	109

## MOT DU MINISTRE

Comme il est de coutume dans l'Administration, après une année d'exercice chaque structure présente le résultat de son travail dans un bilan qui regroupe de façon exhaustive l'ensemble de ses activités. En ce début d'année 2021, le Ministère du Commerce et de l'Industrie a sacrifié à la tradition de cet exercice régulier en présentant son bilan. Le présent document est la compilation des rapports d'activité de ses différentes structures, aussi bien de celles qui sont sous la tutelle du Cabinet, que de ses démembrements déconcentrés à travers toute l'étendue du territoire et dans les pays amis qui entretiennent d'excellentes relations commerciales avec la Côte d'Ivoire.



Ce bilan se présente sous la forme d'une synthèse qui ramasse l'essentiel de ce que nous avons fait en 2020. Il comprend les résultats de l'exercice, les difficultés rencontrées, d'utiles recommandations et d'heureuses perspectives pour les années à venir. Il s'articule autour de deux grands axes qu'il me plait de rappeler :

- les activités inscrites au Plan d'Actions Prioritaires (PAP) ;
- les activités hors PAP.

Je suis satisfait du travail qui a été réalisé. Je note que ce brillant résultat a été obtenu dans un contexte difficile, marqué par la pandémie de la Covid 19, les remous socio-politiques et la rareté des ressources. Je remercie et félicite mes collaborateurs pour ce brillant parcours et les encourage à faire davantage pour nous rapporter encore plus de lauriers.

Pour terminer, et comme nous entamons une nouvelle année, je profite de cet espace pour m'acquitter d'un agréable devoir. Celui de former pour tous mes collaborateurs, travailleurs acharnés et infatigables, une bonne et sainte année 2021. Que ce nouvel an soit pour eux et leurs familles respectives une année de succès, de paix et de parfaite santé.

**Souleymane DIARRASSOUBA**

## RESUME

Le Gouvernement a engagé depuis l'année 2012 un ambitieux programme de redressement et de développement pour faire de la Côte d'Ivoire un pays émergent à l'horizon 2020. Pour y parvenir, un Plan National de Développement (PND) 2016-2020 a été élaboré, cadre de référence des interventions de l'Etat et de ses partenaires au développement.

Le PND 2016-2020 est assorti d'une matrice d'actions Prioritaires présentant l'ensemble des résultats que le Gouvernement avec l'aide de ses Partenaires au développement projette d'atteindre sur la période 2016-2020. Le Ministère du Commerce et d'Industrie en s'inscrivant dans cette dynamique de développement et en s'appuyant sur les axes définis par le gouvernement a élaboré en 2020 un Plan de Travail Annuel (PTA) et un Plan d'Actions Prioritaires. Dans la mise en œuvre de ces dits plans, des résultats tangibles ont été obtenus.

**Au niveau des activités PAP**, le Ministère a contribué :

- **au renforcement des Institutions pour la paix et la Bonne Gouvernance** à travers (i) la coordination de l'Open Government Partnership (OGP) et (ii) le renforcement du système d'information du Ministère ;
- **à la transformation de l'économie à travers** (i) le développement du Commerce Intérieur, (ii) la promotion des activités commerciales et industrielles, (iii) la facilitation des échanges commerciaux, (iv) la poursuite du développement de la transformation des matières premières (Anacarde, Cacao, Hévéa) et (v) l'appui au développement industriel de la filière fruits et légumes. Par ailleurs, (vi) la mise en place d'un Programme de développement industriel inclusif et durable, (vii) la mise en œuvre du Programme National de Restructuration et de Mise à Niveau des Entreprises Industrielles (PNRMN), (viii) l'amélioration du niveau de qualité des produits dans les industries agroalimentaires, (ix) l'aménagement de zones industrielles à Abidjan et à l'intérieur du pays, (x) l'aménagement de plateformes dédiées à la transformation de l'anacarde (BIRD-Enclave), (xi) l'aménagement d'une zone franche textile à Bouaké et (xii) la mise en place de la Stratégie de développement des industries manufacturières (Assemblage et montage) ont permis d'atteindre ce résultat ;
- **à l'amélioration des conditions de vie des ménages** par (i) la lutte contre la cherté de la vie et (ii) l'amélioration du système de la qualité ;
- **à la promotion de l'Ivoirien nouveau** par l'identification des lauréats des quatre (4) prix décernés par le Ministère.

**Au niveau des activités hors PAP**, les actions majeures du Ministère ont porté :

- **dans le cadre du Programme Administration Général**, sur (i) l'amélioration de la coordination et de l'animation des Directions du Ministère, (ii) la poursuite de la planification, de la programmation et du suivi-évaluation des Programmes et Projets du Ministère, (iii) le renforcement de gestion des systèmes d'information et de Communication et (iv) le

renforcement de la gestion des ressources humaines et financières et (v) le renforcement des activités des entités déconcentrées du Ministère ;

- **dans le cadre du Programme Commerce Intérieur**, sur (i) l'insertion, la promotion des activités commerciales et du vivrier et (ii) le renforcement du contrôle de la concurrence commerciale, de la consommation, de la lutte contre la vie chère, de la surveillance métrologique, du contrôle Qualité et de la répression des Fraudes ;
- **dans le cadre du Programme Commerce Extérieur**, sur (i) la promotion des échanges commerciaux et de l'assistance aux structures d'import-export et (ii) le développement des accords commerciaux et des organisations du commerce ;
- **dans le cadre du Programme Développement Industriel**, sur (i) la promotion de la transformation industrielle et de la compétitivité industrielle, (ii) le renforcement de l'infrastructure qualité et de promotion de la normalisation des produits industriels et (iii) la promotion de l'innovation et le développement technologique.

Par ailleurs, le présent document fait la synthèse de soixante-trois (63) rapports d'activités reçus des directions centrales, régionales, services rattachés, et structures sous-tutelle du Ministère. Il regroupe précisément la contribution :

- **de 29 directions régionales sur 31**, à savoir : les directions régionales d'Abidjan Centre 2, Sud 1 et 2, de l'Agnéby-Tiassa, de la Bagoué, du Béliér-District Yamoussoukro, du Cavally, du Gbêkê, du Gboklê, du Goh, du Gontougo-Bounkani, des Grands-Ponts, du Guemon, du Hambol, du Haut-Sassandra, l'Iffou, l'Indenié-Djuablin, Kabadougou, du Loh-Djiboua, de la Marahoué, la Mé, du N'zi-Moronou, la Nawa, du Poro, de San-Pedro, du Sud-Comoé, du Tchologo, du Tonkpi et du Worodougou ;
- **des 22 directions centrales et services rattachés du Ministère** que sont : IG, DAJC, DPSP, DSI, SCRP, SDA, SQ, DAFP, DRH, CPMP, DIPAC, DCCLVC, DMCQRF, DPAE, DRE, DCISR, DOCPB, DPCI, DASII, DISI, DPQN, DITCI ;
- **de 13 structures sous tutelle sur 18 que compte le Ministère**, à savoir : OCPV, CNLVC, COMCO, CNE, ADCI, FODI, CODINORM, CNLC, LANEMA, CDT, I2T, COTE D'IVOIRE ENGINEERING, OIPI ;
- **et d'un programme** : le PARCSI.

## LE MINISTERE EN CHIFFRE

N°	Secteur	Sources	Indicateurs	Valeurs
1	INTER-SECTORIEL	IG	Nombre d'inspections et enquêtes réalisées par l'IG	3
2			Nombre de passations de charges et de services	11
3		DAJC	Nombre de textes adoptés	17
4		SMP	Nombre de manifestations promotionnelles organisées	32
5		DPSP	Nombre de projets inscrits au PIP 2021-2023	21
6			Montant globale du financement PIP 2021-2023	27 692 000 000 FCFA
7			Montant global des études inscrites au Fonds Etudes (2 études)	1 180 600 000 FCFA
8			Montant global des projets inscrits en PPP (2 projets)	10 102 000 000 FCFA
9			Montant global de mise en œuvre des activités PAP	336 milliards FCFA
10		SCRP	Nombre d'apparitions à la presse écrite, en ligne et JT de la RTI1	307
11		DRH	Nombre d'agents formés	47
12			Nombre de stagiaires reçus	64
13			Nombre d'agents assermentés	331
14			Nombre de fonctionnaires en situation de handicap recrutés	9
15			Effectif de fonctionnaires en situation de handicap	48
16			Nombre de femmes célébrées le 8 mars	341
17			Nombre de femmes célébrées à la fête des mères	400
18			Nombre de dossiers de retraités et d'assistances traités	169
19		DAFP	Montant du budget notifié en 2020	14 391 474 771 FCFA
20			Taux d'exécution du budget	89,90%
21			Nombre de véhicules acquis	19
22			Nombre de matériels informatiques acquis (Ordinateurs)	87
23			Nombre de matériels informatiques acquis (Imprimantes)	40
24			Nombre de matériels informatiques acquis (Onduleurs)	91
25		CPMP	Nombre de marchés passés	92
26		DSI	Nombre d'applications en cours d'implémentation	7
27		SDA	Nombre de documents archivés	740 000
28			Fond documentaire (ouvrages + périodiques)	568
29	COMMERCE	DR / DPSP	Nombre de missions d'enquêtes et de relevés réalisées par les DR	354
30			Nombre de procès-verbaux rédigés	1068
31			Montant des amendes transactionnelles recouvrées	134 452 500 FCFA
32			Volume des produits prohibés, périmés et avariés saisis	23,531 tonnes
33			Volume de produits détruits par le DR	18,15 tonnes
34		DIPAC	Nombre de commerçants recensés " Carte de Commerçants"	300 000
35	Nombre de commerçants identifiés " Carte de Commerçants"		16 000	
36	Nombre de cartes de commerçants délivrées " Carte de Commerçants"		1 600	

N°	Secteur	Sources	Indicateurs	Valeurs	
37	COMMERCE		Nombre de commerçants bénéficiaires d'un prêt " Carte de Commerçants"	1 000	
38			Taux de réalisation global du Parc d'Exposition d'Abidjan	18,64%	
39		OCPV	Nombre d'associations du vivrier ayant reçu un appui COVID-19	30	
40			Nombre de grossistes ayant reçu un "Laissez-passer" pour approvisionner la ville d'Abidjan (Covid 19)	500	
41			Nombre d'enquêtes de recueil et de traitement des informations économiques sur les prix et les flux	4 554	
42			Nombre de mise en relation d'affaire dans le vivrier	18	
43			Nombre de marchés de produits vivriers identifiés à Abidjan	178	
44			CNLVC	Nombre de production et de diffusion de l'émission hebdomadaire : « C'est combien ?»	49
45		Nombre de production et de diffusion de l'émission mensuelle « Le Consommateur »		11	
46		Nombre de production et de diffusion du bulletin électronique « Les échos des marchés »		49	
47		COMCO	Nombre d'avis favorables dans le cadre des saisines consultatives de la COMCO	3	
48			Nombre de décisions finales rendues dans le cadre des saisines contentieuses de la COMCO	2	
49		DMCQRF	Nombre d'approbation de modèle d'instruments de mesure	1	
50			Nombre de demandes et de renouvellements des agréments accordés en métrologie	9	
51		DRE	Moyenne des visiteurs du PWIC par jour	1000	
52			Nombre de certificats de conformité délivrés (VOC)	23 689	
53			Nombre de rapports de non-conformité	1 063	
54		INDUSTRIE	DPCI	Nombre total d'entreprises signataires de la Convention sur la transformation de l'anacarde	30
55				Capacité de transformation des entreprises conventionnées Anacarde	386 720 tonnes
56				Volume de noix brutes d'anacarde transformées	98 000 tonnes
57				Nombre d'entreprises bénéficiaires du DUS différenciés	4
58				Volumes de cacao transformés	489 180 tonnes
59				Nombre d'entreprises conventionné Hévéa	12
60				Volume de caoutchoucs secs transformés	426 097 tonnes
61				Volume de graines de coton livrées aux tritrateurs	61 511 tonnes
62	Financement global accordé aux entreprises de la filière coton			14,8 milliards FCFA	
63	Besoin en sucre à importer			27 000 tonnes	
64	Capacité de production des cimentiers			20 332 000 tonnes	
65	Prix moyen sortie-usine du ciment			60 000 FCFA /tonne	
66	DR / DPSP			Nombre d'industries nouvellement installées à l'intérieur	14
67				Nombre d'industries identifiées et recensées par les DR	132
68				Nombre de certificats d'origine délivrés par les DR	1572
69				Nombre de constatation d'investissement et de mise en valeur de terrains industriels	19

N°	Secteur	Sources	Indicateurs	Valeurs	
70	INDUSTRIE	DITCI	Nombre de décisions NTS des produits industriels reconnus d'origine communautaire délivrées	3	
71			Nombre de décisions portant reconnaissance de l'origine communautaire délivrées	17	
72			Taux moyen de mise en œuvre des actes communautaires au plan national	80,78%	
73		DPCI	Nombre de certificats d'origine délivrés	24 304	
74		DPQN	Nombre de certificats de fabrication et de vente libre	37	
75			Nombre d'industries de fabrication de masques certifiés	37	
76		ADCI	Nombre d'entreprises adhérentes (contrats signés) au PRNMN et PARCSI	115	
77			Nombre de Diagnostic – Plan de mise à niveau – Plan d'affaires au PRNMN et PARCSI	89	
78			Nombre d'Actions de Mise à niveau (AT in situ / Etudes & conseils) PARCSI et PRNMN	68	
79			Nombre de facilitation à l'accès au financement PARCSI et PRNMN	25	
80			Mise en place Management de la Qualité PARCSI et PRNMN	48	
81			Nombre de missions organisées par l'ADCI dans le cadre du PRNMN et PARCSI	251	
82			Nombre de cadres formés dans le cadre du PRNMN et PARCSI	249	
83			Nombre d'entreprises encadrées dans le cadre du PRNMN et PARCSI	219	
84			PARCSI	Nombre d'entreprises diagnostiquées PARCSI	83
85				Nombre d'entreprises ayant bénéficié d'accompagnement à la démarche qualité PARCSI	49
86		Nombre d'Appui Technique in situ. PARCSI		53	
87		Nombre de cadres formés dans le cadre au PRNMN		249	
88		Nombre d'entreprises ayant bénéficié d'études-conseils PARCSI		8	
89		Nombre d'entreprises certifiées démarche qualité PARCSI		8	
90		DASII	Nombre d'entreprises bénéficiant des dispositions du Code des Investissements	165	
91			Montant total des investissements projetés tout secteur	498,7 milliards FCFA	
92			Nombre d'emplois permanents projetés tout secteur	6 712	
93			Part des investissements projetés dans le secteur Industrie	58,07%	
94			Montant octroyé dans le cadre du dispositif FSGE-COVID-19	16 592 719 330 FCFA	
95			Part du secteur industriel dans le montant FSGE-COVID-19	11%	
96			Montant alloué au FREMIN	850 millions FCFA	
97			FODI / DISI	Taux de réhabilitation de la zone industrielle de Yopougon	80%
98		Nombre d'Avis favorable suite aux études d'Impact Environnemental et Social (EIES) et des Plans de Gestion environnementale		52	
99	Taux d'aménagement des 62 ha de la Zone industriel d'Akoupé-Zeudji	94%			

N°	Secteur	Sources	Indicateurs	Valeurs
100	INDUSTRIE		Taux d'aménagement des 124 ha en MOP avec l'entreprise CHEC de la Zone industriel d'Akoupé-Zeudji	25%
101			Taux d'aménagement des voies d'accès des 124 ha de la zone industrielle d'Akoupé Zeudji	65%
102			Montant total des purges des droits coutumiers (ZI d'Akoupé-Zeudji PK 24, de Bonoua, d'Aboisso et de Yamoussoukro	22,880 milliards FCFA
103			Montant total de dédommagement des cultures et personnes installées en ZI (cuvette de la MACA, Akoupé-zeudji PK24, Aboisso, Bonoua, San-Pedro)	5,255 milliards FCFA
104			Taux de réalisation des études techniques pour l'aménagement de 250 ha de la zone industrielle de Yamoussoukro	90%
105		CODINORM	Nombre de responsables d'entreprises formés aux normes et à la démarche Qualité	50
106			Nombre total de Normes adoptés	1079
107			Nombre de certificats de conformité délivrés	48
108			Nombre d'attestations de conformité délivrées	1621
109			Nombre de nouveaux produits	12
110			Nombre d'entreprises en convention	183
111			Nombre de personnes certifiées par le Comité Particulier de Certification des Compétences / Bâtiments et Travaux Publics (CPC/CBTP)	9
112			Nombre de personnes formées aux normes de management par CODINORM	23
113		CNLC	Valeur estimative de produits contrefaits saisis par la CNLC	217 476 650 FCFA
114		LANEMA	Nombre d'instruments de mesure étalonnés et vérifiés par LANEMA	562
115			Nombre de contrôles techniques et de validation de fiches techniques	9
116			Nombre de prélèvements, des analyses au laboratoire	150
117			Taux de contrôle des eaux de consommation	70%
118			Taux de conformité aux normes des produits agroindustriels	30%
119			Taux de réalisation des activités de contrôle aéronautiques	45,44%
120		CDT	Nombre de promoteurs suivis et accompagnés par le CDT	7
121			Nombre de de équipementiers, d'inventeurs et de transformateurs formés par le CDT	45
122			Nombre d'équipements vendus par le CDT	33
123		I2T	Nombre d'équipements et outils vendus par I2T	795
124			Chiffre d'affaire d'I2T	63 550 179 FCFA
125		CI Engineering	Chiffre d'affaire de CI Engineering	440,3 millions FCFA
126	OIPI	Nombre de titre de propriété émis par l'OIPI	876	



## INTRODUCTION

La priorité actuelle du Gouvernement ivoirien en matière de politique économique, est de faire de la Côte d'Ivoire, une puissance industrielle et ouverte sur le monde. L'atteinte de cet objectif passe obligatoirement par la mise en œuvre de projets et de réformes comme le prévoit le Plan National de Développement (PND) 2016-2020.

Dans cette optique, le Plan de Travail Annuel (PTA) 2020 et le Plan d'Actions Prioritaires 2020 ont été élaborés par le MCI afin de faciliter le suivi des actions et activités menées par les différentes structures du Ministère.

Ainsi, le Ministère s'est mis à la tâche pour la réalisation des activités inscrites dans les documents suscités. L'indispensable contribution des activités industrielles et commerciales nationales et internationales à l'essor économique de la Côte d'Ivoire nécessite de la part du Ministère du Commerce et de l'Industrie, la réalisation d'autres activités en dehors de celles dites « PAP ». En effet, les activités industrielles et commerciales constituent des piliers indiscutables dans la production de richesses.

Par conséquent, plusieurs activités majeures sont mises en œuvre par les différents Directions et Services du Ministère afin de lui permettre d'accomplir les missions qui lui sont confiées. Tout ceci justifie l'important rôle du Ministère du Commerce et de l'Industrie dans la mise en œuvre effective de la politique gouvernementale.

Par ailleurs, de nombreux résultats positifs et encourageants au niveau sectoriel sont obtenus. Cependant, en raison de certaines contraintes tant internes qu'externes, de la pandémie de la Covid 19, et des remous socio-politiques ainsi que de la rareté des ressources, des actions majeures du Ministère en matière de règles d'accès au marché, d'appui aux entreprises industrielles locales et bien d'autres n'ont pu être réalisées. Ce constat nécessite d'être explicité dans un bilan. C'est à cette exigence que répond le présent rapport. En effet, tout comme les années précédentes marquées respectivement par un événement caractéristique, le rapport d'activités de l'année 2020 met en exergue le bilan des activités réalisées, le point des faiblesses enregistrées et présente les perspectives pour l'année 2021. Ce rapport a été élaboré suivant les axes stratégiques du PAP 2020 et la déclinaison des activités par programme pour les activités hors PAP.

## **1. RAPPEL DES PRINCIPALES MISSIONS DU MCI**

Le Ministre du Commerce et de l'Industrie est chargé de la mise en œuvre et du suivi de la politique du Gouvernement en matière de Commerce et d'Industrie conformément au décret n°2019-755 du 18 septembre 2019 portant attribution des membres du Gouvernement. A ce titre et en liaison avec les différents départements ministériels concernés, il a l'initiative et la responsabilité des actions suivantes :

**En matière de Commerce Extérieur**, il est chargé :

- la promotion et l'organisation de la commercialisation des produits ivoiriens sur le marché international ;
- l'initiation et la coordination des négociations et le suivi des conventions et accords commerciaux bilatéraux, notamment en matière de produits de base à l'exportation ;
- le suivi des relations de la Côte d'Ivoire avec les organisations internationales et intergouvernementales opérant dans le domaine du commerce ;
- l'information périodique du Gouvernement sur la situation des matières premières, produits finis et semi-finis destinés à l'exportation, en liaison avec le Ministère chargé de l'Agriculture ;
- l'amélioration de l'environnement des exportations ;
- la participation à l'animation des activités des attachés et conseillers commerciaux des ambassades ivoiriennes et du suivi des représentations commerciales étrangères en Côte d'Ivoire, en liaison avec le Ministre chargé des Affaires Etrangères ;
- la réglementation portant définition et contrôle du régime du commerce extérieur ;
- la gestion des importations et des exportations des produits soumis à la réglementation ;
- la participation à l'élaboration et à la mise en œuvre de la politique tarifaire et non tarifaire d'entrée et sortie.

**En matière de Commerce Intérieur**, il est chargé de :

- la promotion et l'organisation de la commercialisation des produits ivoiriens sur le marché national ;
- l'organisation des activités commerciales ;
- la mise en œuvre d'une réglementation en matière d'implantation commerciale, de marchés d'intérêt national ou régional, de marchés de détail, de marchés spécialisés, de magasins généraux, d'hypermarchés et de supermarchés ;
- la gestion des équipements commerciaux nationaux ;
- l'amélioration des circuits de distribution et d'approvisionnement des centres urbains et ruraux ;
- l'organisation des consommateurs;
- la promotion, l'incitation, la formation et l'encadrement des nationaux à l'exercice des professions commerciales ;
- la participation aux mécanismes de distribution et de fixation des prix des produits et services soumis à réglementation ;
- la promotion de la loyauté dans les transactions commerciales et la protection des

consommateurs ;

- la définition et la mise en œuvre d'une métrologie moderne et le contrôle des instruments de mesure dans le secteur du commerce ;
- la mise en œuvre et le suivi de la concurrence et des prix ;
- la répression de la fraude et de la contrefaçon ;
- la participation, en liaison avec le Ministre chargé de l'Urbanisme, à la mise en œuvre d'une réglementation en matière d'urbanisme commercial, à la création et l'animation de la Commission d'Urbanisme Commercial ;
- la mise en œuvre d'une politique de gestion des équipements commerciaux d'intérêt national ou régional.

**En matière d'Industrie**, il est chargé de :

- la mise en œuvre de la stratégie industrielle ;
- l'élaboration des lois et règlements en matière d'industrie ;
- la gestion des terrains industriels, en liaison avec les Ministres chargés de la Construction, de l'Economie et des Finances et du Budget ;
- la recherche des opportunités de création et de développement de productions industrielles, en vue de répondre aux évolutions de la demande nationale et internationale, et du soutien à ces opportunités ;
- la conception et la mise en œuvre de nouveaux instruments de développement industriel, notamment de zones franches, de centrales d'exportation, de zones et parcs industriels et d'assurances à l'exportation ;
- la prospection des opportunités d'implantation des unités industrielles ;
- la promotion de la transformation en produits finis ou semi-finis des matières premières importées ou de produits du cru ;
- la modernisation de l'industrie du bois et promotion de l'agro-industrie ;
- l'adaptation et la valorisation des résultats de la recherche appliquée ;
- le suivi et l'évaluation des accords et des processus de transfert de technologies ;
- la promotion, la coordination et le suivi des activités industrielles ;
- l'élaboration, la mise en œuvre et le contrôle des normes industrielles ;
- la gestion de la propriété industrielle et des brevets ;
- la sensibilisation, l'assistance-conseil en matière de démarche qualité ;
- le contrôle de la qualité des produits industriels nationaux et internationaux ;
- la participation à l'incitation à l'initiative privée des nationaux ;
- la participation à la définition d'un cadre incitatif pour le développement du secteur privé ;
- la conception, la mise en œuvre et la gestion d'une banque de données ;
- l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi des actions visant l'amélioration de la compétitivité des entreprises nationales.

Il est important de signifier que la mise en œuvre et le suivi de ces missions confiées au Ministère concourent à la lutte contre la cherté de la vie et à la création d'emplois et de richesse qui sont entre autres les priorités du gouvernement ivoirien.

## 2. BILAN DES ACTIVITES INSCRITES AU PAP 2020

Les actions du MCI en 2020 s'inscrivent dans quatre (4) des cinq (5) axes prioritaires définis par le Gouvernement. Ce sont :

- Axe 1 : le renforcement des institutions pour la paix et la Bonne Gouvernance ;
- Axe 2 : la transformation de l'économie ;
- Axe 3 : l'amélioration des conditions de vie des ménages ;
- Axe 5 : l'émergence d'un Ivoirien Nouveau.

Le PAP 2020 s'articule autour de dix-sept (17) actions et cinquante-quatre (54) activités pour un montant global de plus de 336 milliards de FCFA dont moins de 10% (28,7 milliards FCFA) est financé par l'Etat de Côte d'Ivoire. Dans le cadre de la mise en œuvre du PAP 2020, les activités réalisées par le Ministère à fin décembre ont trait à ses domaines de compétences et se déclinent comme suit :

### 2.1. Au titre du renforcement des Institutions pour la paix et la Bonne Gouvernance

Deux (2) actions sont prévues et sont toutes en cours de réalisation. Il s'agit de la Poursuite des réformes et mesures relatives à l'Open Government Partnership (OGP) et du renforcement du système d'information du Ministère.

- **Action 1.1. Coordination de l'Open Government Partnership (OGP)**

Cette action comporte quatre (4) activités dont les trois (3) premières sont interdépendantes et sont conditionnées par l'organisation des consultations publiques. Les résultats issus de ces consultations ainsi que le retour des porteurs d'engagements ont servi de base à l'élaboration des rapports d'auto-évaluation et du 3<sup>ème</sup> PAN.

Les informations relatives à l'état d'avancement du PAN 2 (2018-2020) sont disponibles et ont été consolidées pour la réalisation du rapport d'autoévaluation de fin du PAN 2.

Compte tenu de la situation sanitaire du pays et eu égard aux nombreuses mesures prises par le Conseil National de Sécurité, le format des consultations a été revu afin de pouvoir recueillir les données auprès des parties prenantes. La plateforme de consultation publique en ligne a été créée et le contenu a permis de collecter la contribution des participants en vue de l'élaboration du 3<sup>ème</sup> PAN (2020-2022).

En outre, la situation sanitaire mondiale défavorable a conduit à l'annulation des activités régionales et internationales, permettant ainsi de réorienter les ressources pour une optimisation de l'utilisation des outils numériques dans le processus OGP.

- **Action 1.2 : Renforcement du système d'information du Ministère**

Les activités dans le cadre du système d'information se sont poursuivies en dépit de la mise à disposition tardive du budget. Les activités de cette action ont trait :

- **la mise en production du système GATSU dans l'espace ANSUT.** Le GATSU est le système de gestion des amendes transactionnelles et des entreprises succursales en Côte d'Ivoire. Cette activité a consisté spécifiquement au déploiement, au paramétrage et à la mise à disposition des utilisateurs finaux de ladite plateforme. A ce jour, le déploiement à l'ANSUT est effectif. Le paramétrage est toujours en cours avec l'équipe technique de l'ANSUT et devra être finalisé d'ici la fin de ce mois de décembre 2020. Après cela, la plateforme sera mise à disposition des utilisateurs.
- **la préparation du dossier de paiement du projet de gestion des instruments de mesure (SIGSAM) et du projet de système de paiement électronique (SPE).** Il s'agit du paiement de l'entreprise IT CENTREX et CINETPAY pour respectivement le développement en 2020 du Système de Gestion de Stock et des Amendes de Métrologie (SYGSAM) et du Système de Paiement Electronique dédié au ministère du Commerce et de l'Industrie (SPE). Ces marchés (2019-0-1-0432/02-37 et 2019-0-1-0433/02-37) sont d'un montant total de quatre-vingt-un millions sept cent quatre-vingt-un mille deux cents francs (81 781 200 F) CFA.
- **la rédaction de trois contrats de mise en place de systèmes de gestion.** Sur appel d'offre restreint, trois entreprises ont été retenues pour le développement et la mise en place :
  - ✓ du Système de Gestion des Procédures Métiers et Fonctionnelles des directions régionales (SIGER). Ce projet, d'un coût de vingt-sept million cent quarante mille francs (27 140 000 F) CFA, a été attribué à l'entreprise CINETPAY, n° CC : 1625802S sur bon de commande n° 20200051552 ;
  - ✓ du Système de Gestion des Ressources Humaines du Ministère (SIGERH). Evalué à vingt-neuf million six-cent soixante-dix-sept mille cinq cents francs (29 677 500 F) CFA, ce projet a été attribué à VBEST HOLDING SARL, n° CC : 1420914Q sur bon de commande n° 20200138164 ;
  - ✓ de la première phase du Système d'Archivage Electronique des Documents du ministère (SAED). Cette phase du projet d'un coût de vingt-neuf millions neuf cent-quatre-vingt-huit mille cinq cent vingt francs (29 988 520 F) CFA, a été attribué sur bon de commande n° 20200141712 à l'entreprise TURIONE TECHNOLOGIES, n° CC : 0719630Z.

Vu la validation tardive des contrats, les trois applications sont en cours de développement et devront être opérationnelles d'ici le 31 janvier 2021.

- l'interopérabilité **et la refonte de l'application GESCOMEXT.** Toutes les activités liées au GUCE sont transférées à cette société en question.

## 2.2. Au titre de transformation de l'économie

Cet axe prioritaire comprend douze (12) actions qui sont toutes en cours de réalisation.

### • Action 2.1. Développement du Commerce Intérieur

Cette action comporte six (6) activités qui sont soit en cours de réalisation soit achevées.

- **La réalisation de l'audit et des états généraux des Marchés.** En vue de la modernisation des marchés, le MCI a entrepris d'organiser les états généraux des marchés. Ces états généraux se sont tenus du 16 au 18 Décembre 2020 à Afrikland Hôtel de Grand-Bassam avec 120 participants représentant l'administration publique et parapublique, le secteur privé, les organisations professionnelles de commerçants et la société civile. Les principales recommandations de ces assises portent sur :
  - ✓ la création d'un Code des marchés ;
  - ✓ la création d'une autorité de contrôle et de développement des marchés ;
  - ✓ la mise en place d'un plan d'urgence pour la construction et la réhabilitation des marchés sur l'ensemble du territoire national pour un montant évalué à trois cent cinquante milliards (350.000.000.000) FCFA ; il s'agit des soixante-sept (67) marchés incendiés ou vétustes et de la relance du réseau des marchés d'intérêt national (MIN) avec la construction de onze (11) marchés de gros et trente-neuf (39) marchés relais ;
  - ✓ la mise en place d'un comité de mise en œuvre des états généraux.
- **L'adoption des conclusions de l'étude de faisabilité relative à la construction des marchés de gros et la construction ou la réhabilitation des marchés de détails.** Le projet de CCM en Conseil des Ministres relative à l'étude de faisabilité pour la construction des marchés de gros et la construction ou la réhabilitation des marchés de détail a été élaboré et transmis pour signature aux Ministères Techniques concernés. Cependant, contrairement aux recommandations de l'Etude, le Ministère en charge du Budget a souhaité la mise en œuvre d'un modèle de financement n'exigeant pas une forte implication de l'Etat.
- **Le recensement des commerçants et la délivrance de la Carte de commerçant.** Après la phase pilote de mise en œuvre à Abidjan, Bouaké et Korhogo, le projet a été étendu à toute l'étendue du territoire national notamment à travers les Directions Régionales du Commerce et de l'Industrie. Ainsi, en 2020, on dénombre plus 300 000 commerçants recensés, 16000 commerçants identifiés (commerçants ayant effectivement payé la redevance de délivrance de la carte de commerçant) et 1600 cartes éditées. Les activités se poursuivent avec quelques difficultés à savoir :
  - ✓ les frais d'établissement du registre de commerce jugés élevés par les commerçants dont la majorité exerce dans l'informel ;
  - ✓ les difficultés liées à l'établissement du statut de l'entrepreneur par les

commerçants auprès de l'Agence Côte d'Ivoire PME.

Aussi, l'arrêté portant création, organisation, attribution et fonctionnement du comité de pilotage est-il signé et disponible. Par ailleurs, dans le cadre du développement des services à valeur ajoutée liés à la carte de commerçant, deux conventions ont été signées ; l'une avec l'UNACOOPEC CI pour le financement des activités commerciales et l'autre avec VISA INTERNATIONAL pour une meilleure digitalisation et une inclusion financière accrue des activités commerciales. Ainsi, près de 1000 commerçants ont bénéficié de prêts dont les montants varient entre 60 000 et 2 000 000 FCFA.

- **La construction et gestion du Parc des Expositions d'Abidjan.** Le marché de construction du Parc des Expositions et du Centre International de Conférence d'Abidjan a été attribué à l'entreprise Pierre Fakoury Organisation (PFO). Ces travaux ont été planifiés en trois phases. Concernant la construction du Parc d'Exposition d'Abidjan, on peut noter :
  - ✓ un taux de réalisation globale de 18,64% à fin décembre 2020 ;
  - ✓ le démarrage effectif des travaux de construction notamment les travaux de terrassement et de remblais réalisés à 74% à fin Novembre 2020 ;
  - ✓ la finalisation des études techniques et architecturales du Hall 1 ;
  - ✓ la bonne évolution des travaux de maçonnerie, avec le montage des cloisonnements allant de 87,5% à 91% dans les deux premières zones (sur 4) ;
  - ✓ le démarrage des travaux d'électricité avec la finalisation de la mise en terre du passage cuivre nu, le bon niveau d'avancement des travaux CFO/CFA BLOC SERVANT;
  - ✓ la poursuite sur site du montage des matériaux de la charpente allant de 61% à 98% pour 3 premières zones (sur 4).

Toutefois, en raison de l'impact néfaste du COVID-19, ces travaux ont connu un retard de trois (03) mois. Par conséquent, les nouvelles dates de livraison des infrastructures sont fixées à Mars 2021 pour le hall 1, avec une capacité d'accueil de 6000 exposants et à Mars 2022 pour la convention center.

- **Le démarrage des travaux de réhabilitation du Marché de Gros de Bouaké (MGB).** Pour rappel, en vue de préciser sa position sur la suite à donner à la convention de concession du MGB arrivée à expiration depuis décembre 2012, le Ministère du Commerce et de l'Industrie (MCI) a mené un audit juridique, organisationnel et financier de la Société d'Exploitation du Marché de Gros de Bouaké (SEMGB) dont les recommandations, prescrivant la restructuration de ladite société, ont été adoptées en Conseil des Ministres le 29 mars 2018. Conformément à cette décision, le MCI a procédé à la restructuration de la SEMGB. Cette restructuration a permis, à ce jour, de :

- ✓ certifier les comptes des exercices 2016, 2017, 2018 et 2019 ;
- ✓ accroître de 600 millions FCFA le capital social de la SEMGB qui est ainsi passé de 100 millions FCFA en 2018 à 700 millions FCFA en 2019 ;
- ✓ rendre positif les capitaux propres, qui sont passés de -544 millions FCFA à fin 2018 à +604,5 millions FCFA à fin 2019 grâce à l'abandon, par l'Etat, des créances de 490 millions FCFA et à la reprise des provisions destinées aux grosses réparations ;
- ✓ doter la SEMGB d'un nouvel organigramme, présentant les innovations suivantes : un conseil d'administration de neuf (09) membres, une direction générale et un service commercial et marketing permettant de mieux prendre en compte les missions d'approvisionnement du MGB et de recherche de débouchés pour les grossistes ;
- ✓ doter la SEMGB d'outils de management et de pilotage, notamment les chartes des comités spécialisés, les fiches de poste, le manuel de procédure ont aussi été élaborés ;
- ✓ doter le MGB d'un plan d'affaire : ce plan d'affaire propose que les 900 millions FCFA de la Banque Mondiale soient principalement affectés à la mise en œuvre des projets suivants : (i) achat d'un pont bascule, (ii) aménagement d'une aire de séchage, (iii) construction d'une station de lavage. Les discussions se poursuivent avec la Banque Mondiale dans le cadre du PIDUCAS afin que celle-ci débloque les fonds ;
- ✓ d'élaborer une nouvelle convention de concession du MGB : cette convention a été élaborée et approuvée en Conseil des Ministres. Cette approbation s'est concrétisée par la prise du décret n°2020-777 du 30 septembre 2020 portant approbation de la convention de concession pour l'exploitation du Marché de Gros de Bouaké.

Un projet de CCM interministérielle relatif au Rapport de mise en œuvre du projet de restructuration de la SEMGB a été transmis au Cabinet.

- **Action 2.2. Promotion des activités commerciales et industrielles**

Cette action comprend deux (2) activités à savoir l'élaboration du calendrier des manifestations promotionnelles et l'organisation de la Foire du Made in Côte d'Ivoire (FOMCI).

- **Concernant le calendrier des manifestations commerciales**, sur les 202 activités inscrites dans le calendrier 2020, seulement 32 ont pu être réalisées à fin décembre du fait de la situation sanitaire mondiale. Par ailleurs le draft du calendrier 2021 a été transmis au Cabinet pour validation en vue de l'impression de la version print et de la diffusion (sur le site du Ministère, du CICG et sur abidjan.net) de la version électronique du calendrier 2021 des salons, foires expositions et manifestations



promotionnelles en Côte d'Ivoire. En outre la version digitale dudit calendrier est en cours de finalisation.

- **Pour ce qui est de l'organisation de la Foire du Made in Côte d'Ivoire (FOMCI)**, l'édition 2020 n'a finalement pas pu se tenir toujours du fait de la pandémie à coronavirus. Une nouvelle date est à l'étude pour 2021 suivant l'évolution de la situation sanitaire dans notre pays.

- **Action 2.3. Facilitation des échanges commerciaux**

Cette action regroupe l'ensemble des activités du commerce extérieur inscrites au PAP 2020. Toutes ces activités sont soit achevées soit en cours de réalisation. Ainsi, peut-on noter :

- le développement de modules additionnels (E-Exonération, E-Timber et E-Certificat d'origine) pour la pleine opérationnalisation du GUCE-CI ;
- la poursuite du programme VOC aux différentes frontières (23 689 Certificats de conformités délivrés et 1 063 Rapports de non-conformité émis de janvier à fin Octobre) ;
- l'achèvement des études prospectives sur les nouveaux marchés, des études sur l'Assurance-crédit à l'export ;
- la redynamisation du Mécanisme d'Alerte aux Obstacles au Commerce (MAOC) ;
- la transmission au SGG du projet de décret portant création de l'Agence Côte d'Ivoire Export.

- **Action 2.4. Poursuite du développement de la transformation des matières premières (Anacarde, Cacao, Hévéa)**

**Pour l'anacarde** : Les activités ont porté principalement sur le suivi de (i) la mise en œuvre des mesures incitatives spécifiques au secteur de la transformation de l'anacarde et (ii) des travaux de l'Institut Tony Blair dans le cadre de l'appui au Ministère pour le renforcement et le soutien aux PME intervenant dans la transformation de l'anacarde.

- **La mise en œuvre des mesures incitatives spécifiques au secteur de la transformation de l'anacarde.** En 2020, c'est un total de seize (16) entreprises qui ont signé des conventions, portant le nombre total d'entreprise signataire à trente (30), avec une capacité prévisionnelle de 386 720 tonnes par an. Il convient de noter que trois (3) nouvelles conventions sont en instance de signature qui porteront le total des conventions signées à trente-trois (33) pour une capacité nominale installée de 411 120 tonnes de noix brutes par an en 2021. Grâce aux engagements des entreprises industrielles bénéficiaires des nouvelles mesures incitatives, le volume de noix brutes transformées est estimé à 98 000 tonnes pour 2020. Ce volume devrait atteindre 217 000 tonnes en 2021.
- **Le suivi des travaux de l'Institut Tony Blair l'appui au développement de la**

**transformation de l'anacarde.** Cette année, en raison de la pandémie de la Covid-19, l'Institut Tony Blair a finalisé un outil de diagnostic qui devrait permettre de mesurer la performance et la bancabilité des entreprises de transformation de cajou. En plus de ces activités, la DPCI a participé à l'atelier bilan de la mise en œuvre de la réforme des filières coton et anacarde en Côte d'Ivoire, qui a permis de faire le point de la mise en œuvre de la réforme menée depuis 2013 et d'élaborer le plan d'actions 2021-2022 de développement des filières Coton et Anacarde.

**Pour le cacao :** Les activités ont porté principalement sur le suivi : (i) de la mise en œuvre des différentes conventions pour le bénéfice du DUS différencié appliqué aux produits transformés du cacao, et (ii) des travaux relatifs à l'élaboration du projet à financement BIRD-ENCLAVE pour la filière cacao.

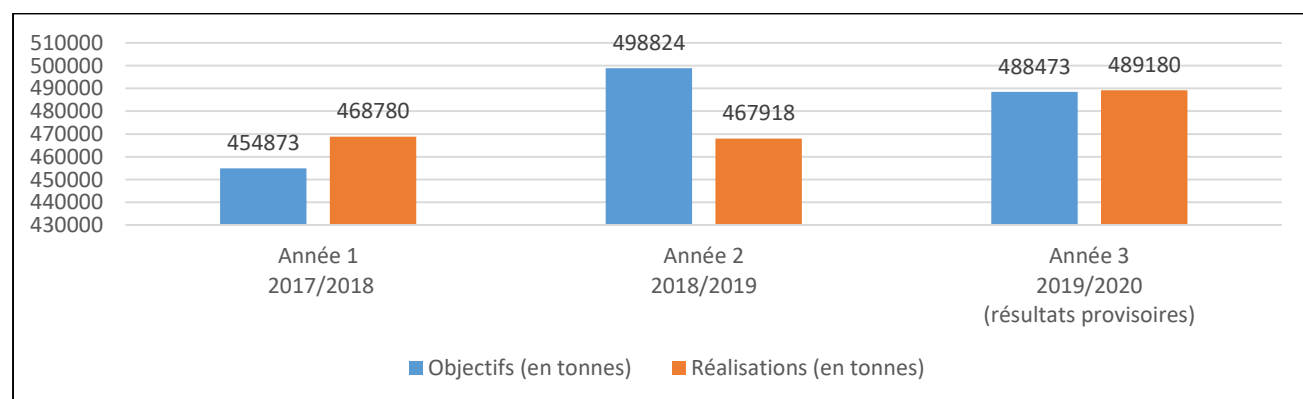
- **Le suivi de la mise en œuvre des conventions pour le bénéfice du DUS différencié appliqué aux produits transformés du cacao.** L'évaluation de la mise en œuvre des conventions sur le DUS différencié signées entre l'Etat et les broyeurs au titre de la 3<sup>ème</sup> année a concerné quatre (04) entreprises que sont SACO, CARGILL COCOA SARL, IVOIRE COCOA PRODUCT (ICP) (dont les conventions sont entrées en vigueur le 1<sup>er</sup> avril 2017) et Olam Cocoa Processing (OCP) (qui résulte de la fusion des sociétés UNICAO et OCP) dont l'avenant a été signé le 1<sup>er</sup> octobre 2019. Les résultats provisoires enregistrés au cours de la troisième année de mise en œuvre des conventions sont présentés dans le tableau ci-après.

**Tableau 1- Les résultats de la mise en œuvre des conventions pour les années 1, 2 et 3**

	<b>Année 1 2017/2018</b>	<b>Année 2 2018/2019</b>	<b>Année 3 2019/2020 (résultats provisoires)</b>
Objectifs contractuels (en tonnes)	454 873	498 824	488 473
Réalisations (en tonnes)	468 780	467 918	489 180
Taux de réalisation	<b>103,6%</b>	<b>94%</b>	<b>100,14%</b>

Source : **DGin**

**Figure 1- Niveau de réalisation de la transformation du cacao comparativement aux objectifs fixés**



Source : **DGin**

Au terme de la troisième année de mise en œuvre des conventions, il y a lieu de retenir ce qui suit :

- ✓ les entreprises SACO, CARGILL COCOA SARL et IVOIRE COCOA PRODUCT (ICP) ont été admises pour bénéficier du DUS différencié au titre de la quatrième année avec respectivement des taux de réalisation de 106%, 107% et 121% ;
- ✓ l'entreprise Olam Cocoa Processing (OCP) a réalisé un taux provisoire de 81,06%. L'évaluation globale des réalisations de la société OCP est en cours par le Conseil Café-Cacao ;
- ✓ la quantité totale provisoire de fèves de cacao transformées par ces quatre entreprises est de 489 180 tonnes pour 488 476 tonnes attendues, soit un taux de réalisation de 100,14%.

A ce jour, le nombre d'entreprises industrielles ayant signé la convention pour le bénéfice du DUS différencié est passé de huit (8) à quatre (4), incluant une entreprise avec deux (2) unités de broyage (Olam Cocoa Product). Le total des engagements de broyage de ces entreprises au titre de la troisième année (2019-2020) a été réévalué à 488 473 tonnes de fèves de cacao transformées, contre 542 752 tonnes initialement prévues, soit une baisse de 10%.

Cette baisse est consécutive aux abandons des sociétés CONDICAF, TAFI et FORAGRI et à la fusion des sociétés OLAM COCOA PROCESSING COTE D'IVOIRE SA et UNICAO SA. Cette fusion a conduit à l'adoption d'un nouveau plan d'augmentation des quantités de fèves transformées par la société OCP en légère baisse avec un taux de progression de 7,5% contre 10% initialement.

Les résultats attendus des entreprises signataires de la convention avec l'Etat, au titre de la quatrième année, pourraient être affectés (en baisse) en raison de l'impact de la COVID-19 sur les réalisations de certaines entreprises. En effet, selon les informations reçues, certains clients auraient annulé leurs commandes dès la survenue de la pandémie (cas de OCP). D'autres entreprises ont également indiqué avoir accusé du retard dans l'installation de capacités supplémentaires de broyage nécessaires pour la réalisation de leurs objectifs de transformation. C'est le cas par exemple des sociétés SACO et CARGILL. Il faut indiquer que ces deux sociétés ont démarré leur plan d'investissements en vue de l'augmentation de leur capacité de broyage et de pressage. Ainsi, en 2019, la société SACO a installé une nouvelle ligne avec une capacité de broyage de 40 000 tonnes de fèves par an, accroissant sa capacité de 190 000 tonnes à 230 000 en 2019.

- **Le suivi des travaux relatifs à l'élaboration du projet à financement BIRD-ENCLAVE pour la filière cacao.** Suite aux travaux d'examen des activités proposées par la Banque Mondiale, la partie nationale a décidé :
  - ✓ de procéder à une relecture des activités des composantes du projet pour

retenir celles qui sont acceptables, notamment celles qui sont conformes aux documents précédents transmis par l'équipe de préparation, en lien avec les préoccupations liées aux aspects de transformation, de stockage, d'agroforesterie et d'infrastructures, sans remise en cause du financement et du calendrier de passage du projet au conseil d'administration de la Banque mondiale.

- ✓ d'élaborer une esquisse de note stratégique de développement de la filière par le Conseil du Café-Cacao qui sera soumise au Gouvernement (MINADER, CIMP, Conseil des Ministres) dans les meilleurs délais afin de réaffirmer la vision nationale ; Cette note prendra en compte les leçons tirées du 2QC et les leçons tirées de l'étude KPMG de la Filière et des instructions reçues des Autorités.

**Pour l'hévéa :** Au terme des travaux, 12 entreprises de transformation de l'hévéa ont signé des conventions avec l'Etat. A travers ces conventions, ces entreprises s'engagent à augmenter leur volume global de caoutchouc naturel transformé d'au moins 400 000 tonnes sur une période de 4 ans (2020 à 2023), conformément à l'objectif fixé par l'Etat. Ces engagements pris par les sociétés en termes de projets d'investissement ainsi que d'augmentation de l'utilisation des capacités installées se présentent comme suit :

- ✓ l'accroissement global des capacités installées de transformation par rapport à l'année 2019 est de 461 120 tonnes de caoutchouc sec supplémentaires à la fin de la période de 4 ans (2019-2023) ;
- ✓ le taux d'utilisation des capacités de transformation installées est en moyenne de 80% sur la période ;
- ✓ l'augmentation des volumes de produit transformé donne un volume total de 426 097 tonnes de caoutchouc sec usiné supplémentaire sur la même période contre l'objectif du Gouvernement qui est d'au moins 400 000 tonnes. Ce résultat est supérieur à l'objectif fixé par le Gouvernement.

- **Action 2.5. Appui au développement industriel de la filière fruits et légumes**

Les travaux menés ont porté principalement sur le suivi de la mise en œuvre des activités de la sous-composante « appui au développement industriel de la filière fruits et légumes » du Projet d'Appui au Renforcement de la Compétitivité du Secteur Industriel (PARCSI). Il s'agit de :

- la finalisation de la mission sur l'étude de positionnement stratégique dont le rapport final a été transmis au Cabinet pour validation ;
- le suivi de la mission sur le renforcement organisationnel des filières ananas et mangue, la conception et la mise en œuvre d'un cadre de concertation. Les activités menées au cours de cette année ont porté sur (i) le renforcement des capacités des

acteurs ;(ii) la conception d'un modèle de plateforme électronique ; (iii) la proposition d'un cadre de concertation basé sur un modèle de plateforme d'innovation ; qui intègre tous les acteurs comme décideurs et les divers partenaires techniques et financiers comme support collaboratif, sans droit de décision sur les orientations des décisions prises par les acteurs. Les prochaines étapes vont concerner l'installation du cadre de concertation, le lancement de la plateforme électronique, la formation des acteurs sur l'utilisation de la plateforme et la production du rapport global ;

- la finalisation de la mission relative à l'étude diagnostic des infrastructures et équipements de la filière, la mise en place de mécanisme de mutualisation des moyens et prise de mesures pour améliorer la conservation des ananas et mangue. Le rapport global provisoire a été validé et les paiements ont été effectués ;
- le suivi de la mission relative à l'identification des investisseurs potentiels, négociation de partenariats industriels, actions de promotion, recherche de débouchés pour les produits issus de la transformation des mangues et ananas, et l'organisation du forum des investisseurs. Les outils de promotion ont été élaborés mais la pandémie liée au COVID 19 a provoqué beaucoup de retard au niveau de cette activité. Une note de situation a été transmis à la BAD pour avis en vue de recadrer et réorienter l'activité ;
- le suivi de l'activité relative à la création et à la promotion d'un label « fruits qualité Côte d'Ivoire ». L'état des lieux a été élaboré tandis que le premier projet de cahier de charge du label a été élaboré. Le comité technique chargé de valider le cahier de charge est en cours d'installation au niveau de CODINORM ;
- le suivi des activités de la mission relative à l'organisation d'ateliers/séminaires sur la filière fruits et légume. L'identification des besoins en formation est achevée et deux sessions de formation de 15 participants chacune ont été organisée dans le mois d'octobre à Bassam ;
- l'acquisition des équipements pour la filière fruits et légumes dont la liste des infrastructures, équipements, installations et moyens mutualisables est disponible ;
- l'organisation du forum des investisseurs avec la finalisation en cours du teaser de promotion.

- **Action 2.6. Mise en place d'un Programme de développement industriel inclusif et durable**

Cette action est composée de deux (2) activités, à savoir :

- **L'élaboration et la mise en œuvre le Programme de Partenariat Pays (PCP) pour un développement industriel inclusif et durable.** Dans le cadre de la mise en œuvre de la première phase, plusieurs activités ont été réalisées avec la participation effective de la DGI. Ces activités ont concerné l'élaboration et l'adoption en

collaboration avec l'appui technique de l'ONUDI des documents suivantes :

- ✓ l'élaboration et l'adoption des documents techniques dans la phase préparatoire du PCP ;
- ✓ les travaux préparatoires pour l'organisation de la cérémonie de lancement officiel du PCP ;
- ✓ la sélection des Experts Nationaux ;
- ✓ l'élaboration des critères et de la procédure de sélection du coordonnateur national ;
- ✓ la réalisation de l'étude sur le diagnostic industriel ;
- ✓ le cadre institutionnel de mise en œuvre et du suivi du PCP ;
- ✓ la définition des domaines d'activités prioritaires proposées dans le cadre du PCP ;
- ✓ la liste des expertises nécessaires à la programmation et à la mise en œuvre du PCP ;
- ✓ le chronogramme révisé de mise en œuvre du PCP ;
- ✓ le Plan de contingence du fait de la pandémie de COVID 19 ;
- ✓ la validation des TDR de la cérémonie de lancement du PCP ainsi que du Budget.

Tous ces documents ont été soumis par courrier en date du 22 juin 2020 de Monsieur le Ministre du Commerce et de l'Industrie, à SEM le Premier pour validation.

On note qu'à ce jour, l'équipe des experts nationaux composés de 12 experts devant intervenir sur la formulation et la mise en œuvre du PCP a été mise en place dans différents domaines à savoir : développement industriel, chaîne de valeur, capital humain, promotion de l'investissement, environnement, Energie, cadre juridique, TIC, Communication, etc.

Les travaux de l'élaboration du Document diagnostic industriel ont démarré depuis le 8 août 2020, au niveau des experts internationaux mis à disposition par l'ONUDI. Le premier draft du document proposé par les experts a fait l'objet d'examen par la DGI et le cabinet du Ministère du Commerce et de l'Industrie suivi d'une note d'observations transmise à l'ONUDI pour prise en compte. Le second draft du rapport intégrant les observations du MCI est disponible et est en cours d'examen.

Les experts nationaux ont été mis à contribution pour l'examen dudit rapport à l'effet de les impliquer dans la formulation du programme. Dans ce cadre une première réunion d'explication et d'information a été organisée à l'attention des experts nationaux le 22 décembre 2020. D'autres réunions sont prévues dans le cadre du démarrage de la formulation du programme proprement dit.

- **La mise en place d'un fonds de développement industriel.** Le Ministère a participé à l'élaboration du Projet d'Amélioration des Services aux industries en Côte d'Ivoire

(PASI CI) qui sera mis en œuvre très prochainement et dont le bailleur est la Banque Africaine de développement (BAD). Ce projet, d'une enveloppe de 226 millions de francs CFA supporté à 13,8% par l'Etat de Côte d'Ivoire, est exécuté par le Ministère du Commerce et de l'Industrie à travers la Cellule d'Exécution du Projet d'Appui au Renforcement de la Compétitivité du secteur Industriel (PARCSI). L'un des activités est la conduite d'étude structurante pour le financement et la compétitivité de l'industrie qui consiste à mener une étude de faisabilité pour la création d'un unique Fonds pour le financement du développement industriel en Côte d'Ivoire. La BAD a en effet donné son accord pour la réalisation d'une étude de faisabilité dans le cadre de son assistance technique.

- **Action 2.7. Mise en œuvre du Programme National de Restructuration et de Mise à Niveau des Entreprises Industrielles (PNRMN)**

Cette action comprend quatre (4) activités dont trois (3) sont en cours de réalisation. Ce sont :

- **le Projet d'Appui au Renforcement de la Compétitivité du Secteur Industriel (PARCSI) est en cours d'achèvement** qui a une durée de 4 ans (2016-2019) et une enveloppe d'un montant total de 9,4 milliards F CFA, dont 8,2 milliards F CFA de contribution de la Banque sur les ressources du Fonds Africain de Développement (FAD) et 1,2 milliard F CFA, représentant l'apport du Gouvernement sous forme de contrepartie à hauteur de 13% du financement total. Le PARCSI est en cours d'achèvement. Il a permis à ce jour d'enregistrer les résultats suivants :
  - ✓ 83 entreprises sur 50 prévues, ayant bénéficié de diagnostic ;
  - ✓ 49 entreprises sur 50 prévues, ayant bénéficié d'accompagnement à la démarche qualité ;
  - ✓ 26 entreprises présentées à la certification qualité, dont 08 certifiées ;
  - ✓ 8 entreprises ont bénéficié d'études-conseils ;
  - ✓ 249 participants sur 250 formés au titre du PNRMN ;
  - ✓ 53 entreprises sur 50 ont bénéficié d'un Appui Technique in situ.
- **l'actualisation et la mise en œuvre de la Stratégie Nationale des Exportations (SNE)** dans le cadre du PACIR2 est en cours. En effet, le projet d'Appui à la Mise en Œuvre de la Stratégie Nationale d'Exportation (SNE) financé par l'Union Européenne a effectivement démarré depuis fin Juin 2020.
- **la finalisation des conclusions des études relatives à la création du Centre d'appui à la compétitivité et au développement industriel dans la filière agroalimentaire (CACDI-AA)** est en cours. En effet, les activités suivantes ont été menées cette année :
  - ✓ une délégation composée de responsables du Ministère en charge de l'Industrie et du secteur privé a effectué une mission du 23 au 29 février 2020

en Italie et au Maroc.

- ✓ une CCM relative à la création du CACDI agroalimentaire a été élaborée. Après l'examen par le Cabinet du MCI du premier draft de cette communication, une deuxième version qui prend en compte les observations du Cabinet, notamment la recherche de la synergie entre le CACDI-AA et l'ADCI, a été soumise au Cabinet.

- **Action 2.8. Amélioration du niveau de qualité des produits dans les industries agroalimentaires**

Dans le cadre de cette action, un arrêté interministériel instituant le contrôle des entreprises agroalimentaires a été signé et la DGI a procédé à l'opérationnalisation du Comité Interministériel institué par cet arrêté en sollicitant par courriers signés de Monsieur le Ministre, la désignation des représentants des structures membres du comité. La première réunion du comité a eu lieu le 11 décembre 2020. D'autres réunions sont prévues pour préparer le démarrage des activités de contrôle du comité.

- **Action 2.9. Aménagement de zones industrielles à Abidjan et à l'intérieur du pays**

Cette action est en cours de réalisation. Elle a permis de :

- **amorcer l'aménagement de 127 ha en MOP avec l'entreprise CHEC de la zone industrielle d'Akoupé-Zeudji / PK24.** Les travaux ont été lancés officiellement le 01 août 2019 pour un délai d'exécution de 18 mois (démarrage effectif des travaux : février 2020 ; Achèvement : juillet 2021). Le taux global des travaux à ce jour est de 25%. A ce jour :
  - ✓ la base vie est installée à 100% ;
  - ✓ les Travaux de dégagement des emprises réalisés à 98% ;
  - ✓ les travaux de terrassement réalisés à 50% ;
  - ✓ les travaux d'électricité, d'alimentation en eau portable et d'assainissement sont réalisés respectivement à 10%, 10% et 6 %.
- **aménager les voies d'accès des 124 ha de la zone industrielle d'Akoupé Zeudji.** Pour faciliter l'installation des opérateurs et l'exercice de leurs activités respectives, les travaux d'aménagement en urgence des principales voies d'accès au site de 124 ha ont été engagés. Ces travaux portent sur :
  - ✓ la construction de routes revêtues, 1 610 mètres ;
  - ✓ la construction de routes stabilisées, 3 290 mètres ;
  - ✓ la construction de routes en terre, 1 900 mètres.

Ces travaux sont exécutés à 65%. Ils sont prévus s'achever au cours du premier trimestre 2021. L'installation du chantier ainsi que les travaux de dégagement des emprises sont réalisés à 100%, les travaux de terrassement à 99%, la chaussée à 60% et l'assainissement 20%. Par



ailleurs, sur les cinq (5) activités, seule celle relative à l'aménagement du parc industriel de 113 ha en mode PPP n'a pas encore démarré.

- **poursuivre les négociations avec Afreximbank et son partenaire technique pour l'aménagement de 112 ha dans le cadre d'un Partenariat Public-Privé (PPP).** A effet, suite à l'étude de faisabilité, un accord de développement a été signé entre l'Etat de Côte d'Ivoire et Afreximbank le 08 novembre 2019. Afreximbank a soumis à l'Etat le choix de son partenaire, il s'agit d'ARISE IIP. L'Etat de Côte d'Ivoire après analyse a donné son avis de non-objection sur le choix de ce partenaire technique. Afreximbank a également soumis le 30 juin 2020 à l'Etat sa proposition technique et financière pour le développement du parc. Après analyse, l'Etat a transmis ses observations à Afreximbank le 14 août 2020 qui doit les prendre en compte avant le début des négociations. Le planning du projet devra être actualisé pour tenir compte des observations de l'Etat et de l'épidémie de CORONAVIRUS.
  - **poursuivre les études techniques pour l'aménagement de 250 ha de la zone industrielle de Yamoussoukro** dont les études techniques d'aménagement sont en cours de d'achèvement. En ce qui concerne les études techniques d'ingénierie, elles sont réalisées à 90 %. Ainsi le rapport d'Avant-Projet Détaillé (APD) est disponible. Le dossier d'appel d'offre (DAO) et les études d'impact environnementales (EIES) sont en cours d'achèvement. Par ailleurs, dans le cadre de la purge des droits coutumiers en vue de la sécurisation d'une parcelle de 250 ha de la zone industrielle de Yamoussoukro, un protocole d'accord a été signé entre l'Etat et les détenteurs de droits en 2019. Conformément aux modalités de ce protocole qui prévoit un paiement sur trois (3) ans, la 2<sup>ème</sup> tranche représentant 32,5% du montant global soit 1 218 750 000 F FCFA, a été payée au cours de cette année.
  - **poursuivre les travaux pour l'aménagement de la zone franche textile de Bouaké.** En vue d'accroître la transformation du coton sur toute la chaîne de valeur, l'Etat de Côte-d'Ivoire a signé avec le groupe Orient international, spécialisé dans le domaine textile, un protocole d'accord pour l'aménagement d'une zone franche textile à Bouaké. L'étude de faisabilité prévue pour démarrer début février 2020 et être finalisée en juillet/août 2020, a pris du retard du fait de la pandémie de la COVID-19 et des mesures de restrictions qui en ont suivies.
- **Action 2.10. Aménagement de plateformes dédiées à la transformation de l'anacarde (BIRD-Enclave)**

Le Gouvernement de Côte d'Ivoire et le Groupe de la Banque Mondiale ont convenu de soutenir le secteur de la production et de la transformation de l'anacarde à travers le Projet de Promotion de la Compétitivité de la Chaîne de Valeur de l'Anacarde (PPCA), financé par la Banque Mondiale (BIRD-Enclave). Afin d'accroître le taux de noix brutes de cajou transformés

en Côte d'Ivoire, il est prévu dans le cadre de la mise en œuvre du projet, l'aménagement de quatre (4) plateformes agro-industrielles dédiées à la transformation de l'anacarde à Korhogo (25 ha), Bondoukou (15 ha), Séguéla (15 ha), Bouaké (15 ha). L'état d'exécution de ces zones agro-industrielles se présente comme suit :

- **Purge des droits coutumiers** : Les travaux d'identification des droits coutumiers et d'évaluation des cultures sur les sites de Korhogo et Bondoukou sont achevés. Le protocole d'accord portant purge des droits coutumiers pour le site de Korhogo a été signé par toutes les parties ; celui de Bondoukou est en cours de finalisation.
- **Etudes techniques d'aménagement** : ces études (APD définitif, DAO, EESS) sont achevées pour les sites de Korhogo et Bondoukou. Les entreprises pour la réalisation des travaux ainsi que pour le suivi et le contrôle des travaux ont été sélectionnées. Pour Séguéla, les études d'APD définitif sont achevées. Le dossier d'appel d'offres est disponible. Toutefois, les études d'impact environnemental et social en cours de réalisation devront être achevées avant la publication de l'appel d'offres prévue courant premier trimestre 2021. Quant au site de Bouaké (15 ha), seules les études d'Avant-Projet Sommaire (APS) sont achevées à ce jour.

- **Action 2.11. Aménagement d'une zone franche textile à Bouaké**

Deux (2) activités composent cette action à savoir :

- **La réalisation des études de faisabilité pour la création de la zone franche textile de Bouaké.** En vue d'accroître la transformation du coton sur toute la chaîne de valeur, l'Etat de Côte-d'Ivoire a signé avec le groupe Orient international, spécialisé dans le domaine textile, un protocole d'accord pour l'aménagement d'une zone franche textile à Bouaké. L'étude de faisabilité prévue pour démarrer début février 2020 et être finalisée en juillet/août 2020, a pris du retard du fait de la pandémie de la COVID-19 et des mesures de restrictions qui en ont suivies. Les études pour le projet de création de la zone franche textile-confection.
- **La création de la zone franche textile de Bouaké.** Les discussions sont bien engagées avec le Groupe chinois ORIENT pour la création de cette zone franche, incluant l'implantation d'une unité industrielle textile par ce groupe ainsi que le développement et l'implantation d'autres unités industrielles textiles chinoises.

- **Action 2.12. Mise en place de la Stratégie de développement des industries manufacturières (Assemblage et montage)**

Dans le cadre du développement de l'Industrie manufacturière légère (assemblage et montage), d'importantes initiatives sont engagées et se poursuivent pour aboutir à la mise en place de la stratégie de développement de ce secteur industriel important pour le développement économique de notre pays. Ainsi, des discussions sont menées avec trois

constructeurs (Toyota/CFAO, Groupe Renault et Groupe Volkswagen) pour identifier les conditions permettant l'implantation d'unités d'assemblage automobile en Côte d'Ivoire. Les discussions avec Renault et Toyota qui se poursuivent dans le cadre de groupes de travail dédiés à chacun des projets sont relativement avancées. Celles avec le Groupe Volkswagen attendent d'être formalisées par la signature d'un mémorandum d'entente (MoU). Les difficultés notées concernent la contrainte liée à la situation sanitaire.

### **2.3. Au titre de l'amélioration des conditions de vie des ménages**

#### **• Action 3.1. Lutte contre la cherté de la vie**

Toutes les activités sont en cours et ont même été intensifiées à l'occasion de la crise sanitaire. On peut noter :

- l'adoption du décret n°2020-426 du 29 avril 2020 portant plafonnement des prix sur une période de 3 mois, prorogée jusqu'au 9 décembre 2020, afin de lutter contre les pratiques spéculatives en pleine pandémie ;
- la veille permanente sur les prix de produits de grande consommation ;
- la réalisation de 24 missions de relevés de prix réalisées sur différents marchés ;
- la destruction de 116 tonnes de marchandises impropres à la consommation le 23/06/2020 ;
- la production et la diffusion de l'émission hebdomadaire : « C'est combien ? » 49 diffusions télé ont été faites en 2020 ;
- la production et la diffusion de l'émission mensuelle « Le Consommateur » avec 11 diffusions télé ;
- la production et la diffusion du bulletin électronique hebdomadaire d'information sur les tendances des marchés et les produits de grande consommation intitulé « les échos des marchés » avec 49 bulletins produits ;

#### **• Action 3.2. Amélioration du système de la qualité**

Cette action consiste à la prise de textes. Dans ce sens, il est à noter :

- l'adoption de la loi 2019-989 du 27 novembre 2019 de la loi relative au système national de métrologie et l'élaboration des projets de décret d'application qui ont été transmises au SGG ;
- l'élaboration du projet de décret portant création de l'agence nationale de métrologie et d'essai.

### **2.4. Au titre de l'Ivoirien nouveau**

L'Ivoirien nouveau, tel que défini par le Président de la République est le citoyen ivoirien doté d'une grande intégrité et porté vers la culture entrepreneuriale et la culture du résultat et de l'excellence.

Les activités relatives à la promotion de l'ivoirien nouveau ont trait à l'identification des lauréats des quatre (4) prix décernés par le Ministère. Cette année la Journée de l'excellence n'ayant pas eu lieu du fait de la pandémie de la COVID 19, les résultats du Prix Ivoirien de l'Industrie n'ont pas été proclamés par la Présidence de la République. Par contre le Prix Ivoirien de la Qualité étant un concours organisé par appel à candidature, les résultats dudit concours ont été porté à la connaissance des entreprises candidates. Les activités concernant l'Organisation de la 16<sup>ème</sup> édition du Prix Ivoirien de la Qualité (PIQ) ont porté sur l'enregistrement après la phase de sensibilisation et d'information 14 entreprises candidates. Du fait de la pandémie COVID 19 seulement 07 entreprises candidates au PIQ ont été auditées sur les 14 entreprises candidates. Le 1<sup>er</sup> juillet 2020, le jury de la a adopté après délibération les résultats suivants :

**Tableau 2- Les lauréats du Prix ivoirien de la Qualité**

Rang	Moyenne sur 20	ENTREPRISES LAUREATES	Catégorie
Niveau 4 : Prix d'Excellence			
1 <sup>er</sup> prix	17,30	DIRECTION DE LA PRODUCTION D'ELECTRICITE-CIE (DPE)	A
2 <sup>ème</sup> prix	16,54	SOCIETE AFRICAINE DE PLANTATIONS D'HEVEAS (SAPH)	A
3 <sup>ème</sup> prix	15,01	SOCIETE INDUSTRIELLE DE PRODUITS PLASTIQUES ET CHIMIQUES (SIPPEC)	A
Niveau 3 : Prix d'encouragement à l'Excellence			
1 <sup>er</sup> prix	17,04	Laboratoire Docteur Pierre MONTAGNIER	B
Niveau 2 : Prix maîtrise de la démarche qualité			
		NEANT	
Niveau 1 : Prix d'Engagement à la démarche qualité			
		NEANT	

Source : **DPQN**

## 2.5. Les textes législatifs et réglementaires à adopter pour le PAP

La mise en œuvre des actions PAP nécessite la prise des textes suivants :

- Décret portant nomination des membres du CNCO
- Décret portant création de l'Agence Côte d'Ivoire Export
- Décret relatif à la création du Fonds National de Développement de l'Activité Commerciale
- Décret déterminant les catégories d'instruments de mesure réglementés et définissant les modalités et critères du contrôle métrologique légal des instruments de mesure
- Décret définissant les conditions de la délégation des activités de vérification d'instrument de mesure
- Décret relatif aux conditions d'octroi de l'agrément pour les prestations de services et certaines activités métrologiques
- Décret relatif à l'assiette et aux modalités de recouvrement de la redevance métrologique
- Décret portant création, attributions, organisation et fonctionnement de l'Agence Ivoirienne de métrologie et d'essais
- Arrêté fixant les modalités de contrôle métrologique des compteurs d'eau potable froide

- Arrêté fixant les taux de redevance de contrôle métrologique des compteurs d'eau potable froide
- Arrêté interministériel portant fixation du montant des indemnités de défraiement aux membres de la commission de validation des propositions de mise à disposition de terrains industriels
- Arrêté interministériel portant fixation du montant des indemnités aux membres de la commission d'évaluation des impenses
- Arrêté portant attributions, organisation et fonctionnement de la commission d'évaluation des impenses
- Arrêté interministériel portant fixation d'indemnités et primes particulières aux agents de l'AGEDI
- Arrêté interministériel portant déclaration de zone d'activité industrielle exclusivement agroalimentaire non polluante le site de la zone industrielle de Bonoua
- Décret portant fixation des droits et frais d'actes dans la délivrance des certificats de qualité et des attestations de conformité aux normes rendues d'application obligatoire.
- Décret modifiant et complétant l'annexe du Décret 2016-1152 du 28 décembre 2016 rendant certaines normes d'application obligatoire
- Arrêté fixant la procédure de contrôle des normes rendues d'application obligatoire
- Arrêté relatif aux procédures de demande d'agrément des Bureaux de Normalisation et d'instruction des demandes de dérogation aux normes rendues d'application obligatoire
- Arrêté interministériel déterminant les procédures particulières d'application des normes rendues d'application obligatoire dans les marchés publics
- Arrêté interministériel déterminant la procédure de validation des fiches techniques d'admission temporaire pour transformation (procédure douanière)
- Arrêté portant dérogation sur les normes d'application rendue obligatoire
- Arrêté interministériel instituant le Comité interministériel de contrôle des industries agroalimentaires
- Arrêté relatif à la procédure d'homologation des normes ivoiriennes
- Arrêté interministériel fixant les conditions de publicité d'un produit ou service dont les normes sont rendues d'application obligatoires

### **3. BILAN DES ACTIVITES HORS PAP**

Outre les activités inscrites au titre du PAP, la plupart des activités réalisées par le MCI sont des activités « hors PAP ». A ce titre, plusieurs actions de développement ont été mises en œuvre suivant les quatre (4) programmes du Ministère, à avoir :

- Administration Générale ;
- Commerce Intérieur ;
- Commerce Extérieur ;
- Développement Industriel.

L'examen de toutes ces activités s'appuiera sur la cartographie administrative des programmes, telle que décrite dans le DPPD-PAP 2020-2022.

### 3.1. Bilan des Activités Hors PAP du Programme Administration Générale

Les activités du Programme Administration Générale englobent la coordination et l'animation des activités et projets, la planification, programmation et le suivi-évaluation, la gestion des systèmes d'information et de Communication, la gestion des ressources humaines, matérielles et financières et les activités des entités déconcentrées du Ministère.

#### 3.1.1. Au titre de la coordination et animation

Les actions de coordination et d'animation ont été menées par l'Inspection Générale (IG), la Direction des Affaires Juridiques et du Contentieux (DAJC), le Service des Manifestations Promotionnelles (SMP), le Service Qualité (SQ), l'Ecole de Commerce et de Gestion (ECG) et la Chambre de Commerce et d'Industrie de Côte d'Ivoire (CCI-CI).

##### 3.1.1.1. Concernant l'inspection des directions et structures du Ministère

Les activités menées par l'Inspection Générale portent sur :

- **les missions d'inspection.** Suite à des accusations portées à l'encontre du directeur régional par des agents de contrôle, l'Inspection Générale a effectué une mission d'inspection à la Direction Régionale de Daoukro, du 06 au 09 janvier 2020. L'objectif de cette mission était de mener des investigations pour la vérification des faits allégués et de proposer les mesures nécessaires au bon fonctionnement de cette Direction.
- **les missions d'enquête.** L'Inspection générale a mené deux (02) enquêtes au cours de l'année 2020, à Sassandra et à Abidjan.
  - **Mission d'enquête à Sassandra.** La mission d'enquête à Sassandra a porté sur l'absence prolongée du Directeur Régional de son poste et sur le fonctionnement du service. Les investigations menées du 17 au 19 février 2020 par une équipe deux (02) Inspecteurs ont abouti aux conclusions suivantes : absence justifiée du Directeur Régional pour des raisons de santé et fonctionnement régulier et normal du service.
  - **Mission d'enquête à Abidjan.** Cette mission concernait la Direction Régionale d'Abidjan Centre 1 et elle était relative aux accusations de racket portées par des commerçants mauritaniens de la commune de Cocody à l'encontre de certains agents de contrôle de ce service. Au terme des investigations faites du 11 au 30 juin 2020, à Cocody à la Cité des Arts et au quartier du Lycée Technique, les responsabilités ont été établies et des mesures provisoires ou des sanctions ont été prises à l'encontre des agents fautifs.
- **les passations de charges ou de services.** L'Inspection Générale a supervisé des passations de charges ou de service, suite à des changements intervenus au sein du Ministère. Ainsi, des cérémonies de passation de charges ou de service ont eu lieu dans les directions régionales d'Abidjan Sud 2, d'Abidjan Nord, de Yamoussoukro, du Haut-Sassandra, d'Abidjan Centre 1 et 2, à la Direction Générale de l'Industrie, à la Direction de l'Innovation Technologique et de

la Coopération Industrielle, à la Direction des Affaires Juridiques et du Contentieux, à la Sous-Direction du Code Occasionnel, au Guichet Unique Automobile (GUA) et au Cabinet du Ministre (Chef de Cabinet).

- **l'élaboration de la cartographie des risques et des plans de mitigation et d'audit du Ministère.** Initiée par l'Inspection Générale d'Etat (IGE) avec l'appui du PAGEF et du Cabinet PANAUDIT-BURKINA, l'Inspection Générale, point focal du projet pour le compte du Ministère du Commerce et de l'Industrie, a coordonné et supervisé l'élaboration de la cartographie des risques, de plans de mitigation et d'audit internes de quatre (4) Directions centrales, à savoir : la DMCQRF, la DAFP, la DPAE et la DISI.
- **la cérémonie de remise de récompenses aux lauréats classés 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> du Prix National d'Excellence, édition 2019.** Sous la présidence effective de Monsieur le Ministre du Commerce et de l'Industrie, l'Inspection Générale, point focal du Prix National d'Excellence, a organisé le jeudi 27 février 2020 au Cabinet, la cérémonie de remise de récompenses aux lauréats classés 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> de l'édition 2019 du Prix National d'Excellence. Quatre (04) Prix ont été décernés à sept (07) lauréats classés 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup>. Il s'agit :
  - du Prix de la Meilleure entreprise du commerce intérieur, avec un (01) lauréat ;
  - du Prix de la meilleure entreprise exportatrice, avec deux (02) lauréats ;
  - du Prix ivoirien de l'Industrie, avec deux (02) lauréats ;
  - et du Prix ivoirien de la qualité, avec deux (02) lauréats.

### **3.1.1.2. Concernant l'appui juridique et réglementaire et le contentieux**

La DAJC a participé à l'élaboration de plusieurs textes et a effectué le suivi du contentieux.

- **Au niveau de l'élaboration de la législation et de la réglementation en matière commerciale et industrielle,** il faut noter que :
  - les textes signés au titre du commerce en 2020 sont :
    - ✓ le Décret 2020-388 du 15 avril 2020 portant plafonnement des prix des gels hydrologiques ;
    - ✓ le Décret 2020-389 du 15 avril 2020 portant modification des annexes au décret n°2016-1152 du 28 décembre 2016 rendant certaines normes d'application immédiate ;
    - ✓ le Décret n°2020-426 du 29 avril 2020 portant plafonnement des prix de certains produits de grande consommation ;
    - ✓ le Décret n°2020-446 du 06 mai 2020 portant approbation du contrat de concession de l'exploitation du guichet unique du commerce extérieur et du contrat de la douane, signés le 18 novembre 2019 ;
    - ✓ le Décret n°2020-556 du 30 juin 2020 fixant les indemnités et avantages du président, du vice-président, du secrétaire général, du secrétaire général adjoint et des membres de la commission de la concurrence et de la lutte

contre la vie chère ;

- ✓ le Décret n° 2020-562 du 08 juillet 2020 portant reconnaissance de l'organisation interprofessionnelle agricole de la filière riz ;
  - ✓ le Décret n°2020-777 du 30 septembre 2020 portant approbation de la convention de concession pour l'exploitation du marché de gros de Bouaké;
  - ✓ l'Arrêté interministériel n° 558/MEF/MPJEJ/MPMBPE du 22 mai 2020 portant nomination des membres du comité de gestion du fonds d'appui aux acteurs du secteur informel ;
  - ✓ l'Arrêté interministériel n°49/ MCI/MEF/MBPE du 29 septembre 2020 portant création, composition, attributions et fonctionnement du comité de suivi de la délégation de service public, des services de métrologie légale portant sur les vérifications primitives et périodiques d'appareils et instruments de mesure ;
  - ✓ l'Arrêté n°623/MCI/CAB du 12 juin 2020 portant création, organisation, attributions et fonctionnement du comité de pilotage pour la supervision, le suivi et l'évaluation du projet « carte de commerçant » conformément à la convention de concession de service public pour l'identification, l'édition et la délivrance de la carte de commerçant.
- les textes signés au titre de l'industrie en 2020 sont :
- ✓ le Décret n° 2020-471 du 27 mai 2020 portant déclaration d'utilité publique de la réserve de Séguéla dédiée à l'activité industrielle, d'une superficie de 44ha;
  - ✓ l'Arrêté Interministériel n° 28 MCI/MEF/MPMBPE du 15 mai 20 fixant les indemnités de défraiement au profit des membres de la commission de validation des propositions de mise à disposition de terrains industriels ;
  - ✓ l'Arrêté interministériel n° 557 du 22 mai 2020, portant nomination des membres du Comité de Gestion du Fonds de Soutien aux Petites et Moyennes Entreprises dénommé FSPME-covid-19 ;
  - ✓ l'Arrêté interministériel n° 559/MEF/MSCSLP/DBE2/CGFS du 22 mai 2020 portant nomination des membres du Comité de Gestion du Fonds Spécial de Solidarité et de Soutien d'Urgence Humanitaire, dénommé Fonds Spécial de Solidarité COVID-19 ;
  - ✓ l'Arrêté interministériel n° 560 du 22 mai 2020, portant nomination des membres du Comité de Gestion du Fonds de Soutien aux Grandes Entreprises dénommé FSGE-COVID-19 ;
  - ✓ l'Arrêté Interministériel n° 28 MCI/MEF/MPMBPE du 15 mai 2020 portant fixation du montant des indemnités de défraiement aux membres de la commission des impenses ;
  - ✓ l'Arrêté n°459/MCI/CAB du 07 avril 2020 portant attributions, organisation et fonctionnement de la commission d'évaluation des impenses.
- les textes en attente de signature se présentent comme suit :



- ✓ le projet de Décret portant création, organisation et fonctionnement de l'Agence de Promotion des Exportations en Côte d'Ivoire (CI-EXPORT) ;
  - ✓ le projet de Décret portant institution du Prix Ivoirien de la Qualité ;
  - ✓ le projet de Décret portant institution de l'ordre du mérite commercial et industriel ;
  - ✓ le projet de Décret portant nomination des membres du Conseil de Gestion de l'Office d'Aide à la Commercialisation des Produits Vivriers (OCPV) ;
  - ✓ le projet de Décret portant nomination des membres du Conseil National de la Consommation (CNCO) ;
  - ✓ le projet de Décret portant nomination du Commissaire du Gouvernement auprès de la Commission de la Concurrence.
- **Au niveau du suivi du contentieux**, elle a effectué l'instruction des dossiers, la notification des propositions d'amendes transactionnelles de plus d'un million de Francs CFA (1 000 000 FCFA), le recouvrement des amendes transactionnelles et la contestation des amendes. Ainsi, au cours de l'année 2020, quarante-huit (48) Procès-Verbaux (PV) ont fait l'objet d'instruction par la DAJC et sont répartis dans le tableau ci-dessous.

**Tableau 3- Répartition des PV reçus des DR et instruits par la DAFP**

	DIRECTIONS REGIONALES D'ABIDJAN				DMCQRF	DR LOH-DJ	DR GBOKLE	TOTAL
	ABJ Centre 1	ABJ Nord	ABJ Sud 1	ABJ Sud 2				
Nbre de PV reçus et instruits	12	05	17	05	06	02	01	<b>48</b>
Nbre de PV transmis aux directions (pour correction)	12	03	00	00	04	00	00	<b>19</b>
Nbre de PV transmis aux directions (pour notification)	00	00	03	02	02	02	01	<b>10</b>

Source : **DAJC**

Pour la notification des propositions d'amendes transactionnelles de l'année 2020, deux (02) missions de notification ont été effectuées. La première s'est déroulée les 24 et 25 juin 2020 et la seconde le 06 août 2020. Ces missions ont permis de procéder à la notification de dix-sept (17) PV sur un total de dix-neuf (19) PV. Les deux (02) PV restants n'ont pu être notifiés aux entreprises contrevenantes en raison de la délocalisation de l'une et de la difficulté de localisation de l'autre.

Quant au recouvrement des amendes transactionnelles, il fait suite aux missions de notification. Il est lancé au minimum un (01) mois après la notification. Les missions de recouvrement ont ainsi permis de recouvrer un montant de deux millions trois cent quarante-cinq mille Francs FCFA (2 345 000 F CFA).

Enfin au niveau des contestations des amendes, la DAJC a reçu, au cours de l'année 2020, quinze (15) recours gracieux émanant des contrevenants et portant sur quinze (15) PV, sans oublier un (01) courrier de dénonciation et trois (03) autres de contestation de décision et d'amendes. L'analyse et le traitement des requêtes ont donné lieu à l'annulation de huit (08) PV et au rejet de sept (07) requêtes.

#### **3.1.1.3. Concernant l'organisation et le suivi des manifestations promotionnelles**

Le Service des Manifestations Promotionnelles (SMP) a mené des activités **au niveau de l'amélioration du cadre juridique et réglementaire de l'organisation des manifestations promotionnelles**. Le service a en effet rédigé et transmis au Cabinet deux projets d'arrêtés interministériels fixant pour l'un, les conditions d'octroi de l'agrément d'habilitation aux promoteurs de manifestations promotionnelles à caractère commercial et industriel en Côte d'Ivoire et pour l'autre, les conditions d'octroi de l'autorisation pour l'organisation de manifestations promotionnelles à caractère commercial, industriel et artisanal en Côte d'Ivoire. Ces arrêtés interministériels ont été signés le 05 février 2020 et un atelier d'information sur lesdits arrêtés a été organisé le 18 septembre 2020 à l'intention des acteurs du secteur. Un communiqué de presse invitant les opérateurs à se conformer à la réglementation en vigueur pour l'obtention de l'agrément et de l'autorisation a été transmis au Cabinet pour signature.

#### **3.1.1.4. Concernant le management de la Qualité**

Le Service Qualité a réalisé des activités liées à **la conception du projet de mise en place des fiches de poste**. Les premiers drafts du projet de mise en place des fiches de poste ont été transmis au Cabinet pour validation. Suite à des observations et recommandations du Cabinet, les fiches ont été corrigées conformément aux orientations données et retransmises. Par la suite, des séances de travail ont eu lieu pour élaborer le projet final et le soumettre pour analyse et recommandations aux services partie-prenantes. Les recommandations pertinentes et observations recueillies des acteurs clés ont été pris en compte dans la monture finale du projet.

#### **3.1.1.5. Concernant l'Ecole de gestion et de Commerce**

(Rapport non parvenu)

#### **3.1.1.6. Concernant la Chambre de commerce et d'Industrie de Côte d'Ivoire**

(Rapport non parvenu)

### **3.1.2. Au titre de la planification, de la programmation et du suivi-évaluation**

La DPSP a réalisé en 2020 des actions liées à la planification, la programmation, la production des statistiques sectorielles et au suivi-évaluation.

- **Au niveau des activités de Planification et de Programmation**, la DPSP a réalisé les activités suivantes :
  - la participation à l'élaboration du PND 2021-2025. A ce titre plusieurs rencontres ont été organisées entre le Ministère en charge du Commerce et d'industrie et celui en charge du plan et du développement afin de :
    - ✓ dresser un diagnostic des secteurs commerce et industrie (Problèmes, difficultés, enjeux, défis, etc.) ;
    - ✓ rédiger les orientations stratégiques ;
    - ✓ élaborer le cadre des résultats assortis d'une batterie d'indicateurs ;
    - ✓ budgétiser les activités à mettre en œuvre sur la période 2021-2025.
  - la participation à l'élaboration du Plan National de Gouvernance (PNG) 2021-2025. Initiée par le CN-MAEP, le PNG est un document de planification quinquennal. Dans le cadre de son élaboration le MCI a proposé des activités chiffrées à mettre en œuvre en matière de gouvernance. Le montant des actions à mener sur la période s'élève à 27 milliards Francs CFA ;
  - l'organisation des séances de vulgarisation des documents de planification (PND et PAP) au sein du Ministère. Des séances avec les différentes directions et services du Ministère ont eu lieu à travers la DPSP à l'effet de renforcer leurs capacités sur les outils du Plan National Développement (PND) et du Plan d'Action Prioritaire (PAP) ;
  - l'élaboration des fiches Projets et des instruments de la programmation. A cet effet, les services de la DPSP se sont attelés à coordonner l'élaboration des fiches projets dans le but de faire un meilleur suivi des projets ;
  - l'inscription des projets du Ministère au Programme des Investissements Publics (PIP) 2021-2023. Pour cette année, vingt et un (21) projets ont été soumis en conférence PIP et défendus à la Conférence budgétaire pour un coût global de 27,692 milliards Francs CFA ;
  - la finalisation du Plan Stratégique CI 2030 (Conseil national de Politique économique (CNPE)/30 Nov-05 Déc. 2020) ;
  - l'élaboration du Document de Programmation Pluriannuelle des Dépenses Projet annuel de Performance (DPPD-PAP) 2021-2023. Compte tenu de la crise sanitaire, l'élaboration du DPPD-PAP n'a pu se faire lors d'un atelier en présentiel. Toutefois, les équipes de la DPSP et de la DAFP ont travaillé avec toutes les structures et services du Ministère afin de proposer un budget programme conforme. Ce projet de budget programme a été présenté et défendu lors de la conférence budgétaire tenue le 25 Août 2020.
  - l'élaboration du Plan de Travail Annuel (PTA) 2020 et 2021 sur la base du PND 2016-2020.

- **Au niveau de la production des statistiques sectorielles,** la DPSP a réalisé l'identification des statistiques sectorielles. Dans le cadre de la redynamisation des activités du SSMCI, des séances de travail ont été organisées avec les acteurs du secteur industrie (utilisateurs et producteurs) en vue de consolider les informations statistiques du secteur industrie disponibles au niveau du Ministère. Par ailleurs, elle a contribué à la réalisation du Recensement Economique des Entreprises Industrielles et leurs Etablissements (REEIE) en lien avec l'Institut National de la Statistique (INS) en participant au processus de confection des questionnaires, de sensibilisation des acteurs cibles, de recensement sur le terrain, de définition et de validation des indicateurs. Elle a également participé à la confection de l'ouvrage « La Côte d'Ivoire en Chiffre » édition 2019 en lien avec le Ministère de l'Economie et des Finances.
- **Au niveau des études et de la recherche de financement,** elle a réalisé les activités de suivi des études inscrites au Fonds d'Étude. Il s'agit notamment de l'étude sur le développement de l'Industrie Automobile en Côte d'Ivoire financée à hauteur de 350 millions FCFA et l'étude d'aménagement des zones industrielles de Bouaké, Bondoukou, Korhogo, Séguéla et Odienné financée hauteur de 830,6 millions FCFA. Notons par ailleurs qu'une analyse des futures études a été menée par la Direction en vue d'une meilleure programmation et d'un suivi efficace. En outre, la Direction, point focale du Ministère au sein du Comité National de Pilotage des Partenariats Public-Privé (CNP-PPP), a mené des actions en vue de la revue des projets inscrits au portefeuille Partenariat Public-Privé (PPP). A cet sujet, deux projets ont été soumis au Comité, à savoir : le Programme national de développement de la filière anacarde et cajou pour un montant de 7,96 milliards FCFA et le Projet d'équipement du Ministère du commerce pour 2,142 milliards FCFA.
- **Au niveau des activités de Suivi-Évaluation,** elle a réalisé les activités suivantes :
  - L'élaboration des rapports bilans PAP et PND 2016-2020 du Ministère. La DPSP a produit en 2020 des rapports bilans sur le PAP et le PND 2016-2020 (MASMO trimestrielles, MASIR).
  - la DPSP au cours de l'année 2020 a participé au suivi des projets cofinancés (financements extérieurs) dans le cadre des activités du COMOREX (Comité pour la mobilisation des financements extérieurs) et de l'opérationnalisation de la Plateforme de gestion des financements extérieurs ([pgfe.finances.gouv.ci](http://pgfe.finances.gouv.ci)). Ainsi, on a pu participer à :
    - ✓ La collecte régulière des données relatives aux financements publics extérieurs des programmes et projets à travers l'observation de l'état des financements à fin juin 2020 ; et à l'actualisation de la plateforme ([pgfe.finances.gouv.ci](http://pgfe.finances.gouv.ci)) à fin septembre 2020;
    - ✓ l'atelier de revue des programmes et projets cofinancés et de l'élaboration du

rapport sur la coopération pour le Développement (RCD) : cet atelier a permis de renforcer les capacités des points focaux pour une utilisation optimale de la Plateforme informatisée de gestion des financements publics extérieurs (PGFE) ; d'actualiser les données dans la plateforme ; et de procéder à la validation des manuels d'utilisation (22-24 Décembre 2020).

### **3.1.3. Au titre de la gestion des systèmes d'information et communication, de la documentation et des archives**

Les activités de gestion des systèmes d'information et de communication prennent en compte celles réalisées par la Direction des Systèmes d'Information (DSI), par le Service de la Communication et des Relations Publiques (SCR) et le Service de la Documentation et des Archives (SDA)

#### **3.1.3.1. Concernant la gestion des systèmes d'information**

Les activités réalisées par la DSI sont de plusieurs ordres : formation, assistance technique, implémentation de logiciel de gestion et rédaction de la politique de sécurité.

- **Au niveau de la formation sur l'application de gestion des amendes transactionnelles et des entreprises succursales en Côte d'Ivoire**, la Direction des Systèmes d'Information a organisé trois (03) séances de formations qui ont vu la participation de la DAJC, la DAFP, la DMCQRF, la DCCLVC et des cinq (05) Directions Régionales pilotes.
- **Au niveau de l'assistance technique**, la direction a effectué la maintenance du matériel informatique des services du ministère, la maintenance du réseau, l'assistance à l'utilisation des services du projet e-Gouv (mailing, applications intégrées, ...) et le conseil des services en matière d'IT.
- **Pour l'implémentation du logiciel de Gestion des Courriers (GEC)**, le déploiement sur le serveur de production est terminé. Le projet est à l'étape de la formation des administrateurs de l'application, puis suivra la formation du service Courrier.
- **Au sujet de l'élaboration de la politique de sécurité du système d'information (PSSI), elle est en cours** et traduira la volonté et les exigences à prendre en compte, pour mettre en œuvre les moyens permettant de protéger efficacement le patrimoine informationnel du Ministère. Elle définira les règles qui permettront la prise en compte de l'aspect sécurité dès la phase de conception des applications.
- **S'agissant de la mise en place du Système de gestion du Contrôle Répressif du commerce intérieur et à la Semaine du commerce électronique**, la rédaction de termes de référence est réalisée. Le Système de gestion du Contrôle Répressif du commerce intérieur permettra d'automatiser le contrôle répressif des produits sur tous les marchés du territoire national. Quant à la Semaine du commerce électronique, elle vise à promouvoir et à développer le commerce électronique en Côte d'Ivoire.

- **Relativement aux autres activités**, elles concernent l'élaboration et la conception en cours du projet d'Interopérabilité entre le GUCE et l'application GESCOMEXT pour la gestion de la délivrance en ligne du code import-export/code occasionnel et la mise à jour de la liste des sites marchands.

### 3.1.3.2. Concernant la communication et les relations publiques

Le Service Communication et Relations Publiques (SCRP) a réalisé, au cours de l'année 2020, des activités suivantes :

- **la veille informationnelle à l'endroit de l'ensemble des agents du Ministère.** A ce niveau, elle œuvre à informer permanemment l'ensemble des agents du Ministère. A cet effet, deux cent vingt-quatre (224) notes de services, d'informations, circulaires et communiqués ont été diffusés. Elle a par ailleurs réalisé la veille média, le relooking du site web du Ministère et un recueil des discours de Monsieur le Ministre Souleymane DIARRASSOUBA sur la période 2017-2020.
- **la vulgarisation des activités du Ministère à travers les médias.** Le service communication a publié cinquante-trois (53) textes relatifs aux activités du Ministère sur son site Web. Il a par ailleurs réalisé la couverture médiatique de trente-et-une (31) activités. Quant à la couverture réalisée par les médias, ce sont 204 publications pour la presse écrite, 84 publications pour la presse en ligne et 19 passages au Journal Télévisé de la RTI1.
- **le recueil des requêtes et plaintes pendant le confinement de la pandémie du COVID-19.** Ce sont 61 requêtes et plaintes relatives aux prix des gels hydroalcooliques et autres qui ont été enregistrées du 30 mars au 26 juin 2020 et transmises à la Direction Générale du Commerce Intérieur en vue d'apporter un traitement diligent desdites plaintes.

### 3.1.3.3. Concernant la documentation et les archives

Le Service de la Documentation et des Archives a réalisé, au cours de l'année 2020, les activités suivantes :

- **En matière de gestion des archives**, le service a collecté à ce jour de 1 480 cartons d'archives (148 mètres linéaires) contenant en moyenne 740 000 pièces estimées. Le service a également élaboré un projet d'arrêté portant versement et collecte des documents d'archives qui est en attente de signature au Cabinet. Le traitement des documents d'archives est en cours. Par ailleurs, dans le cadre de la mise en œuvre d'un système d'archivage électronique des documents, le service a élaboré les Termes de Références (TDR) et rencontré des structures nationales spécialisées dans le système d'archivage électronique en vue de recueillir des propositions de solutions en réponse à nos besoins. Il s'agit des entreprises suivantes : SODEWARE, ALLIANCE CONSULTANTS, TURIONE, MKGB et GEDOC-CI. Par la suite, la Société TURIONE a été désignée à l'issue d'un appel d'offre.

Pour la création et l'alimentation d'une base de données des textes législatifs et réglementaires, le service a acquis et installé le logiciel ABCD ce qui a permis la création de la base de données des textes législatifs et réglementaires. Cette base de données contient tous les Actes pris et publiés dans le Journal Officiel de la République de Côte d'Ivoire (JORCI) de 1959 à 2020, 465.000 pièces ont été sélectionnées pour la conservation

- **En matière de gestion de la documentation**, le service a effectué l'inventaire du fonds documentaire du Ministère qui a permis de collecter 253 ouvrages (ouvrage, livres, brochures) et 315 périodiques (revues et magazines)

### 3.1.4. Au titre de la gestion des ressources humaines, matérielles et financières

Les activités réalisées dans le cadre de la gestion des ressources humaines, matérielles et financières ont rassemblé celle de la Direction en charge des Ressources Humaines (DRH), de la Direction des Affaires financières et du Patrimoine (DAFP) et la Cellule des Passations des Marchés Publics (CPMP).

#### 3.1.4.1. Concernant la gestion des ressources humaines

La Direction des Ressources Humaines (DRH) a réalisé pour l'année 2020 les activités suivantes :

- **S'agissant de la formation du personnel et celle au titre de stages**, quarante-sept (47) agents du Ministère ont vu leur capacité renforcée par la Société Nationale de Développement Informatique (SNDI) en bureautique et Internet.

**Tableau 4- Répartition des modules et nombres d'agents formés**

Modules	Nombre d'agents
MS Word (niveau 1 et 2)	14
MS Excel (niveau 1 et 2)	16
MS Powerpoint	11
Initiation à l'internet	4
Initiation à l'informatique	2
<b>TOTAL</b>	<b>47</b>

Source : **DRH**

En outre, vingt-huit (28) élèves stagiaires de l'Ecole Nationale d'Administration (ENA) et trente-six (36) étudiants en BTS et Master ont effectué respectivement leur stage d'imprégnation et d'application et leur stage de validation de diplôme.

**Tableau 5- Répartition de l'effectif des stagiaires issus de l'ENA**

Cycles	Nombre de stagiaires
Cycle supérieur	05
Cycle moyen supérieur	13
Cycle moyen	10
<b>TOTAL</b>	<b>28</b>

Source : **DRH**

**Tableau 6- Répartition de l'effectif des stagiaires issus des grandes écoles et universités**

Niveaux d'études	Nombre de stagiaires
Etudiants en BTS	28
Etudiants en Master	08
<b>TOTAL</b>	<b>36</b>

Source : DRH

- **Concernant l'assermentation des agents commis au contrôle.** Avec un total de 250 agents assermentés, la DRH, membre du Comité d'assermentation a validé en lien avec les autres membres, le choix de soixante-et-un (61) agents à assermenter dont quarante-sept (47) sont en service dans les Directions Régionales et 14 en Directions centrales. Ce qui portera en fin de processus le nombre d'agents assermentés à 331.

**Tableau 7- Répartition de l'effectif des agents assermentés et ceux à assermenter en direction**

Entités	Effectif cible	Agents assermentés	Agents à assermenter 2020	Effectif des assermentés à la fin du processus
Directions régionales	366	227	47	274
Directions centrales	72	23	14	37
<b>TOTAL</b>	<b>438</b>	<b>250</b>	<b>61</b>	<b>311</b>

Source : DRH

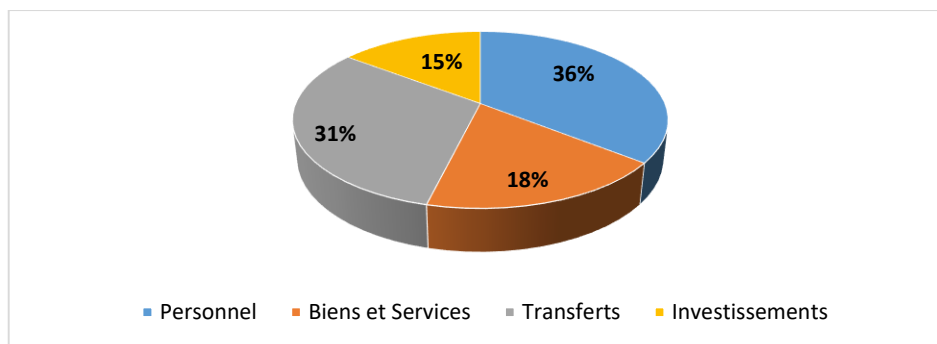
- **A propos de la promotion du genre et la politique sociale.** La promotion du genre a porté sur l'intégration de neuf (9) nouveaux fonctionnaires en situation de handicap dans le cadre du recrutement dérogatoire 2019. Cela porte l'effectif de cette catégorie du personnel à quarante-huit (48), soit une hausse de 23%. Quant à la politique sociale, elle a concerné :
  - la Journée Internationale de la Femme célébrée le 08 mars 2020 au cours de laquelle trois cent quarante et une (341) femmes du District d'Abidjan ont reçu de la part de Monsieur le Ministre le pagne commémoratif ;
  - la célébration de la fête des mères avec la remise par Monsieur le Ministre de deux (2) morceaux de pagne à chacune des quatre cents (400) femmes du Ministère ;
  - la participation à la remise de chèque aux agents retraités par la MAMCOM ;
  - le traitement des dossiers de retraites et l'assistance aux agents. A cet effet, 38 dossiers de retraite et 131 dossiers d'assistance ont été traités ;
  - l'organisation de séances de Fitness. Ces séances ont été suspendues après deux (2) mois par manque de ressources pour rétribuer l'entraîneur.

### 3.1.4.2. Concernant la gestion financière et le patrimoine

Le budget 2020 du MCI se chiffre à **14 391 474 771 FCFA**. Il est en légère baisse par rapport à 2019 de 18 361 309 FCFA soit **-0,13%**. Le Budget 2020 se répartit selon la nature de dépenses comme suit :



**Figure 2- Répartition du Budget 2020 par Nature de dépenses**



Source : **DAFP, DPSP**

La répartition du budget par programme est le suivant :

- Programme 1 : 8 220 561 386 FCFA, soit 57,12% ;
- Programme 2 : 1 556 397 121 FCFA, soit 10,81% ;
- Programme 3 : 924 680 375 FCFA, soit 6,43% ;
- Programme 4 : 3 689 835 889 FCFA, soit 25,64%.

Les activités réalisées par la DAFP sont les suivantes :

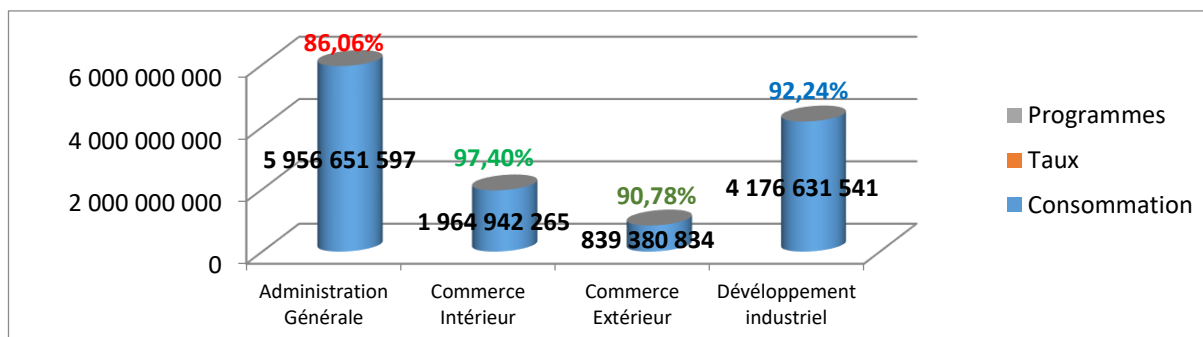
- **Au titre de l'exécution du Budget en 2020.** L'exécution du Budget en 2020 a été affectée par la crise sanitaire à Covid-19. La consommation du Budget 2020 (hors dotation Covid-19) s'élève à **12 937 606 237 FCFA soit un taux de 89,90%**.

**Tableau 8- Classement des programmes selon le taux de consommation des crédits accordés**

	Programmes	Consommation	Taux	Rang
Situation d'exécution du budget MCI année 2020 (hors dotation COVID)	Administration Générale	5 956 651 597	86,06%	4 <sup>ème</sup>
	Commerce Intérieur	1 964 942 265	97,40%	1 <sup>er</sup>
	Commerce Extérieur	839 380 834	90,78%	3 <sup>ème</sup>
	Développement industriel	4 176 631 541	92,24%	2 <sup>ème</sup>
	<b>Total</b>	<b>12 937 606 237</b>	<b>100,00%</b>	

Source : **DAFP, DPSP**

**Figure 3- Consommation des crédits en fonction des programmes**



Source : **DPSP**

- **Concernant les acquisitions du matériel,** Il s'agit essentiellement de l'acquisition de 19 véhicules dont 16 Pick up double cabine et 03 berlines d'un montant total de 487 539 917 FCFA, de mobiliers de bureau d'un montant de 39 131 998 FCFA et de matériels

informatiques d'un montant de 108 229 506 FCFA (voir tableau ci-dessous).

**Tableau 9- Matériels acquis en 2020 par le Ministère**

N°	DESIGNATIONS	MONTANT DU MARCHÉ
1	20 Ordinateurs de bureau HP 10 Ordinateurs portable HP ProBook 03 ordinateurs portables macbook pro 15 antivirus de 4 poste 20 onduleurs Back up UPS	38 704 000
2	03 Bureaux directeurs avec retour 03 Fauteuils directeurs 30 Bureaux agents 30 Fauteuils agent 98 Chaises visiteurs 05 fauteuils orthopédiques 02 Copieurs IR 2520 02 Autocommutateurs 04 Combinés téléphoniques	30 975 000
3	45 Ordinateurs de Bureau 37 Antivirus de 4 postes 61 onduleurs Back up UPS	46 529 666
4	03 Splits NASCO de chevaux 10 Splits NASCO de 02 chevaux, 05 Splits NASCO de 1,5 chevaux	8 156 998
5	40 Imprimantes multifonctions HP Laserjet M180 N, couleur 40 Câbles USB 02 Ordinateurs desktop HP ALL-One 24 07 Ordinateurs portable HP PROBOOK 450 G6 10 Onduleurs CR, Backup UPS 1000 VA	22 995 840
6	08 Véhicules de marque Mazda BT50	262 545 450
7	01 Véhicule de marque CITROEN DS 5	24 995 013
8	03 Véhicules de marque Mazda BT50	98 453 999
9	02 Véhicules de marque SUZUKI NEW VITARA	55 345 455
10	01 Véhicule de marque HYUNDA SANTAFE NEW VITARA	46 200 000
	<b>TOTAL</b>	<b>634 901 421</b>

Source : **DAFP**

- **S'agissant des services**, sept (07) marchés ont été accordés pour un montant global de cent vingt millions trois cent soixante-dix-neuf mille sept cent quarante-trois Francs CFA (120 379 743 FCFA).
  - Pour l'entretien des locaux du Ministère, quatre (4) marchés ont été accordés aux opérateurs pour un montant global de 59 390 440 FCFA ;
  - Pour la Sécurité privée des locaux et des biens du Ministère, trois (3) marchés ont été accordés aux opérateurs pour un montant global de 60 989303 FCFA.

### **3.1.4.3. Concernant les passations des marchés publics**

La cellule de passation des marchés publics (CPMP) du MCI est chargée de préparer et de veiller à la qualité et la régularité des opérations de passation et d'exécution des marchés publics.

A ce titre, **la situation des marchés approuvés** se présente comme suit :

- Au 1er trimestre, deux (2) marchés ont été signés pour un montant global de 4 609 800 044 FCFA. Ils sont relatifs aux procédures classiques ;
- Au 2<sup>ème</sup> trimestre, aucun marché n'a été passé ;
- Au 3<sup>ème</sup> trimestre, quarante-un (41) marchés ont été approuvés pour un montant global de 25 645 485 193 FCFA avec 46,34% des marchés passés en procédure classique et 53,66% passés en procédure simplifiée. La situation des marchés au troisième trimestre 2020 connaît une progression de 82,02 % par rapport à son niveau du premier trimestre 2020. Cette progression s'explique par le fait que le premier trimestre a enregistré le début des autorisations de recours aux consultations restreintes et un traitement des Dossiers d'Appels d'Offres (DAO) afférents ;
- Au 4<sup>ème</sup> trimestre, quarante-neuf (49) marchés ont été passés pour un montant total de 26 605 278 773 FCFA avec 51,02% des marchés approuvés en procédure classique et 48,98% approuvés en procédure simplifiée.

### **3.1.5. Au titre des entités déconcentrées du Ministère (Directions Régionales)**

En 2020, les Directions Régionales du Ministère ont œuvré à la matérialisation de la politique du Ministère en matière de commerce intérieur, de commerce extérieur et d'industrie au niveau déconcentré.

#### **3.1.5.1. Les activités menées dans le cadre du Commerce intérieur**

Ces activités portent sur :

- **la vulgarisation de la législation et de la réglementation en matière commerciale.** Presque toutes les Directions Régionales ont réalisé des missions de sensibilisation liées à la COVID-19 conformément à la note N°75 /MCI /DGCI du 22 juillet 2020, d'explication des mesures de plafonnement des prix de vente des gels hydro alcooliques, du riz, du sucre, de la tomate concentrée et de l'huile raffinée et d'interdiction d'exportation des gels hydro alcooliques. De manière spécifique, certaines directions ont mené des actions de sensibilisation et d'information dans les domaines précis suivants :
  - la publicité des prix, le poids réglementaire et les conditions de transport du pain ;
  - la concurrence et la nocivité des produits prohibés et /ou périmés ;
  - le respect des textes de loi en vigueur en matière de commerce ;
  - la zone commerciale à respecter entre les boulangers et la condition de la vente d'eau en sachet ;

- la répression des fraudes et de contrefaçon
  - les types de contrôle de la concurrence, des instruments de mesure et de la qualité ;
  - le projet carte de commerçants ;
  - la détention des factures d'achat et la délivrance des factures de vente des marchandises ainsi que la détermination des documents spécifiques à l'activité commerciale ;
  - la publicité et le respect du prix du gaz.
- **la promotion et l'appui aux associations locales de consommateurs et organisations professionnelles de commerçants.** 79% des Directions régionales ont noté avoir réalisé des activités de promotion et d'appui aux faitières et associations de consommateurs et commerçants. Ces activités portent essentiellement sur l'opération de recensement des commerçants et ménages dont les activités ont été perturbées par les effets de la pandémie à COVID 19. Elles ont également participé à l'opération d'identification des commerçants qui est en cours. Par ailleurs, certaines directions ont réalisé des actions spécifiques d'appui aux faitières locales. Il s'agit, notamment :
    - du traitement des plaintes ou préoccupations émanant des commerçants et consommateurs relatives à l'accès au marché par des commerçants ambulants ou itinérants et à la tromperie sur la quantité des marchandises vendues et aux ventes promotionnelles ;
    - de l'organisation du secteur de la boulangerie par le recensement et la mobilisation de l'ensemble des acteurs ;
    - de la facilitation à la mise en place d'une association de consommateurs ;
    - de la gestion des crises post-incendie.
- **la surveillance du marché.** Les Directions Régionales ont réalisé en 2020 au total 354 missions. Ces missions portent dans l'ensemble sur :
    - la vérification de l'affichage effectif des prix des produits ;
    - le contrôle de la qualité des produits vendus et la quantité des marchandises servies sur le marché ;
    - la répression des fraudes dans les transactions commerciales ;
    - le contrôle relatif aux prix des gels hydro-alcooliques pendant la crise sanitaire liée au COVID-19 ;
    - le contrôle relatif au prix des produits plafonnés par les décrets n°2020-426 du 26 avril 2020 et n°2020-661 du 09 septembre 2020 ;
    - le recouvrement des amendes transactionnelles issues des procès-verbaux ;
    - et le relevé des prix.

Ainsi, le tableau ci-après présente la répartition des missions effectuées par les DR en 2020.

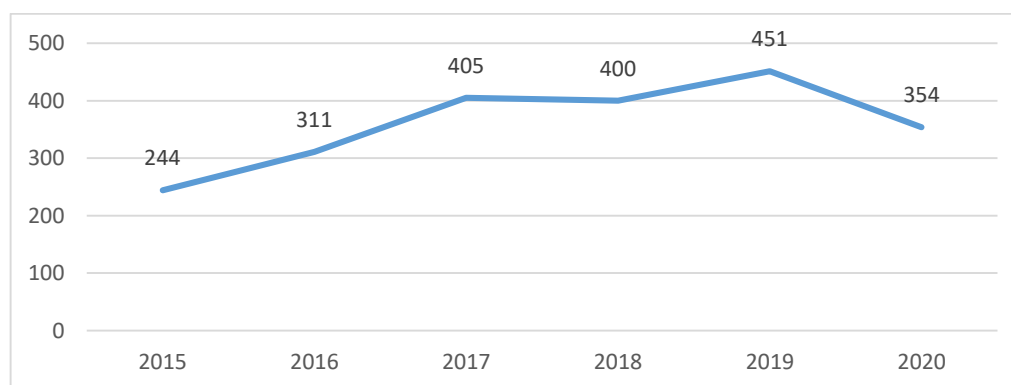
**Tableau 10- Répartition des missions réalisées par les DR en 2020**

Directions régionales	Nombre d'enquêtes	Directions régionales	Nombre d'enquêtes
ABIDJAN CENTRE 1	NP	HAUT-SASSANDRA	12
ABIDJAN CENTRE 2	NP	IFFOU	23
ABIDJAN NORD	NP	INDENIE-DJUABLIN	NP
ABIDJAN SUD 1	25	KABADOUGOU	NP
ABIDJAN SUD 2	3	LÔH-DJIBOUA	NP
AGNEBY-TIASSA	NP	MARAHOUÉ	6
BAGOUE	NP	ME	NP
BELIER	17	N'ZI-MORONOU	NP
CAVALLY	41	NAWA	NP
GBÊKÊ	NP	PORO	12
GBÔKLE	NP	SAN-PEDRO	68
GÔH	67	SUD-COMOE	22
GONTOUGO-BOUNKANI	NP	TCHOLOGO	NP
GRANDS PONTS	NP	TONKPI	NP
GUEMON	22	WORODOUGOU	12
HAMBOL	24		
<b>TOTAL</b>		<b>354</b>	

Source : *Directions Régionales, DPSP*

Comparativement à l'année 2019, le nombre total d'enquêtes réalisées par les DR est en nette diminution, soit moins de 27,4%.

**Figure 4 - Evolution du nombre d'enquêtes réalisées par le DR de 2015 à 2020**



Source : *DPSP*

Par ailleurs, ces missions ont abouti à la rédaction de 1061 procès-verbaux répartis comme suit :

**Tableau 11- Répartition des PV rédigés par les DR**

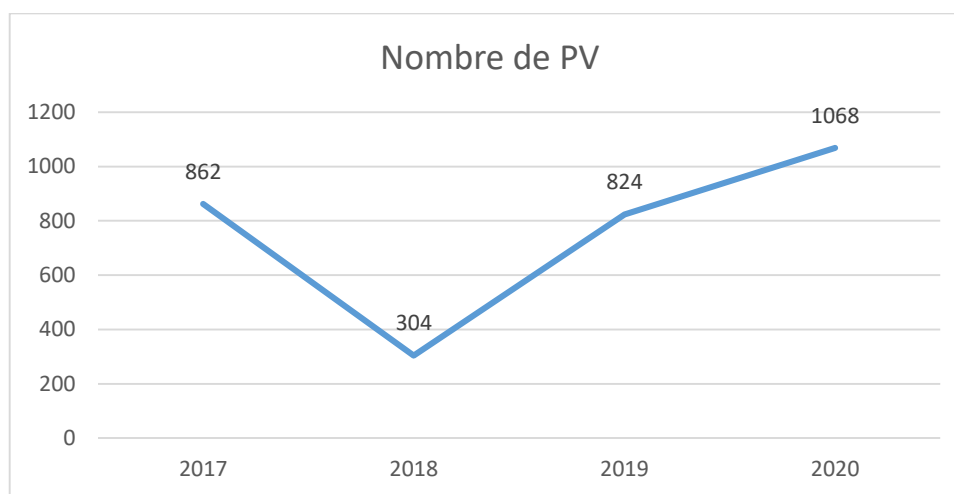
DIRECTIONS REGIONALES	Nombre de PV	DIRECTIONS REGIONALES	Nombre de PV
ABIDJAN CENTRE 1	NP	HAUT-SASSANDRA	60
ABIDJAN CENTRE 2	58	IFFOU	16
ABIDJAN NORD	NP	INDENIE-DJUABLIN	63
ABIDJAN SUD 1	20	KABADOUGOU	44
ABIDJAN SUD 2	76	LÔH-DJIBOUA	87
AGNEBY-TIASSA	NP	MARAHOUÉ	41
BAGOUE	32	ME	13

DIRECTIONS REGIONALES	Nombre de PV	DIRECTIONS REGIONALES	Nombre de PV
BELIER	11	N'ZI-MORONOU	27
CAVALLY	37	NAWA	6
GBÊKÊ	NP	PORO	27
GBÔKLE	23	SAN-PEDRO	55
GÔH	106	SUD-COMOE	79
GONTOUGO-BOUNKANI	NP	TCHOLOGO	26
GRANDS PONTS	NP	TONKPI	30
GUEMON	30	WORODOUGOU	39
HAMBOL	62		
<b>TOTAL</b>		<b>1068</b>	

Source : *Directions Régionales, DAJC, DPSP*

Relativement à l'année 2019, ce nombre est en nette progression avec une hausse de 244 PV. Cette progression s'observe ainsi sur la période 2017-2020.

**Figure 5- Evolution du nombre de PV délivrés par le DR sur la période 2017-2020**



Source : *DPSP*

**Quant au recouvrement des amendes transactionnelles**, ce sont 134 452 500 FCFA qui ont été recouverts par les DR en 2020 ; montant réparti comme suit :

**Tableau 12- Répartition du montant des amendes transactionnelles recouvertes par les DR**

DIRECTIONS REGIONALES	AMENDES RECOUVREES	DIRECTIONS REGIONALES	AMENDES RECOUVREES
ABIDJAN CENTRE 1	NP	HAUT-SASSANDRA	9 062 000
ABIDJAN CENTRE 2	NP	IFFOU	1 902 000
ABIDJAN NORD	NP	INDENIE-DJUABLIN	5 000 000
ABIDJAN SUD 1	16 804 000	KABADOUGOU	2 863 000
ABIDJAN SUD 2	6 931 000	LÔH-DJIBOUA	4 143 000
AGNEBY-TIASSA	1 423 000	MARAHOUÉ	4 100 000
BAGOUE	3 925 000	ME	NP

DIRECTIONS REGIONALES	AMENDES RECOUVREES	DIRECTIONS REGIONALES	AMENDES RECOUVREES
BELIER	3 500 000	N'ZI-MORONOU	2 697 500
CAVALLY	6 039 500	NAWA	4 916 000
GBÊKÊ	10 029 000	PORO	2 588 500
GBÔKLE	3 212 500	SAN-PEDRO	6 501 500
GÔH	10 846 000	SUD-COMOE	6 500 000
GONTOUGO-BOUNKANI	3 312 500	TCHOLOGO	3 012 000
GRANDS PONTS	1 662 500	TONKPI	7 330 500
GUEMON	3 415 000	WORODOUGOU	2 700 000
HAMBOL	3 249 000		
<b>TOTAL</b>		<b>134 452 500</b>	

Source : *Directions Régionales, DPSP, DAJC*

En outre, au terme de l'année 2020 ce sont environ 23,531 tonnes de produits prohibés, périmés et avariés qui ont été saisis par les DR. Ces saisies sont estimées à 64 394 576 FCFA.

**Tableau 13- Répartition du volumes et du montant des produits saisis par les DR**

Directions Régionales	Volume de produits saisis	Montant des Produits saisis	Directions Régionales	Volume de produits saisis	Montant des Produits saisis
ABIDJAN CENTRE 1	NP	NP	HAUT-SASSANDRA	NP	3 466 020
ABIDJAN CENTRE 2	56	NP	IFFOU	450	NP
ABIDJAN NORD	NP	NP	INDENIE-DJUABLIN	NP	NP
ABIDJAN SUD 1	NP	NP	KABADOUGOU	NP	1 373 265
ABIDJAN SUD 2	231	304 450	LÔH-DJIBOUA	NP	NP
AGNEBY-TIASSA	1 934	4 947 710	MARAHOUÉ	NP	NP
BAGOUE	NP	4 885 500	ME	NP	NP
BELIER	NP	NP	N'ZI-MORONOU	NP	4 744 600
CAVALLY	2 042	2 921 640	NAWA	317	1 015 125
GBÊKÊ	3 489	11 238 413	PORO	3 300	1 838 460
GBÔKLE	393	514 450	SAN-PEDRO	1 877	2 705 625
GÔH	NP	12 046 065	SUD-COMOE	560	1 712 300
GONTOUGO-BOUNKANI	1 062	1 180 800	TCHOLOGO	810	1 051 136
GRANDS PONTS	NP	1 852 000	TONKPI	456	431 842
GUEMON	1 428	2 325 000	WORODOUGOU	NP	NP
HAMBOL	5 127	3 840 175			
<b>TOTAL</b>				<b>23 531,86</b>	<b>64 394 576</b>

Source : *Directions Régionales, DPSP*

**Concernant la destruction de produits saisis**, six (6) directions régionales ont déclaré l'avoir faite au cours de cette année. Ce sont au total 18,15 tonnes et 26 965 produits périmés et/ou corrompus et toxiques saisis d'une valeur estimée à trente-deux millions seize mille soixante-dix Francs CFA (32 016 070 FCFA) qui ont été détruits en 2020 dans les régions du HAUT-SASSANDRA, du CAVALLY, de BOUNDIALI, de l'AGNEBY-TIASSA, du GBOKLE et du LOH-DJIBOUA. Ces produits sont composés dans l'ensemble de sucreries, biscuits, margarines, cigarettes, bouillon.

### 3.1.5.2. Les activités menées dans le cadre du Commerce Extérieur.

Seulement six (6) Directions régionales sur les 31 ont déclaré avoir mené des activités liées au commerce extérieur. Ce sont notamment : les DR du SUD-COMOE, de l'INDENIE-DJUABLIN, de SAN-PEDRO, du BELIER-DISTRICT YAMOUSSOUKRO, du GBEKE et du PORO. Ces activités portent essentiellement sur :

- **la mise en œuvre du Programme de Vérification de Conformité des marchandises** faite en étroite collaboration avec les services de CODINORM. Dans ce cadre, 39 600 demandes de certificats de conformité ont été enregistrés et 38 412 certificats ont été délivrés soit 97% des demandes accordées ;
- **la délivrance de documents afférents à l'importation et l'exportation de marchandises** : quarante-trois (43) codes import-export et dix (10) levées de gage ;
- **l'organisation de sessions de formation sur l'utilisation de l'outil en ligne de suivi et d'élimination des Barrières non Tarifaires** en faveur de 162 entreprises, en liaison avec le Comité National de la Zone de Libre Echange Africaine (CN-ZLECAf).

### 3.1.5.3. Les activités menées dans le cadre du développement de l'industrie locale

Dans l'ensemble, vingt (20) directions régionales ont déclaré avoir mené des activités liées au développement de l'industrie dans leurs localités. Ces activités ont trait :

- **à l'identification et le recensement** d'au moins 132 unités industrielles locales dans les régions du HAUT-SASSANDRA, du SUD-COMOE, du GOH, du HAMBOL, du PORO, de KORHOGO , de la NAWA, du CAVALLY , du TONKPI et de l'INDENIE-DJUABLIN ;
- **à des visites d'échanges et de travail avec** au moins 12 unités industrielles dans les régions du TCHOLOGO, du GBEKE, du HAMBOL, du WORODOUGOU, du BERE et du District Autonome d' Abidjan ;
- **à la constatation d'investissement et de mise en valeur de terrains industriels** de 19 entreprises industrielles dans les régions du SUD COMOE, du GUEMON, de SAN-PEDRO, du GBEKE, du NAWA, du CAVALLY, du District Autonome de YAMOUSSOUKRO ;
- **à la validation des demandes de terrain industriel en comité local** de 14 dossiers dans les régions du HAUT-SASSANDRA, du SUD-COMOE, du GUEMON, du GBEKE et du District Autonome de YAMOUSSOUKRO ;
- **aux enquêtes d'impact environnemental et social** relatives à l'installation de 14 entreprises dans les régions de SAN PEDRO, du GBEKE, du HAMBOL, de la NAWA, du LOH-DJIBOUA, du District Autonome de YAMOUSSOUKRO ;
- **au développement des zones industrielles locales** à travers :



- la participation à la cérémonie d'indemnisation des cultures dans le cadre du projet TRANSCAO-CI relatif à la construction d'une usine de chocolat dans la nouvelle zone industrielle de KABLAKE à SAN-PEDRO et aux travaux de la commission des purges des droits coutumiers relatifs à ladite zone ;
  - l'actualisation, en partenariat avec le Service du Cadastre, de l'état d'occupation des zones industrielles de SAN PEDRO ;
  - le déguerpissement des opérateurs économiques illégalement installés en zone industrielle de SAN PEDRO, notamment les garagistes et gérants de restaurants ;
  - la visite du site dédié à la création de la future zone industrielle dans la localité de KPANGBAMBO, commune de BOUAKE ;
  - l'enquête foncière, l'identification des droits coutumiers et la négociation de la purge pour la nouvelle zone industrielle de BOUAKE ;
  - la mise en place de la Commission Administrative de purge des droits coutumiers de la zone industrielle dédiée à la transformation de l'anacarde dans le département de BONDOUKOU et de la création de la Zone Agro-Industrielle de SEQUELA d'une superficie de 15,06 ha sur l'axe SEQUELA-KAN ;
  - des séances de travail avec les détenteurs de droits coutumiers de la zone industrielle de YAMOUSSOUKRO (250 ha), qui a abouti au paiement effectif de la 2ème tranche (35% du montant total) ;
  - l'identification des détenteurs de droits coutumiers et des exploitants agricoles sur la parcelle et la signature des protocoles d'accord entre l'Etat et les détenteurs de droits coutumiers et les exploitants agricoles de la zone industrielle dédiée à l'anacarde d'une superficie de 28 ha dans le village de KOULOKAKAHA dans la commune de KORHOGO.
- **à l'encadrement et l'appui aux entreprises industrielles locales** portant sur :
    - la délivrance de mille cinq cent soixante-douze (1572) certificats d'origine aux entreprises exportatrices installées à SAN PEDRO ;
    - l'accompagnement des entreprises RITCO SARL et la scierie SMCI pour le renouvellement de leur autorisation de production à DANANE ;
    - l'implantation d'une nouvelle unité industrielle de transformation de la noix de cajou dénommée « ECOCAJOU » à BASSEKOUDOUGOU dans le département d'ODIENNE ;
    - l'implantation d'une usine de raffinerie d'huile de palme par la Société « Proteins and Oil » dans la ville de DIMBOKRO ;
    - des missions de sensibilisation des entreprises sur la situation liée à la COVID19 pour les uns et procéder à la régularisation de la situation administrative pour les autres à YAMOUSSOUKRO ;
    - la validation des dossiers de demandeurs d'appui financier dans le cadre du projet de promotion de compétitivité de la chaîne de valeur de l'anacarde dans le GONTOUGO.

En somme, nous pouvons retenir que seulement six (6) Directions Régionales ont réalisé des activités à la fois dans le commerce intérieur et extérieur et l'Industrie. Vingt (20) ont noté avoir réalisé des activités du commerce intérieur et de l'industrie. Par contre, vingt-cinq (25) n'ont pas réalisé des activités du commerce extérieur et deux n'ont pas transmis de rapport d'activités. Ce sont les Direction Régionales d'Abidjan Centre 1 et Nord.

Le tableau ci-dessous présente l'état d'exécution des activités des DR dans les secteurs du commerce intérieur, extérieur et de l'industrie.

**Tableau 14- Récapitulatif des activités menées par les DR en fonction des secteurs**

Directions Régionales	Commerce Intérieur	Commerce Extérieur	Industrie	Ration d'activités
ABIDJAN CENTRE 1	Non	Non	Non	0/3
ABIDJAN CENTRE 2	Oui	Non	Oui	2/3
ABIDJAN NORD	Non	Non	Non	0/3
ABIDJAN SUD 1	Oui	Non	Non	1/3
ABIDJAN SUD 2	Oui	Non	Non	0/3
AGNEBY-TIASSA	Oui	Non	Non	1/3
BAGOUE	Oui	Non	Non	1/3
BELIER -DISTRICT YAMOU	Oui	Oui	Oui	3/3
CAVALLY	Oui	Non	Oui	2/3
GBÊKÊ	Oui	Non	Oui	2/3
GBÔKLE	Oui	Non	Non	1/3
GÔH	Oui	Non	Oui	2/3
GONTOUGO-BOUNKANI	Oui	Non	Oui	2/3
GRANDS PONTS	Oui	Non	Non	1/3
GUEMON	Oui	Non	Oui	2/3
HAMBOL	Oui	Non	Oui	2/3
HAUT-SASSANDRA	Oui	Non	Oui	2/3
IFFOU	Oui	Non	Non	1/3
INDENIE-DJUABLIN	Oui	Oui	Oui	3/3
KABADOUGOU	Oui	Non	Oui	2/3
LÔH-DJIBOUA	Oui	Non	Oui	2/3
MARAHOUÉ	Oui	Non	Non	1/3
ME	Oui	Non	Non	1/3
N'ZI-MORONOU	Oui	Non	Oui	2/3
NAWA	Oui	Non	Oui	2/3
PORO	Oui	Oui	Oui	3/3
SAN-PEDRO	Oui	Oui	Oui	3/3
SUD-COMOE	Oui	Oui	Oui	3/3
TCHOLOGO	Oui	Non	Oui	2/3
TONKPI	Oui	Non	Oui	2/3
WORODOUGOU	Oui	Oui	Oui	3/3
<b>Nombre de DR ayant réalisé une activité</b>	<b>29</b>	<b>6</b>	<b>20</b>	

Source : DPSP

### **3.2. Bilan des Activités Hors PAP du Programme Commerce Intérieur**

Les activités du Programme Commerce Intérieur rassemblent celles de l'insertion, de la promotion des activités commerciales et du vivrier et celles du contrôle de la concurrence commerciale, de la consommation, de la lutte contre la vie chère, de la surveillance métrologique, du contrôle Qualité et de la répression des Fraudes. La mise en œuvre de ce programme a permis d'obtenir les résultats suivants :

#### **3.2.1. Au titre de l'insertion, de la promotion des activités commerciales et du vivrier**

La promotion des activités commerciales et l'insertion ont été menées par la Direction de l'Insertion et de la Promotion des Activités Commerciales (DIPAC) et l'Office pour la Commercialisation et la Promotion du Vivrier (OCPV)

##### **3.2.1.1. Concernant l'insertion et de la promotion des activités commerciales**

Les activités réalisées par la DIPAC portent sur :

- **la recherche de financement pour la réalisation des études complémentaires et le démarrage des travaux de construction et de réhabilitation des marchés de gros et marchés de détail.** Il convient de rappeler que l'étude de faisabilité pour la construction et la réhabilitation des marchés de gros et des marchés de détail préconise la construction de 11 marchés de gros et 39 centres de collecte et de groupage pour un coût de 233,2 milliards de FCFA. Elle propose également la reconstruction de 18 marchés de détail pour un coût de 93,5 milliards de FCFA et la réhabilitation de 7 marchés de détail pour un montant de 1,3 milliards de FCFA. Aussi, avant le démarrage des travaux de construction, la DIPAC s'est proposé en 2020 de réaliser des études complémentaires à l'étude de faisabilité susmentionnée, notamment l'avant-projet détaillé, l'étude d'impact environnemental et les études géotechniques. Ainsi, dans le cadre du financement de ces études et des travaux de construction, le MCI a signé, le 28 Septembre 2020, un mémorandum d'entente avec le groupe d'investisseurs chinois CHINA RAILWAY CONSTRUCTION CORP. WEST AFRICA (CRCC WEST AFRICA Ltd) en vue de mener des négociations sur les termes de leur collaboration pour la mise en œuvre de ce projet.
- **la sécurisation des terrains dédiés à la construction des marchés de gros et des marchés de détail sur le territoire national.** Pour le projet de sécurisation des terrains dédiés à la construction des marchés de gros, les termes de référence, présentant les objectifs, la programmation des activités, le budget et les parties prenantes du projet, etc., ont été élaborés en liaison avec le Ministère de Construction, du Logement et de l'Urbanisme. Quant au projet de sécurisation des terrains dédiés à la construction des marchés de détail, dont la première phase couvre le district d'Abidjan, les TDR ont été élaborés et le BNETD a été saisi

en vue de l'élaboration de l'annexe financière de ce projet.

- **la mise en œuvre du projet Mutuelle des Commerçants de Côte d'Ivoire.** Le Cabinet FIRST CAPITAL a manifesté son intérêt pour l'accompagnement du Ministère du Commerce et de l'Industrie dans la mise en œuvre du projet Mutuelle des Commerçants. A cet effet, un projet de memorandum d'entente a été élaboré et soumis au Cabinet pour observations.

### **3.2.1.2. Concernant la Commercialisation et la Promotion du Vivrier (OCPV)**

Au cours de l'année 2020, l'OCPV a réalisé les actions suivantes :

- **l'appui et l'accompagnement des acteurs du vivriers.** A ce sujet, cinq activités ont été menées :
  - une opération d'identification des opérateurs a été réalisé dans le cadre du plan d'action "mise en marché des produits vivriers" de la riposte contre la COVID-19. Ainsi, 19 faitières sur 50, 62 marchés sur 135 et 11 grossistes (coopératives) sur 1490 ont reçu un appui ;
  - la délivrance de "Laissez-passer" à près de 500 grossistes pour approvisionner la ville d'Abidjan au moment de l'isolement du Grand Abidjan ;
  - l'élaboration des textes règlementaires relatifs au commerce du vivrier et au fonds de garantie pour les acteurs (Texte achevés dans l'attente de leur validation) ;
  - la mise en relations de dix-huit (18) affaires dont sept (07) ont abouti ;
  - le projet de formation des OPA sur la gestion coopérative sur financement FDFP (accord du FDFP, réunion de cadrage avec les OPA).
- **la collecte, le traitement et la diffusion des données économiques.** A cet effet, les activités suivantes ont été menées :
  - le recueil et le traitement des informations économiques sur les prix et les flux lors des enquêtes de suivi des prix et de suivi des flux. Ainsi, près 4 554 enquêtes sur 4 770 souhaitées ont été réalisées sur 43 marchés dont 10 à Abidjan et 33 à l'intérieur et 04 hyper marchés d'Abidjan ;
  - la diffusion des informations économiques (prix de gros, prix de détail, prix bord champs pour certaines localités) à travers la radio nationale et les radios de proximité (17 radios locales sur toute l'année soit 52 semaines), transmission des informations collectées au CNLVC ;
  - l'animation et la diffusion des informations économiques sur le site WEB (Près de 1.000 abonnés au système de diffusion des informations de l'OCPV, plus de 30.000 visiteurs enregistrés sur le site web de l'OCPV) ;
  - la diffusion de l'information économique par les SMS pour 04 produits ciblés (Ignose, manioc, banane plantain et tomate Sodefel- tomate de salade) 468.000 sms relatifs aux

prix de gros et de détail ont été envoyés à 2.250 usagers (soit 1 sms par produit sur les 04 produits ciblés pour chaque usager sur les 52 semaines de l'année).

- **le bon fonctionnement, la promotion et la modernisation des infrastructures de mise en marché des produits vivriers.** Cette action a porté sur l'identification et la visite des marchés de produits vivriers (178 marchés ont été identifiés à Abidjan dont 167 ont été visités) et l'étude prospective sur l'approvisionnement des marchés urbains, en particulier ceux d'Abidjan financées dans le cadre du devis-programme OCPV-UE.
- **la gouvernance et le fonctionnement de l'OCPV** ont porté sur l'élaboration du plan d'action stratégique de l'OCPV 2021-2023 (en attente de l'atelier de restitution et de validation), le renforcement des capacités des chefs de Départements et d'Antenne sur la Gestion des projets, la prise d'arrêtés pour la nomination des Chefs de Département et d'Antenne, la prise en charge du personnel contractuel dans la masse salariale, l'institution de primes d'intéressement à travers la prise d'un arrêté interministériel fixant la grille des salaires, indemnités et primes du personnel de l'OCPV et la mise en place d'un Conseil de gestion (membres nommés sauf le représentant de la Présidence).

### **3.2.2. Au titre du renforcement du contrôle de la concurrence commerciale, de la consommation, de la lutte contre la vie chère, de la surveillance métrologique, du contrôle Qualité et de la répression des Fraudes**

Cette partie fait l'économie des rapports d'activités réalisées par la Direction de la Concurrence, de la Consommation et de la Lutte contre la Vie Chère (DCCLVC), du Conseil National de la Lutte contre la Vie Chère (CNLVC), de la Commission de la Concurrence (COMCO) et de la Direction de la Métrologie, du Contrôle Qualité et de la Répression des Fraudes (DMCQRF).

#### **3.2.2.1. Concernant la concurrence et la consommation**

En 2020, la DCCLVC a réalisé **une enquête de concurrence dans le secteur du faux thon**. En effet, un courrier n°1138/MIRAH/DAJUCIREP du 1er juillet 2020, du Ministre des Ressources Animales et Halieutiques, appelait l'attention de son homologue du Commerce et de l'Industrie, sur un dysfonctionnement dans le secteur du faux thon au terminal du Port Autonome d'Abidjan (PAA). Ainsi, du 13 au 24 juillet 2020, s'est déroulée une enquête de concurrence dans le secteur du « faux thon » au terminal du PAA. Suite à cette enquête, un rapport a été produit par les agents avec des recommandations pour améliorer le secteur du faux thon. Ce rapport en cours de validation par les deux ministères suscités.

#### **3.2.2.2. Concernant la lutte contre la vie chère**

Le CNLVC a mené diverses activités portant, entre autres, sur :

- **la mise à jour et le calcul de l'indice de mesure du coût de la vie** (indice du coût de la vie) dont le projet est réalisé à 50% ;

- **l'organisation de la Semaine du Consommateur de Côte d'Ivoire (SCCI 2020) et de la Journée Mondiale des Droits des Consommateurs (JMDC 2020).**

### **3.2.2.3. Concernant la Commission de la Concurrence**

En 2020, de manière pratique la Commission de la Concurrence a été saisie d'un certain nombre de dossiers se rapportant soit à des dossiers pour lesquels l'avis de la Commission était sollicité, soit à des contentieux économiques.

- **Les saisines consultatives.** A ce sujet, trois (3) avis favorables ont été adoptés par la Commission. Le premier porte sur le plafonnement des prix des gels hydro alcooliques demandé par Monsieur le Ministre du Commerce et de l'Industrie le jeudi 26 mars 2020. Il a donné lieu à la signature du décret n°2020-388 du 15 avril 2020 portant plafonnement des prix des gels hydro alcooliques. Le deuxième est aussi relatif au plafonnement des prix de certains produits de grande consommation demandé par le Ministre du Commerce et de l'Industrie le vendredi 24 avril 2020. Il a donné lieu à la signature du décret n°2020-426 du 29 avril 2020 portant plafonnement des prix de certains produits de grande consommation. Le troisième avis est relatif au plafonnement des prix de certains produits de grande consommation dont la liste figure en annexe du décret n°2020-426 du 29 avril 2020. Il a donné lieu à la reconduction du décret suscité pour trois (3) mois supplémentaires.
- **Les saisines contentieuses.** Elles concernent d'une part, les saisines ayant connu un début de traitement et dont l'instruction est en cours devant la Commission de l'UEMOA et, d'autre part, les nouvelles saisines enregistrées par la Commission concurrence au titre de l'année 2020 dont l'instruction est en cours ou est terminée. Pour les premières, six dossiers ont été traités et transmis à la Commission de l'UEMOA. A cet effet, sur ces six dossiers, cette commission a rendu deux décisions finales et quatre (4) sont en attente. Concernant les saisines émises par les opérateurs économiques en 2020, six dossiers ont été traités par la COMCO dont quatre (4) jugés recevables et deux (2) en cours d'instruction. Par ailleurs, elle a rendu trois (3) décisions relatives aux plaintes des opérateurs économiques de 2018.

### **3.2.2.4. Concernant la surveillance métrologique, le Contrôle Qualité et la répression des Fraudes**

Les activités de la DMCQRF sont en lien avec :

- **l'évaluation de type d'instruments de mesure ou approbation de modèle d'instrument de mesure.** Ce contrôle consiste à vérifier si l'instrument de mesure est apte à être utilisé sur le territoire national conformément aux exigences du marché et à la réglementation en vigueur. Les modèles d'instruments de mesure sont approuvés par le Ministre en charge du commerce sur rapport technique du LANEMA. A cet effet, une (1) seule demande d'approbation de modèle de compteur horokilométrique ou taximètre a été approuvée au

titre de l'année 2020.

- **la vérification primitive et périodique des instruments de mesure.** Les activités de vérifications primitive, périodique et le contrôle des produits préemballés sont délégués à Côte d'Ivoire Métrologie par décret n°2019-327 du 10 avril 2019. Aussi, un avis tenant lieu de notification aux opérateurs économiques a été publié le 5 novembre 2019 les invitant à prendre toutes les dispositions utiles pour se conformer à ces nouvelles mesures, à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2019. Dans le cadre de cette concession, la Direction a élaboré conformément aux cahiers des charges de ladite concession, les trois projets de textes suivants :
  - le projet d'arrêté interministériel portant création, composition, attributions et fonctionnement du Comité de suivi de la délégation de service public des services de métrologie légale portant sur les vérifications primitives et périodiques d'appareils et instruments de mesure ;
  - le projet de décision portant nomination des membres du Comité de suivi de la délégation de service public des services de métrologie légale portant sur les vérifications primitives et périodiques d'appareils et instruments de mesure ;
  - le projet de décision portant nomination des membres du service de contrôle de la délégation de service public de services de métrologie légale portant sur les vérifications primitives et périodiques d'appareils et instruments de mesure sur le territoire de la République de Côte d'Ivoire.
- **la surveillance des instruments de mesure et le contrôle des produits préemballés.** La Direction a procédé en collaboration avec la société i-calibration au renforcement des capacités des agents de la Direction et ceux des Directions régionales d'Abidjan. Elle a aussi sensibilisé les structures agréées en métrologie et les commerçants sur les infractions en matière de métrologie.
- **la délivrance et le renouvellement des agréments des organismes agréés en métrologie.** Conformément à la loi relative au système national de métrologie, tout opérateur intervenant dans la réparation, la fabrication, l'installation, l'importation ou la vente de tout instrument de mesure doit être agréé par le Ministère en charge du Commerce. Pour l'année 2020, treize (13) demandes d'agréments et de renouvellement d'agréments ont été faites. Sur ces treize demandes, l'agrément a été accordé par la commission d'agrément à neuf (9) structures dont les dossiers étaient complets. Quant aux 4 autres, la commission d'agrément n'a pas encore statué sur leurs demandes.

### **3.3. Bilan des Activités Hors PAP du Programme Commerce Extérieur**

Les activités du Programme Commerce Extérieur portent sur la promotion des échanges

commerciaux et assistance aux structures d'import-export. La mise en œuvre de ce programme a permis d'obtenir les résultats suivants :

### **3.3.1. Au titre de la promotion des échanges commerciaux et de l'assistance aux structures d'import-export**

La promotion des échanges commerciaux et l'assistance aux structures d'import-export renferment les activités de la Direction de la Promotion et de l'Appui à l'Exportation (DPAE) et de la Direction de la Régulation des Echanges (DRE), du Conseil National de l'Exportation (CNE) et de l'Association pour la Promotion des Exportations – Côte d'Ivoire (APEXCI).

#### **3.3.1.1. Concernant la promotion et l'assistance à l'exportation**

Au titre de l'année 2020, la DPAE a réalisé les activités hors PAP suivantes :

- **Au niveau de la redynamisation du Réseau National d'Information Commerciale (RNIC).** Le Ministère en charge du Commerce a bénéficié d'un appui de l'Union Européenne à travers le Programme TRADECOM 2. Ce projet est un appui à l'amélioration des conditions d'accès au marché et de facilitation du commerce en Côte d'Ivoire. Dans le cadre des activités liées à l'audit des programmes, notamment celles qui concernent la mise en œuvre de la Stratégie Nationale d'Exportation, deux (02) ateliers ont été organisés sur l'amélioration du Réseau National d'Information Commerciale (RNIC), les 15 et 16 janvier 2020, à savoir : un atelier de formation des membres du Réseau National d'Informations Commerciales (RNIC) et un atelier de promotion du RNIC auprès des Institutions d'Appui au Commerce (IAC).
- **S'agissant de l'étude sur l'identification et la collecte des Mesures Non tarifaires (MNT) en Côte d'Ivoire.** Dans le cadre de l'amélioration de la performance de l'indicateur « Politique Commerciale » du Millénium Challenge Corporation (MCC), le Gouvernement ivoirien a sollicité l'assistance financière et technique de la Banque Mondiale ainsi que de ses démembrés pour la réalisation d'une étude sur l'identification et la collecte des MNT en Côte d'Ivoire. Ce projet a été réalisé sur une période de six (6) mois, du 02 octobre 2019 au 02 mars 2020. Il s'est concentré sur la collecte de données permettant de quantifier les Mesures Non Tarifaires (MNT) en Côte d'Ivoire en vue d'évaluer leur impact sur le commerce, la compétitivité et le bien-être en Côte d'Ivoire. Le vendredi 20 novembre 2020 s'est tenu un Atelier virtuel de validation de collecte des données qui a fait des recommandations pertinentes.
- **Concernant la mise en œuvre du Programme d'Appui au Partenariat Economique du Royaume-Uni (UKTP)-Côte d'Ivoire.** Ce programme bénéficie, dans sa phase actuelle, à huit (08) pays ACP dont la Côte d'Ivoire. Il vise à renforcer les capacités du secteur privé de ces pays à tirer profit des accès préférentiels octroyés par l'APE/UE et par d'éventuels accords commerciaux avec l'UK, après sa sortie de l'UE. De façon spécifique, le Programme UKTP vise



à augmenter les flux d'exportation des pays ACP vers le Royaume-Uni et l'UE. La composante nationale UKTP-Côte d'Ivoire est dotée d'une enveloppe de 1.018.363 £ soit environ 784.000.000 FCFA et sera mise en œuvre entre 2019-2022. Au titre des activités déjà réalisées, nous notons :

- la réalisation des missions de consultation avec toutes les parties prenantes dans le cadre de la formulation du programme national en juin 2019 et du 28 au 31 octobre 2019 ;
  - la sélection de deux (02) filières tirées du portefeuille de filières retenues pour la stratégie nationale d'exportation (SNE), à savoir la filière anacarde et la filière produits tropicaux, précisément les sous-secteurs banane, ananas et mangue ;
  - l'identification des PME/PMI exportatrices des filières sélectionnées ainsi que les Institutions d'Appui au Commerce (IAC) qui les accompagnent ;
  - l'élaboration du document du programme ainsi que du rapport de démarrage ;
  - la mise en place des organes de gouvernance ;
  - l'élaboration du calendrier des activités au titre de l'année 2020 ;
  - la formation à l'intention des IAC ivoiriennes sur la gestion des clients dans les institutions d'appui au commerce (MOOC), le 10 août 2020 ;
  - la formation (présentiel et en ligne) sur les outils d'intelligence commerciale pour le succès des exportations des PME, le 19 août 2020 ;
  - la formation approfondie par les experts sur la gestion clients, le 21 août 2020 ;
  - la réunion du comité de pilotage, le jeudi 27 août 2020;
  - le séminaire sur la compétitivité du cajou ivoirien, le vendredi 16 octobre 2020 ;
  - la formation sur le référentiel global G.A.P, du 1er au 04 décembre 2020 à Korhogo y compris une visite d'entreprise, et du 08 au 10 décembre 2020 à Abidjan avec une visite d'entreprise le 11 décembre 2020 à Bonoua.
- **Relativement à la mise en œuvre du Programme d'Appui à la Compétitivité et à l'Intégration Régionale 2 (PACIR 2)**, L'Union Européenne finance au profit de notre pays, un Programme d'Appui à la Compétitivité et à l'Intégration Régionale pour un montant de 5,9 milliards de FCFA (9 millions euros). Lancé le lundi 13 janvier 2020 pour une durée de 40 mois, le PACIR 2 a pour objectif de contribuer à l'amélioration de la compétitivité des entreprises et du climat des affaires. Afin d'appuyer la mise en œuvre du programme, une équipe d'assistance technique composée de 3 experts a été mobilisée à l'issue d'une procédure d'appel d'offres international à laquelle la DPAAE a participé.
  - **A propos de la mise en œuvre de l'Initiative SheTrades**, L'initiative SheTrades a pour objectif global, la connexion de trois millions de femmes aux marchés internationaux d'ici 2021 tout en travaillant en étroite collaboration avec des partenaires pour élargir les opportunités des femmes entrepreneurs. Il sera mis en œuvre en Côte d'Ivoire, en Guinée,

au Libéria et en Sierra Léone avec un budget global de 5,54 millions de dollars US de l'Agence Coréenne de Coopération Internationale (KOICA) et sur 4 ans (2019 – 2023). Les produits identifiés dans le cadre de ce programme sont : la noix de cajou, le manioc, le karité. Le lancement du programme prévu en Côte d'Ivoire le 05 mars 2020, puis le 16 avril 2020, n'a pu se tenir eu égard à la crise sanitaire liée à la COVID 19. Toutefois, les équipes projet ont démarré les travaux avec l'identification d'une cible de 30 PME dans la sous-région et 10 000 ménages agricoles. En Côte d'Ivoire, la cible a été fixée à 24 PME et 2 500 ménages agricoles dans les secteurs de l'anacarde, le karité et le manioc.

- **En ce qui concerne Les préparatifs de la participation de la Côte d'Ivoire à la 2ème édition de la Foire Commerciale Intra-Africaine (IATF 2020), du 06 au 12 Septembre 2021, à Kigali, au RWANDA.** La Foire commerciale intra-africaine est une activité de promotion commerciale de sept (07) jours qui fournit une plateforme de partage d'informations sur le commerce, l'investissement et le marché et permet aux acheteurs et aux vendeurs ainsi qu'aux investisseurs et aux pays de se rencontrer afin de discuter et de conclure des accords commerciaux. Organisée par l'AFREXIMBANK en collaboration avec la Commission de l'Union Africaine et le Gouvernement égyptien, sous le thème : «Transformer l'Afrique», il y est prévu la participation de plus 1000 exposants et plus de soixante-dix mille (70 000) visiteurs, acheteurs et vendeurs pour un chiffre de vingt-cinq milliards (25 000 000 000) de dollars d'affaires commerciales ciblées. Au titre des activités déjà réalisées, on note :
  - la mise sur place d'un Comité d'organisation regroupant les représentants du secteur public et du secteur privé, et piloté par le Ministère du Commerce;
  - la soumission de la candidature de la Côte d'Ivoire à l'organisation de la Journée Pays, candidature acceptée à l'instar de quatre (4) autres pays ;
  - la signature de l'Accord de sponsoring et du Contrat devant lier le Ministère du Commerce et de l'Industrie de Côte d'Ivoire et la Banque Africaine d'import-export (AFREXIMBANK) relativement à l'organisation de la «Journée Pays» ;
  - la rédaction d'une Note à l'attention de Son Excellence Monsieur le Premier Ministre pour solliciter (i) la participation d'une délégation ivoirienne à la 2ème édition de la Foire Commerciale Intra-Africaine (IATF 2021), à Kigali au Rwanda, (ii) l'organisation d'une journée Côte d'Ivoire, et (iii) la prise en charge des frais y afférents par le Budget de l'Etat.

### **3.3.1.2. Concernant la régulation des échanges**

En 2020, la DRE a participé à **la mise en place du Portail Web d'Informations Commerciales (PWIC)** qui résulte des engagements pris par la Côte d'Ivoire dans le cadre de l'Accord sur la Facilitation du Commerce (AFE) de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC). Le PWIC est une plateforme informationnelle, lancée en juin 2019 pour faciliter et accroître le commerce, en fournissant aux opérateurs économiques une source unique où ils peuvent s'informer sur les

importations, les exportations et le transit ainsi que tous les règlements, procédures et exigences en matière de commerce en Côte d'Ivoire. Le portail enregistre en moyenne 1 000 visiteurs par jour.

### **3.3.1.3. Concernant la réalisation des activités du Conseil National de l'Exportation**

Dans le cadre des activités réalisées en 2020, le CNE, outre les activités inscrites au PAP, a réalisé les activités hors PAP suivantes :

- **S'agissant de la recherche de financement**, des activités ont été menées par la CNE auprès des 18 partenaires techniques et financiers, entre autres : l'UE, BISC (Banque d'Investissement et de Développement de la CEDEAO), BOAD (JEMOA) et l'Etat de Côte d'Ivoire.
- **Concernant la construction de huit (08) dépôts spécialisés aux frontières terrestres**, cette année 2020, le CNE a démarré effectivement l'une de ses activités majeures portant sur la construction de huit (08) dépôts spécialisés aux frontières terrestres de la Côte d'Ivoire. Conçu depuis l'opérationnalisation du CNE en 2015, le projet d'aménagement et de construction de dépôts spécialisés aux frontières terrestres de la Côte d'Ivoire a fait l'objet de plusieurs présentations en conférences budgétaires et Projet d'Investissements Publics (PIP) initiés chaque année par l'Etat de Côte d'Ivoire. Après cinq (5) années et initialement notifié d'un montant de 180 millions FCFA pour l'année 2020, le projet a pu être effectivement doté d'un fonds de 139 850 788 FCFA (Cf. Notification de crédits autorisés éditée le 18 Mai 2020) sur une demande de 200 millions de FCFA. Soit une mise à disposition de 69,93% et une ponction de 30,07% de la demande. En effet, cette dotation servira à l'amorçage de l'aménagement et la construction d'un (1) dépôt spécialisé. Il convient de préciser que cette notification n'a été reçue qu'à la fin du premier semestre de l'année en la date du 16 juin 2020 d'où le retard constaté dans l'exécution des différentes lignes notifiées.

### **3.3.1.4. Concernant la réalisation des activités de l'Association pour la Promotion des Exportations (APEX-CI)**

(Rapport non parvenu)

## **3.3.2. Au titre du développement des accords commerciaux et des organisations du commerce**

Cette partie fait l'économie des rapports de la Direction de la Coopération Internationale et Sous régionale (DCISR) et la Direction de la Commercialisation des Produits de Base (DCPB).

### **3.3.2.1. Concernant le développement des accords commerciaux**

Les activités de la DCISR ont été réalisées dans le cadre de la Coopération Internationale et Bilatérale, la Coopération Régionale et Sous régionale, des Accords et Organisations Internationales et des activités multilatérales et régionales. Il s'agit des activités suivantes :

- **la coopération internationale et bilatérale.** Trois (3) activités majeures ont été menées. Il s'agit, notamment de :
  - la négociation en cours de trois (03) projets d'accords commerciaux avec la Russie, la Chine et le Vietnam en vue de la signature d'Accords bilatéraux ;
  - la réalisation des travaux préparatoires de la 1<sup>ère</sup> Conférence Annuelle sur la Coopération Commerciale de la Côte d'Ivoire en mai 2021 ;
  - la réalisation des travaux préparatoires à l'organisation de l'Atelier national de validation du Recueil des Accords Commerciaux adoptés par la Côte d'Ivoire en avril 2021.

Par ailleurs, la Direction a participé à :

- l'atelier de renforcement de capacités de l'Organisation de la Coopération Islamique (OCI) sur le Commerce des Services dans le cadre de la ZLECAf du 12 au 13 février 2020 à Casablanca, Maroc ;
- au webinaire sur l'impact de la COVID-19 sur l'intégration régionale, le commerce et l'investissement entre les Etats membres de l'OCI, le 23 juillet 2020, organisé par le Centre Islamique pour le Développement du Commerce (CIDC). Cette rencontre a permis aux parties prenantes de discuter des expériences bilatérales et régionales en termes d'alerte et de gestion de la pandémie et d'adopter des stratégies nouvelles pour atténuer l'impact de la pandémie sur les économies nationales, en particulier les chaînes de valeurs, tant au niveau de la production, de la distribution que de la consommation ;
- la 15<sup>ème</sup> réunion du Groupe de Travail sur le Commerce du Comité Permanent pour la Coopération Économique et Commerciale (COMCEC), tenue le 22 septembre 2020 dans un format virtuel. Cette rencontre a permis aux parties prenantes de faire des propositions dans le sens de la facilitation des échanges entre les membres de l'Organisation de la Coopération Islamique (OCI). Des lignes directrices pour le renforcement de l'efficacité des comités nationaux de facilitation des échanges ont été également adoptées lors de cette rencontre ;
- la 60<sup>ème</sup> Session du Groupe de Travail de la CNUDCI sur le commerce électronique, dans un format virtuel, du 19 au 23 octobre 2020. Cette session a servi de cadre pour l'examen des questions juridiques liées à la gestion intégrée des déchets électroniques, aux services de confiance, ainsi qu'aux mesures relatives à l'utilisation et la reconnaissance transfrontière de l'identité ;
- la Réunion préparatoire du 2<sup>ème</sup> trilogue entre le Gouvernement ivoirien, l'UE et le Secteur privé dans le cadre du Suivi du Dialogue Politique entre les parties, en vue d'améliorer le climat des investissements et de renforcer le partenariat économique et commercial entre la Côte d'Ivoire et l'Union Européenne. Ce 2<sup>ème</sup> dialogue tripartite se

tiendra courant 2021.

- **la coopération régionale.** Trois (3) activités ont été menées :
  - la Visioconférence sur les APEi organisée par l'UEMOA et la CEDEAO sur les développements récents dans la mise en œuvre de l'APEi UE/ CI et des négociations en cours avec le Royaume Uni, le 20 octobre 2020 ;
  - le Web-binaire ECOREG (CEDEAO) sur quatre projets de normes de l'ECREE (ECOWAS Centre for Renewable Energy and Energy Efficiency) qui feront l'objet d'application obligatoire et l'élaboration de règlement technique en la matière, les 27 et 28 octobre 2020 ;
  - la Cérémonie officielle de présentation de l'APE CI- RU signé le 15 octobre 2020 à Londres, 02 décembre 2020 à la salle de Conférence du Ministère des Affaires Etrangères.
  
- **la coopération sous régionale.** La direction a participé à plusieurs réunions, notamment :
  - la 2<sup>ème</sup> réunion du groupe de travail TEC valeur, procédures et régimes douaniers à Ouagadougou, au Burkina-Faso, du 09 au 13 Mars 2020 ;
  - aux ateliers régionaux de validation des rapports de l'étude sur la stratégie de gestion coordonnée des frontières et celle de la stratégie de développement du commerce des biens entre les pays de l'hinterland et les pays côtiers dans les Etats membres de l'UEMOA, par vidéoconférence, du 15 au 16 septembre 2020 ;
  - l'atelier de validation du rapport national 2020 de la surveillance commerciale, 30 septembre 2020 ;
  - la 3<sup>ème</sup> réunion virtuelle de l'UEMOA concernant le Groupe de Travail TEC CEDEAO, 12 au 14 octobre 2020 ;
  - l'atelier de concertation nationale en vue de la création de la Zone Economique Spéciale dans l'espace Sikasso-Korhogo-Bobo Dioulasso, du 12 au 13 novembre 2020 ;
  - la 2<sup>ème</sup> réunion virtuelle du Comité Consultatif de l'Union Douanière et de la Libre Circulation (CCULDLC), le 27 novembre 2020 ;
  - la réunion préparatoire de la revue annuelle des réformes et projets communautaires, du mardi 24 au jeudi 26 novembre 2020 ;
  - la réunion régionale virtuelle de suivi de la mise en œuvre des recommandations du Conseil des Ministres chargés du commerce de 2019, tenue du 30 novembre au 1<sup>er</sup> décembre 2020 ;
  - la revue annuelle des réformes, politiques, programmes et projets communautaires au sein de l'UEMOA, par vidéoconférence du 07 au 11 décembre 2020.
  
- **les accords et organisations internationales.** La Direction a examiné huit (8) dossiers. Il s'agit, notamment de :

- la requête du statut d'observateur auprès du Comité de l'Organisation Mondiale du Commerce sur les Marchés Publics ;
- la réunion virtuelle des Ministres du Commerce de l'Union Africaine (AMOT) sur la zone de libre-échange Continentale Africaine ZLECAF, prévue le 30 septembre 2020 à d'Addis –Abeba ;
- l'organisation d'une visioconférence dans le cadre de la 2<sup>ème</sup> édition de la Journée Mondiale du Coton qui s'est tenue le 07 octobre 2020 ;
- l'invitation du Président de l'ANRMP à participer à la réunion du Comité des Marchés Publics de l'OMC, le 14 octobre 2020 ;
- la 20<sup>ème</sup> réunion virtuelle du forum de négociation de la zone de libre-échange continentale africaine (AFCFTA-NF) avec les experts sur les règles d'origine du 12 au 19 octobre 2020 ;
- la désignation de Madame N'gozi Okonjo- Iweaka, en qualité de Directeur Général de l'Organisation Mondiale du Commerce(OMC) ;
- la vérification et la notification de données / mesures SPS prises au niveau national dans le cadre de la lutte contre la COVID-19 ;
- l'invitation à fournir les données commerciales dans le cadre de la négociation tarifaire.

Elle a également participé à plusieurs réunions virtuelles, entre autres :

- la réunion virtuelle des Ministres des Bureaux conjoints des Ministres du Commerce de l'Union Africaine (AMOT) et du Conseil des Ministres (COM) de la Zone de Libre-Echange Continentale Africaine (ZLECAf), tenue le 07 mai 2020 ;
- la vidéoconférence du groupe de travail technique sur le Commerce des Services du 22 au 25 juin 2020 organisé par l'Union Africaine ;
- la 18<sup>ème</sup> réunion du Forum de Négociation de la Zone de Libre-Echange Continentale Africaine (ZLECAf- FN18), tenue du 14 au 16 juillet 2020 ;
- la 12<sup>ème</sup> réunion des hauts fonctionnaires du commerce de la Zone de Libre-échange Continentale Africaine qui s'est tenue les 15, 24 et 25 septembre 2020 ;
- la 3<sup>ème</sup> réunion régionale sur le projet de liste commune de la CEDEAO d'engagements spécifiques sur le commerce des services – ZLECAf du 12 au 14 octobre 2020 ;
- la 20<sup>ème</sup> Réunion-Forum de négociation (AFCFTA-NF) – règles d'origine – 12 au 19 octobre 2020 ;
- la 21<sup>ème</sup> réunion du Forum de négociation de la Zone de Libre-Echange Continentale Africaine, du 03 au 06 novembre 2020 ;
- la 1<sup>ère</sup> réunion du Groupe de Travail Technique de la Zone de Libre-Echange Continentale Africaine sur les Droits de Propriété Intellectuelle, tenue du 11 au 13 novembre 2020 ;
- la formation et le renforcement des capacités dans le domaine du commerce des services - Webinaire de formation pratique, du 16 au 18 novembre 2020 ;

- la 13<sup>ème</sup> session virtuelle du Sommet des Chefs d'Etat et de Gouvernement, tenue le 05 décembre 2020.

En présentiel, la Direction a participé à des rencontres spécifiques portant sur :

- le 1<sup>er</sup> Forum Régional de la CEDEAO sur le Commerce Electronique, à Grand Hôtel, Abidjan Côte d'Ivoire, les 09 et 10 Décembre 2020 ;
  - la 1<sup>ère</sup> réunion du Comité chargé du Commerce des marchandises et du Sous-comité chargé de la facilitation des échanges, de la Coopération douanière et du Transit, tenue le 16 novembre 2020 à Accra.
- **les activités multilatérales et régionales.** Deux (2) activités ont été menées. Il s'agit :
    - du Cours Régional de Politique Commerciale. La Côte d'Ivoire a obtenu l'organisation d'une 4eme édition qui s'est tenue du 02 février au 27 mars 2020. Deux (02) Fonctionnaires du Ministère du Commerce et de l'Industrie ont participé à cette édition et ont obtenu brillamment leur diplôme. Ce cours a réuni environ 28 participants venus de pays membres ou observateurs d'Afrique. Compte tenu de la crise sanitaire mondiale liée à la pandémie de la Covid-19, la date de la 5<sup>ème</sup> Edition n'est pas encore connue ;
    - de la Journée Mondiale du Coton tenue le 07 octobre 2020. Une délégation ivoirienne conduite par l'Ambassadeur de la Côte d'Ivoire auprès de l'Office des Nations Unies et des autres Organisations Internationales à Genève y a pris part, avec la participation virtuelle du Directeur Général du Conseil Coton Anacarde.

### 3.3.2.2. Concernant le développement de la commercialisation des produits de base

Les activités réalisées par la DCPB peuvent être réparties en deux groupes, à savoir : les traitements des requêtes et la participation aux réunions et sessions.

- **Pour les requêtes traitées par la DCPB**, il s'agit essentiellement de notes élaborées et transmises au Cabinet portant sur :
  - une demande d'informations relative à l'affaire Saint Cyr Patrice DJIKALOU C/ Etat de Côte d'Ivoire ;
  - une information relative à un sinistre survenu le 3 février 2020, dans l'une des unités de production d'anacarde de la Société Ivoirienne de Traitement d'Anacarde (SITA S.A.) ;
  - le soutien de la Côte d'Ivoire à la requête pour la suspension des processus de réduction des LMR (Limites Maximales de Résidus) demandé par la structure AFRUIBANA ;
  - la transmission du Rapport sur les travaux de la 33<sup>ème</sup> série de consultations sur l'aide au développement en faveur du coton et de la 13<sup>ème</sup> série de pourparlers du Comité

de négociation de l'Agriculture en session spéciale sur la question du Coton en décembre 2020 ;

- l'information relative à la difficulté d'approvisionnement en graine de coton de l'unité de trituration de l'industrie de trituration de graine de coton et de raffinage d'huile végétale (COTRAF S.A) en novembre 2020 ;
- l'information relative à l'entrée en vigueur en janvier 2021, du Règlement européen 2018/848 sur la production et l'étiquetage des produits biologiques ;
- la demande d'information relative à l'adhésion au Conseil International Consultatif du Cajou (CICC) en novembre 2020 ;
- la réclamation des concessionnaires du contrôle de la qualité des fonds de tasses portée contre OMA Côte d'Ivoire ;
- la soumission des propositions de projets de la Côte d'Ivoire au Fonds Communs pour les produits de base (CFC) ;
- la demande d'agrément de la Société Générale Sanogo Yacouba (SGSY) pour la fin de la campagne cola 2019-2020 ;
- la demande de la position officielle de la Côte d'Ivoire dans le différend DS593 intitulé Union Européenne-Certaines mesures visant l'huile de palme et les biocarburants dérivés du palmier à huile (WT/DS593/1, G/TBT/D/52, G/SCM/D128/1) ;
- l'invitation de la Côte d'Ivoire au Policy Dialogue N°1 ;
- la demande d'instructions pour la participation de la Côte d'Ivoire à la Concertation entre les pays producteurs et exportateurs de l'huile de palme ;
- les états de paiement des arriérés des anciens agents de l'Alliance des Pays Producteurs de Cacao (COPAL) en vue de procéder au règlement des indemnités
- la proposition de la candidature de Monsieur COULIBALY Bema, Ingénieur Agroéconomiste, Coordonnateur du Programme de lutte contre la maladie de Swollen-shoot du cacaoyer au Conseil du Café-Cacao au poste de Directeur des Études Économiques de l'OIAC ;
- le rejet des formalités de mutation concernant le titre foncier du terrain au profit de l'OIAC ;
- la position de la Côte d'Ivoire relative au traitement de la procédure judiciaire de Monsieur Jean-Marc ANGA contre l'ICCO ;
- la cession par l'État de Côte d'Ivoire à l'Organisation Internationale du Cacao (ICCO) du bâtiment abritant son siège ;
- les commentaires relatifs au projet de déclaration finale de la 5<sup>ème</sup> Conférence Mondiale du Cacao de la Côte d'Ivoire ;
- l'enquête sur l'impact de la pandémie de Covid-19 sur le secteur du cacaoyer des pays Membres de l'ICCO : cas de la Côte d'Ivoire ;
- le memo relatif au dossier de l'Organisation Internationale du Cacao (ICCO) ;



- la réponses aux questionnaires relatifs à l'enquête visant à rassembler des informations sur l'impact de la pandémie de covid-19 sur le secteur cacaoyer des pays membres de l'Organisation Internationale du Cacao (ICCO) : cas de la Côte d'Ivoire.
- **Concernant la participation aux réunions et sessions**, elle a pris part :
  - à la réorganisation de la filière cola qui a consisté à la création d'un comité paritaire (Etat-Intercola) pour la gestion de la fin de la campagne 2019-2020 et à faire une proposition de projets de textes devant régir la filière ;
  - à la réunion de l'organisation des nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), le 27 juillet 2020. Cette rencontre virtuelle commune des Ministres africains responsables de l'Agriculture, du Commerce et des Finances avait pour objectif d'évaluer l'impact de la Covid-19 sur la sécurité alimentaire et la nutrition en Afrique par la FAO ;
  - à une réunion du groupe de travail sur le maïs pour l'examen et l'adoption du projet de norme PNI 4055 le 29 juillet 2020. La rencontre s'est tenue au siège de CODINORM-Côte d'Ivoire et a consisté en la rédaction de la réglementation encadrant la production et la vente du Maïs ;
  - aux travaux de la Bourse des Matières Premières Agricoles (BMPA). Dans le cadre de l'amélioration des performances des marchés agricoles, l'Etat de Côte d'Ivoire a initié des travaux regroupant différents Départements Ministériels et Structures pour la création d'une BMPA. Ainsi, plusieurs Groupe de Travail (GT) et Comités Techniques (CT) sur les produits de base ont été créés et travaillent à la mise en œuvre des normes et stratégies de compétitivité des matières premières ivoiriennes ;
  - à la conférence internationale sur « l'approche innovante de la production, les défis de la transformation et les potentiels marchés de la mangue », en novembre 2020. Dans le cadre de la redynamisation de la filière mangue, une Conférence Internationale a été organisée pour apporter des innovations au sein de la filière en partenariat avec la Coopération Allemande ;
  - à la réunion N°4 du Comité de Pilotage du « Programme d'Appui au Secteur Vivrier en Côte d'Ivoire (PASV) » en décembre 2020. Le Ministère du Commerce et de l'Industrie a pris part à la 4ème réunion du Comité de Pilotage du PASV initié par notre pays et l'UE pour l'autosuffisance alimentaire en Côte d'Ivoire ;
  - à la 126<sup>ème</sup> session du Conseil de l'Organisation Internationale du Café (OIC) du 4 au 5 juin 2020 qui s'est tenue sur la plate-forme en ligne GoToWebinar en raison des mesures de distanciation sociale liée à la Covid-19 ;
  - aux travaux de la 127<sup>ème</sup> session du Conseil International du Café, tenue par vidéoconférence les 10 et 11 septembre 2020 qui s'est tenue au moyen de la plateforme en ligne Zoom en raison des mesures de distanciation sociale liée à la COVID-19 ;

- au Webinar portant sur le financement dans le secteur du café, tenue dans le cadre de la 60<sup>ème</sup> Assemblée Générale de l'Organisation Interafricaine du Café (OIAC), le 28 juillet 2020. Cette rencontre a permis de débattre de la situation sur le financement dans le secteur du café et avait pour thème : « le Fonds du Café Africain : Financement de la transformation de la chaîne de valeur du café de l'Afrique » ;
- à l'Assemblée Générale Extraordinaire de l'OIAC, tenue par vidéoconférence les 29 et 30 juillet 2020 qui portait essentiellement sur l'examen et l'adoption du projet du Nouvel Accord de l'OIAC ;
- à la 60<sup>ème</sup> Assemblée Annuelle 2020 de l'Organisation Interafricaine du Café (OIAC) tenue par vidéoconférence du 10 au 20 septembre 2020 du fait de la pandémie liée à la covid-19. Cette assise dont le thème était « Accroître la productivité de la caféiculture en Afrique et améliorer l'efficacité de la chaîne de valeur du café » avait pour objectif de débattre des meilleures conditions devant permettre aux agriculteurs du secteur du café de couvrir la demande du marché à des prix avantageux tout en améliorant la chaîne de valeur ;
- à la réunion de lancement de la composante II du projet de promotion de la consommation intérieure du café en Afrique organisé par l'OIAC, le 3 décembre 2020. Cette rencontre qui a pour thème : « appui aux stratégies nationales relatives à la torréfaction du café et à la consommation intérieure » s'inscrit dans un vaste programme de promotion de la consommation de café en Afrique sous la supervision de l'OIAC et approuvée par ses membres lors de la 57<sup>ème</sup> Assemblée générale annuelle ;
- à la 101<sup>ème</sup> session du Conseil International du Cacao, par vidéoconférence le 30 juin 2020. Reportée depuis avril 2020 en raison de la pandémie liée à la Covid-19, le Secrétariat de l'Organisation Internationale du Cacao (ICCO) a finalement organisé cette rencontre par vidéoconférence. Elle a enregistré la présence des participants des 52 pays membres de l'Organisation issus d'Europe, d'Asie, d'Amérique latine et d'Afrique qui ont débattu des questions relatives à la durabilité de l'économie cacaoyère mondiale ;
- aux travaux de la 102<sup>ème</sup> session du Conseil International du Cacao (ICCO), tenue par vidéoconférence du 21 au 25 septembre 2020. Les travaux de cette session du Conseil International du Cacao ont permis de faire le bilan des sessions antérieures et de définir de nouvelles perspectives portant sur la durabilité de la production et la transformation du cacao, notamment au niveau des pays producteurs ;
- aux travaux de la 33<sup>ème</sup> session extraordinaire du Conseil International du Cacao tenue par vidéoconférence les 2 et 3 décembre 2020 et une session le 17 décembre 2020. Cette rencontre portait sur l'examen des amendements et prorogations de l'Accord International sur le cacao de 2010 ;

- à la 34<sup>ème</sup> session extraordinaire de l'ICCO, le 16 décembre 202, tenue par vidéoconférence du fait de la pandémie de la covid-19. Cette session extraordinaire du Conseil était organisée afin d'échanger sur les questions relatives au panel ad hoc sur le cacao fin : proposition révisée du règlement interne, composition et calendrier du nouveau panel, demande soumise par la République dominicaine et les prochaines étapes.

### **3.4. Bilan des Activités Hors PAP du Programme Développement Industriel**

Les activités du Programme Développement Industriel portent sur (i) la promotion de la transformation industrielle et de la compétitivité, (ii) le renforcement de l'infrastructure qualité et de promotion de la normalisation des produits industriels et (iii) la promotion de l'innovation et du développement technologique. La mise en œuvre de ce programme a permis d'obtenir les résultats ci-dessous.

#### **3.4.1. Au titre de la Promotion de la transformation industrielle et de la compétitivité industrielle**

Cette section prend en compte les activités menées par le Cabinet de Direction Générale de l'Industrie (DGIn), la Direction de la Production et de la Compétitivité Industrielle (DPCI), la Direction de l'Appui et du Suivi des Investissements Industriels (DASII), la Direction des Infrastructures et de la Sécurité Industrielle (DISI), l'Agence de Gestion et Développement des Infrastructures Industrielles (AGEDI), l'Agence pour le Développement et la Compétitivité des Industries de Côte d'Ivoire (ADCI), le Fonds de Développement des Infrastructures Industrielles (FODI) et l'Autorité de Régulation du système de Récépissés d'Entreposage (ARRE)

##### **3.4.1.1. Concernant la coordination des activités des directions techniques de l'Industrie**

En dehors des missions de suivi et de coordination des activités réalisées par l'ensemble des Directions Centrales, le Cabinet de la Direction Générale de l'Industrie a conduit certaines activités spécifiques et pris part aux ateliers et séminaires suivants.

- **Les activités réalisées dans le cadre de la gestion de la crise de la COVID 19.** La DGIn a contribué à la mise en œuvre de plusieurs actions. Ces actions ont porté sur les points suivants :
  - la sensibilisation des entreprises industrielles et des faitières (CGECI, CCILCI, FIPME, etc.) à la mise en œuvre des mesures prises par le Gouvernement pour lutter contre la propagation du Coronavirus ;
  - les échanges avec les entreprises industrielles sur les dispositions prises pour assurer la continuité de la production et l'approvisionnement du marché en produits de première nécessité (gels hydro alcooliques, produits alimentaires, eau, etc.) ;
  - l'identification des préoccupations des entreprises industrielles relatives à la

- production et à l'approvisionnement du marché en produits de première nécessité ;
- la prise d'un communiqué par Monsieur le Ministre du Commerce et de l'Industrie interdisant l'exportation du gel hydro alcoolique diffusé en mars dernier. Ainsi ce sont plus de 36,553 tonnes de gel qui ont vu leur demande de certificat d'origine suspendue ;
  - l'identification des préoccupations des entreprises industrielles et les propositions de mesures qui ont été reversées dans le cadre global des réflexions menées par le Gouvernement ayant abouti à l'élaboration du Plan de riposte à la COVID 19 ;
  - l'identification et l'accompagnement des entreprises de production de masques barrières pour s'enquérir de leurs capacités de fabrication de masques barrières ;
  - l'élaboration et la diffusion des guides de fabrication des masques barrières sur la base des spécifications techniques éditées par l'AFNOR et adoptées par notre pays ;
  - l'élaboration et la diffusion des guides sur le port des masques barrières pour les populations ;
  - l'organisation des entreprises locales de fabrication de masques barrières afin de faciliter les commandes publiques par la création d'un groupement des producteurs locaux de masques Barrières ;
  - la mise en place d'une procédure de contrôle de la qualité des masques à travers l'adoption du décret modificatif du décret 2016-1152 du 28 décembre 2016 ajoutant à la liste des produits dont les normes sont obligatoires, les produits suivants : Masques, gels hydro alcooliques et gants ;
  - la mise en place de la procédure de certification des masques barrières qui a permis de certifier les produits de près de 37 unités industrielles de fabrication de masques barrières ;
  - la diffusion d'un communiqué sur la procédure de certification des masques barrière ;
  - l'identification des laboratoires nationaux capables de faire le contrôle de la qualité des masques barrières qui a permis de retenir deux (02) laboratoires. Il s'agit respectivement de LNSP et de ENVAL.
- **La participation aux ateliers et séminaires** a concerné les activités suivantes :
    - le recensement Economique des Entreprises Industrielles et Etablissements de Côte d'Ivoire (REEIE-CI 2018) ;
    - l'atelier d'évaluation des coûts et besoins de financement des Objectifs de Développement Durable (ODD) ;
    - la réunion du Comité Consultatif Technique du Projet de Gestion rationnelle des polluants organiques persistants (POP) non intentionnels et des diphényles éthers polybromés (PBDE).

### 3.4.1.2. Concernant la Production et la Compétitivité Industrielles

Les activités réalisées par la DPCI ont consisté en la consolidation des actions entreprises dans le cadre des filières Coton/Textile, sucre, et non agricole, de l'appui aux exportations et des autres activités réalisées.

- **Pour le développement de la filière Coton/Textile**, la DPCI a œuvré à :
  - la facilitation de l'approvisionnement des unités locales de trituration de la graine de coton en matière premières et à l'évaluation de l'impact de la COVID 19 sur les unités de trituration et d'égrenage en vue des actions d'appui en faveur de ses entreprises. Les concertations ont permis d'aboutir à la signature de deux (2) accords-cadres entre les égreneurs et les tritrateurs, d'une part et entre les égreneurs et les filateurs, d'autre part. Ces accords-cadres prévoyaient la réservation de 90 000 tonnes de graine de coton aux tritrateurs dont 70 000 tonnes à COTRAF et 20 000 tonnes à l'APMUT ainsi que 20 000 tonnes de fibre de coton aux filateurs au titre de la campagne 2019-2020. Au terme de la campagne, sur un engagement de 90 000 tonnes de la graine de coton, 61 511 tonnes ont été livrées aux tritrateurs, soit 68,34% réparti comme suit :
    - ✓ 45 444 tonnes à COTRAF, soit 64,92% ;
    - ✓ 16 067 tonnes pour APMUT, soit 80,33%.
  - la prise de mesures pour la fibre de coton. A ce sujet, la société FTG n'a pas pu faire d'enlèvement de fibre de coton du fait des difficultés financières qu'elle rencontre. En effet, elle est en redressement judiciaire et recherche en ce moment un financement auprès des banques et de ses partenaires pour la relance de ses activités. On note également la recherche de solutions aux difficultés des sociétés UTEXI-CI et COTIVO-CI, à travers des concertations avec le PDG de la société UTEXI-CI (par ailleurs propriétaire de l'ex-COTIVO d'Agboville), pour examiner la situation de ces deux sociétés. Le plan stratégique de relance des deux sociétés proposé par son PDG a été analysé et une note a été élaborée.
  - l'amélioration de la campagne 2020-2021. Les concertations menées entre tous les acteurs de la filière et les administrations concernées, ont permis d'aboutir aux décisions suivantes :
    - ✓ la réservation au profit des tritrateurs locaux de 50% de la production de graines, soit 105 000 tonnes sur la base d'une production prévisionnelle commercialisable de 210 000 tonnes de graines de coton, au prix de 100 F CFA/kg. Ce volume est reparté comme suit : (i) COTRAF 66 000 tonnes, (ii) AITTPA 24 000 tonnes et (iii) APMUT 15 000 tonnes ;
    - ✓ les tritrateurs peuvent en plus de cette quantité, négocier des quantités supplémentaires sur les 50% restants au prix du marché ;
    - ✓ le respect des délais d'enlèvement prévus dans les contrats ;

- ✓ la priorité est accordée par les égreneurs au chargement des camions destinés aux unités locales de trituration ;
  - ✓ l'interdiction d'exportation des volumes de graines acquis aux conditions préférentielles par les tritrateurs locaux ;
  - ✓ le marquage sur les bordereaux de sortie de toutes les graines des usines d'égrenage à destination des unités locales de trituration conformément au mode opératoire révisé : « produits destinés à la trituration locale/interdit à l'exportation ».
- les actions d'appui aux entreprises de la filière coton. Dans le cadre des fonds de soutien COVID 19 et à la demande de la Primature, un point exhaustif de l'impact de la pandémie sur les entreprises industrielles de la filière a été fait et transmis. Au terme de ce point, les entreprises de la filière ont bénéficié d'un soutien à hauteur de cinq (5) milliards de F CFA de la part de l'Etat et de neuf milliards huit cent millions (9,8 milliards) FCFA en provenance de l'AFD.
- l'appui de l'Institut Tony Blair (TBI) à la réalisation d'une étude pour la relance de la filière. Des travaux spécifiques relatifs à la relance de la filière coton/textile-confection ont été renforcés avec l'appui de cette Institution qui accompagne le Ministère du Commerce et de l'Industrie ainsi que le CCA. Il s'agit de faire la promotion des investissements dans lesdites filières en vue d'accroître la capacité de transformation du coton sur tous les segments de ces filières.
- **Quant à la filière sucre**, les actions ont porté sur le mécanisme d'importation au profit des entreprises locales utilisant le sucre comme intrant. Les travaux relatifs à sa mise en œuvre sont les suivants :
  - les besoins en sucre à importer dans le cadre du mécanisme d'importation pour l'année 2020 ont été estimés à 27 000 tonnes, sur la base des prévisions de production transmises par les entreprises utilisant le sucre comme intrant (besoin global de ces entreprises estimé à 54 000 tonnes de sucre) ;
  - la rédaction et la validation du projet du mode opératoire pour la mise en œuvre du mécanisme d'importation. Le prix de cession à marge nulle du sucre importé s'élève à 485 FCFA/Kg hors taxes. Les livraisons pour le sucre importé ont démarré le 1er juillet 2020 ;
  - un projet d'ordonnance qui fixe le principe de remboursement de la taxe de péréquation a été élaboré et soumis au Gouvernement ;
  - l'élaboration et la signature de contrat plan entre l'Etat et les entreprises sucrières. Le projet de contrat plan a été élaboré et validé par toutes les parties prenantes. Les engagements pris par les sucriers sur la période 2021 à 2025 sont les suivants :
    - ✓ SUCAF-CI : (i) investissement de 71,332 milliards de FCFA ; (ii) accroissement de

la capacité de 104 043 tonnes au cours de la première année à 124 193 tonnes à la fin de la cinquième année et (iii) révision des prix de vente des différentes catégories de sucre en fonction de l'évolution des coûts de revient, des différents facteurs entrant dans la détermination des prix du sucre produit et de l'environnement international à partir de l'année N+2 ;

- ✓ SUCRIVOIRE : (i) investissement de 79,731 milliards de FCFA ; (ii) accroissement de la capacité de 101 994 tonnes au cours de la première année à 130 898 tonnes à la fin de la cinquième année et (iii) révision des prix de vente des différentes catégories de sucre en fonction de l'évolution des coûts de revient, des différents facteurs entrant dans la détermination des prix du sucre produit et de l'environnement international à partir de l'année N+2.

Les projets de contrats plans sont en attente de validation par la Primature avant leur signature.

- **Au niveau des industries non agricoles.** Elles concernent le dossier Ciment, le développement de l'industrie Pharmaceutique, l'appui aux exportations, l'élaboration et la finalisation du PND 2021-2025 et les autres activités réalisées relatives aux ateliers, réunions, séminaires, forums et autres évènements.

- Les activités réalisées dans le cadre du développement du secteur du ciment ont porté sur les points ci-après :

- ✓ la modification de la norme sur le ciment. Un projet de modification de la norme sur le ciment proposant d'introduire la dolomite comme composante principale dans la fabrication du ciment, en remplacement du calcaire, initié par CODINORM à la demande de certains producteurs de ciment a été validé par les parties prenantes. Une note est en cours de finalisation et sera soumise à Monsieur le Ministre pour recueillir ses orientations relativement à l'homologation de cette nouvelle norme.

- ✓ la recherche des solutions aux préoccupations des cimentiers. Pour rappel, on note que les opérateurs du secteur du ciment se plaignent des difficultés qu'ils rencontrent dans le secteur notamment (i) les problèmes de surcapacité et (ii) les problèmes de compétitivité.

➤ Selon les cimentiers, le problème de surcapacité des unités industrielles s'explique par le fait que la capacité de production est passée de 3 millions de tonnes en 2015 à 13,5 millions de tonnes en 2020, pour un marché estimé seulement à 4,5 millions de tonnes. Cette situation a pour conséquences, la baisse du niveau d'utilisation des capacités des unités industrielles passant de 95% en 2017 à moins de 40% en 2020, la baisse drastique des prix sortie-usine passant de 80 000 FCFA/Tonne en 2017 à

60 000FCFA/Tonne en 2020 et la baisse du chiffre d'affaire.

➤ S'agissant du problème de compétitivité, il se traduit principalement par le paiement des surcoûts liés aux surestaries du fait des longs délais d'attente des navires transportant la matière première importée. Dans le cadre de la recherche des solutions à ces préoccupations, la DGIIn à travers la DPCI, a participé aux travaux du Comité Interministériel mis en place à cet effet sous la conduite du Ministère en charge de la promotion de l'Investissement privé. Les travaux ont consisté à examiner les préoccupations évoquées par les cimentiers et leurs propositions de solutions. Au terme de ces travaux, les recommandations suivantes ont été faites et transmises au Premier Ministre pour recevoir ses instructions : (i) relancer les projets de logements sociaux, (ii) autoriser la construction des routes avec du béton, (iii) ne pas encourager l'arrivée de nouveaux investisseurs et (iv) encourager la réalisation d'une étude sur la compétitivité globale de la filière. Après examen desdites recommandations, le Premier Ministre a instruit Monsieur le Ministre du Commerce et de l'Industrie à l'effet d'analyser la faisabilité de la mise en œuvre des recommandations et lui rendre compte. En application de ces instructions, un projet de TDR relatif à la réalisation d'une étude sur la compétitivité du secteur du ciment a été élaboré par la DPCI et soumis aux parties prenantes pour observations. D'autres rencontres sont prévues pour l'examen des autres points des recommandations.

✓ Au titre du suivi des entreprises du secteur de la cimenterie. Il convient de noter que le secteur du ciment en Côte d'Ivoire a connu ces dernières années un développement spectaculaire de la capacité nationale de production qui est passée de 2 400 000 tonnes en 2011 à environ 12 550 000 tonnes en 2019 soit une hausse de 423% sur la période 2011 à 2019. La capacité de production a atteint près de 20 332 000 tonnes en 2020 avec l'installation de sept (7) nouvelles unités de production de ciment d'une capacité additionnelle de 7 782 000 tonnes opérationnelles en 2020.

- Dans le cadre du développement de l'industrie pharmaceutique, des rencontres entre le Ministère en charge du Commerce et de l'Industrie et le Ministère en charge de la Santé à l'effet de proposer un plan stratégique n'a pu se tenir en raison du contexte sanitaire COVID 19. Toutefois, le processus se poursuivra en 2021.

- **L'appui aux exportations.**

- Depuis le 1er janvier 2015 le TEC de la CEDEAO est entré en vigueur et a nécessité une actualisation des nomenclatures tarifaires de certains produits industriels reconnus d'origine communautaire, dont les nomenclatures tarifaires ont changé. Ainsi, de janvier



à décembre 2020, suivant la version 2017 du Système Harmonisé de désignation et de codification des marchandises, trois (03) décisions portant actualisation des Nomenclatures Tarifaires et Statistiques (NTS) des produits industriels reconnus d'origine communautaire ont été délivrées aux sociétés suivantes : TOLES IVOIRE S.A. (T.I.S.A), PRINTEC et IMPRIMERIE INDUSTRIELLE IVOIRIENNE (3I). Une autre demande formulée par la société SATOCI-CI est en cours de traitement.

- Demande de reconnaissance de l'origine communautaire UEMOA des produits industriels obtenus en Côte d'Ivoire. Ainsi de janvier 2020 à décembre 2020 la DPIC a reçu dix-neuf (19) dossiers de demande d'agrément de produits industriels à la TPC de l'UEMOA, dix-sept (17) décisions portant reconnaissance de l'origine communautaire des produits industriels ont été délivrées, Une (01) décision portant transfert d'agrément a été délivrée au profit de la société UNIVERSELLE INDUSTRIE S.A, Quatre (04) demandes sont en cours de traitement.
- Quant aux certificats d'origines (CO), de janvier 2020 à décembre 2020, 24 304 certificats d'origine ont été traités et délivrés dont :
  - ✓ 13 057 produits agréés UEMOA
  - ✓ 5 977 produits agréés CEDEAO
  - ✓ 5 095 produits de l'industrie ivoirienne
  - ✓ 92 produits du système préférentiel
  - ✓ 83 des produits du cru.
- Concernant les certificats de fabrication et de vente libre, de janvier à décembre 2020, trente-sept (37) certificats ont été délivrés et deux (02) demandes formulées par les sociétés MIPA et OSCAR COSMETICS sont en cours de traitement.
- **Autres activités réalisées (ateliers, réunions, séminaires, forums et autres évènements, etc.).** La DPIC a participé à plusieurs réunions, séminaires et forums notamment :
  - les travaux du Comité de suivi de l'état de mise en œuvre des réformes et politiques communautaires de l'UEMOA organisés par la Direction des Affaires Économiques Régionales (DAFER) de la Direction Générale de l'Économie. L'objectif de ces travaux a consisté à améliorer le taux de mise en œuvre des actes communautaires au plan national qui était de 79,86% en 2019. Les travaux de la revue 2020 de l'évaluation de l'état de mise en œuvre des recommandations de 2019 suivi des performances enregistrées en 2020 se sont déroulés du 07 au 11 décembre 2020 à l'hôtel IVOTEL à Abidjan. Il ressort qu'à l'issue de l'évaluation, la Côte d'Ivoire affiche un taux moyen de mise en œuvre des réformes de 80,78%, soit un accroissement de 0,91% par rapport à l'année dernière.
  - les travaux du Comité National de la Zone de libre Echange Continentale Africaine (CN-ZLECAF). La dernière rencontre du CN-ZLECAF qui s'est tenu le 17 décembre 2020 à la Primature a consisté à (i) faire l'Etat des lieux des négociations de la ZLECAF ;(ii) faire l'état des lieux des préparatifs au niveau national ; (iii) présenter le Plan d'Action Stratégique de

- mise en œuvre de la ZLECAF ;
- les travaux sur les Accords de Partenariat Economiques (APE) organisés par le Ministère de l'Intégration Africaine et des Ivoiriens de l'extérieur ;
  - les travaux du Comité national « Facilitation des Echanges » organisés par la Direction Générale du Commerce Extérieure ;
  - l'atelier sur l'élaboration du plan climat de la ville d'Abidjan tenu les 25 et 26 février 2020 à IVOTEL Plateau ;
  - l'atelier de lancement national du Projet « Elaboration d'un plan d'action national pour l'exploitation artisanale et à petite échelle de l'or » tenu les 1er et 02 octobre 2020 à l'hôtel Manhattan, sis à la Riviera Attoban ;
  - la réunion du comité interministériel sur la comptabilité de la matière.

### 3.4.1.3. Concernant le développement de la compétitivité des Industries de Côte d'Ivoire

Les activités réalisées par l'ADCI dans le courant de l'année 2020 sont les suivantes :

- **Au niveau des adhésions, des missions, des mises à niveau et des facilitations à l'accès au financement des entreprises**, il faut noter que malgré le coup d'arrêt enregistré en 2020, les performances sont globalement satisfaisantes et surtout encourageantes pour le futur. Les résultats présentés dans le tableau ci-dessous sont les réalisations cumulées depuis le lancement des différents programmes (d'octobre 2016 à décembre 2020).

**Tableau 15- Adhésions, Diagnostic, Action de Mise à niveau, Accès au financement et mise en place du management de la qualité**

Rubriques	Réalisation en 2020	PNRMN		PARCSI	
		Objectifs	% de réalisation	Objectifs	% de réalisation
Entreprises adhérentes (contrats signés)	115	120	96%	50	230%
Diagnostic – Plan de mise à niveau – Plan d'affaires	89	120	74%	50	178%
Actions de Mise à niveau (AT in situ / études & conseils)	68	120	57%	50	136%
Facilitation à l'accès au financement	25	120	21%	50	50%
Mise en place Management de la Qualité	48	60	80%	50	96%

Source : **ADCI**

En examinant le tableau ci-dessus, l'on constate, à un an de la fin du Programme, que l'ADCI a relevé le défi de faire adhérer 115 entreprises contre un objectif de 120 qui lui a été assigné à travers le contrat programme qui la lie à l'Etat de Côte d'Ivoire. Aussi, il est intéressant de faire remarquer que ce résultat est une véritable prouesse car c'est la première fois qu'un programme public exige le paiement de frais d'adhésion.

En sus du nombre de missions de Diagnostic – Plan de Mise à Niveau – Plan d’affaires, réalisées au titre du PNRMN et mentionnées dans le tableau ci-dessus, l’ADCI a réalisé en 2019 pour le compte du Projet de Promotion de la Compétitivité de la chaîne de valeur de l’Anacarde (PPCA), vingt et une (21) missions de diagnostic pour évaluer les capacités opérationnelles et financières des unités de transformation de l’anacarde.

Ainsi, en termes de missions de diagnostic, l’ADCI totalise cent dix (110) missions dont 89 pour le PNRMN, 141 missions de mise à niveau et 249 cadres formés au profit d’entreprises adhérentes au PNRMN.

Les tableaux récapitulatifs ci-dessous, présentent les résultats des actions réalisées durant la période allant de janvier à décembre 2020.

**Tableau 16- Les résultats des adhésions au Programme et les missions de mise à niveau**

ACTIVITES	ACTIONS	RESULTATS (janvier à décembre 2020)		
		Objectifs	Réalisations	écart
Ciblage démarchage et adhésion	Adhésion des entreprises cibles	15	7	-8
Diagnostic	Diagnostic – PMN – Business plan	20	21	+1
Activités de mise à niveau	Assistance technique in situ, Etude et Conseil	30	36	+6
	Mise en place Système de Management de la Qualité	10	6	-4
Facilitation pour l’accès au financement	Nombre d’entreprises accompagnées	20	16	-4
	Nombre de financement obtenu	10	2	-8
Formation des cadres des entreprises adhérentes	Nombre de cadres formés (Gestion de la Production, Gestion de la Maintenance, Marketing, Gestion financière, Veille stratégique, Passation des marchés publics)	68	68	0

Source : **ADCI**

Il est important de faire remarquer que les objectifs fixés pour l’année 2020 ont été globalement plus faibles que celles des années antérieures en raison non seulement de la fin du PARCSI, prévue pour Novembre 2020 et de l’incertitude tout au long de l’année, quant à sa prorogation d’une année supplémentaire, mais aussi, en raison du budget disponible sur le projet.

Cependant, pour ce qui concerne spécifiquement, les activités de mise en place du Système de Management de la Qualité (SMQ), bien que les résultats de l’exercice 2020 soient faibles comparés aux objectifs, l’Agence a enregistré avec satisfaction, au cours de ce même exercice, un nombre de 10 certifications pour l’ensemble des entreprises accompagnées dans le domaine de la mise en place du Système de Management de la Qualité (SMQ), depuis le lancement du PNRMN. Au cours de cette période, l’ADCI n’a pu visiter que 13 entreprises pour obtenir l’adhésion de 07 nouvelles entreprises au Programme.

**Tableau 17- L'évolution du chiffre d'affaires de 2019 à 2020**

DESIGNATION	CA REALISE EN 2019 (FCA)	CA REALISE EN 2020 (FCFA)	ÉVOLUTION % (CA REAL. 2020 / CA REAL. 2019)
Frais d'adhésion	23 000 000	7 000 000	-70%
Commissions sur financement	7 775 000	455 000	-94%
<b>TOTAL</b>	<b>30 775 000</b>	<b>7 455 000</b>	<b>-76%</b>

Source : **ADCI**

A l'analyse du tableau ci-dessus, il peut être constaté une dégradation du chiffre d'affaires d'une année sur l'autre. En effet, entre 2019 et 2020, le chiffre d'affaires a baissé de 23.320.000 francs CFA, pour les raisons évoquées plus haut. Évidemment, cet écart représente une somme très importante à l'échelle de l'ADCI.

- **la collaboration avec les institutions / organismes régionaux et internationaux**

- L'ADCI a reçu en décembre 2019, un appui financier de 10 000 000 de francs CFA pour l'exécution d'un certain nombre d'activités à travers le Réseau des Bureaux de Restructuration et de Mise à Niveau (BRMN), structure annoncée pour être la plateforme fédérale de la Commission de l'UEMOA. Cette subvention a permis d'investir dans la communication et la formation.
- L'ADCI participe également aux activités du comité de pilotage d'UKaid d'Ivoire (Programme de renforcement de la compétitivité des entreprises à l'exportation sur les marchés britannique et européen), présidé par la Direction générale du Commerce Extérieur, qui vise la recherche de partenariats commerciaux avec le Royaume Uni.

#### **3.4.1.4. Concernant l'Appui et le Suivi de l'Investissement Industriel**

Les activités réalisées par la DASII portent sur l'élaboration et la diffusion des investissements, l'appui aux entreprises en difficulté, l'accompagnement des opérateurs économiques industriels pendant la réalisation de leurs investissements et la participation à la mise en place de mesures visant à favoriser le financement de l'activité industrielle.

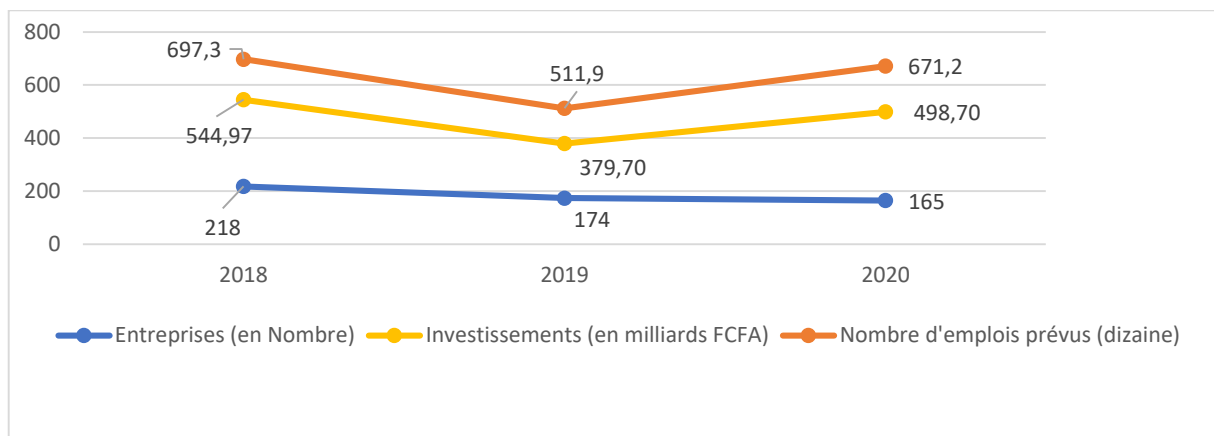
- **L'élaboration et la diffusion du bilan des investissements réalisés dans le secteur industriel.**

La DASII participe à la mise en œuvre des dispositions du Code des Investissements, à travers l'analyse des dossiers de demande d'agrément à l'investissement, la participation aux sessions des comités d'agrément à l'investissement et la participation aux visites de constats de fin de réalisation des projets d'investissement agréés sous les dispositions du code des investissements. A cet effet, la Direction a participé à 16 sessions du comité d'agrément à l'investissement. Il ressort qu'au troisième trimestre :

- 165 entreprises ont obtenu un avis favorable pour bénéficier des dispositions du Code des Investissements ;
- le montant total des investissements projetés est estimé à 498,7 milliards F CFA contre 379,7 milliards F CFA en 2019 et 544,97 milliards F CFA en 2018, sur la même période, soit

- une hausse de 31,34% par rapport à 2019 et une baisse de 8,49% par rapport à 2018 ;
- les prévisions de création d'emplois permanents s'élèvent à 6.712 emplois contre 5.119 emplois en 2019 et 6.973 emplois en 2018 sur la même période, soit une hausse de 31,12% par rapport à 2019 et une baisse de 3,74% par rapport à 2018.

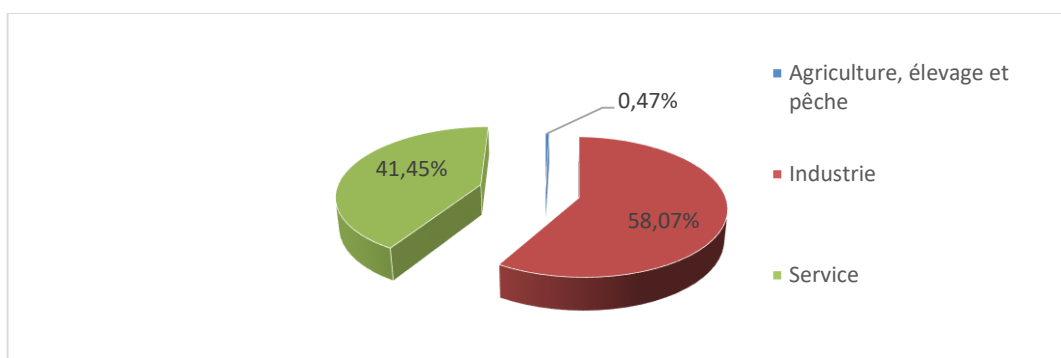
**Figure 6-Evolution des projets d'investissements réalisés dans le secteur industriel de 2018 à 2020**



Source : **DASII**

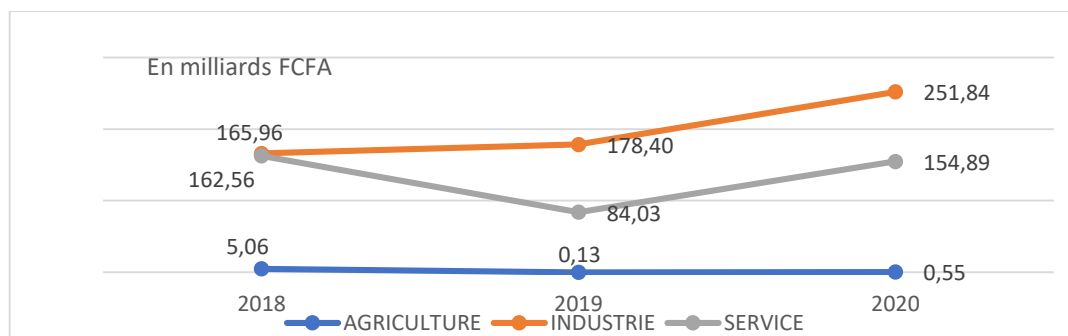
L'analyse sectorielle des projets agréés fait ressortir que les investissements prévus concernent principalement le secteur industriel (58,07%) et le secteur des services (41,45%). L'agriculture compte pour 0,47%.

**Figure 7- Part des investissements réalisés par secteurs d'activités en 2020**



Source : **DASII**

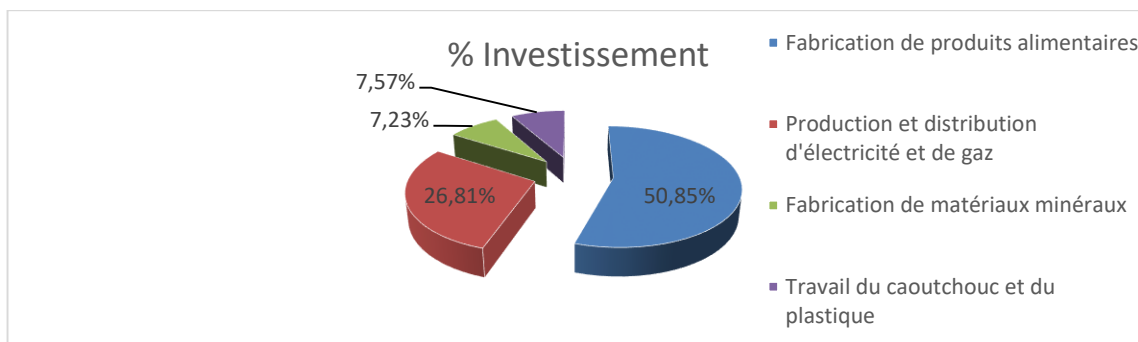
**Figure 8-Evolution des investissements par secteurs d'activités de 2018 à 2020**



Source : **DASII**

- Le secteur industriel atteint durant la période allant du 1er janvier au 30 septembre de l'année 2020 le niveau le plus haut d'investissement de ces trois (3) dernières années, avec un montant de 289,60 milliards FCFA. En effet, les investissements enregistrés dans le secteur de l'industrie sont respectivement de 244,09 milliards FCFA en 2019 et 252,35 milliards FCFA en 2018. Ainsi, 54 entreprises industrielles ont reçu des agréments pour un montant total prévu de 289,60 milliards F CFA, soit 32,73% des entreprises.
- L'investissement dans le secteur industriel est dominé par le sous-secteur de la fabrication de produits alimentaires avec un montant de 147,25 milliards FCFA, soit 50,85% des intentions, suivi du sous-secteur de la production et distribution d'électricité et de gaz pour un montant de 77,63 milliards F CFA (26,81%) et du travail du caoutchouc et du plastique pour un montant de 21,93 milliards F CFA (7,57%).
- Les sous-secteurs de la fabrication de produits alimentaires et de la production et distribution d'électricité et de gaz ont les montants les plus élevés des intentions en raison des importants projets enregistrés dans ces sous-secteurs. En effet, 32 entreprises ont été agréées dans l'ensemble de ces 2 sous-secteurs, soit 59,26% des entreprises pour ces 2 sous-secteurs.

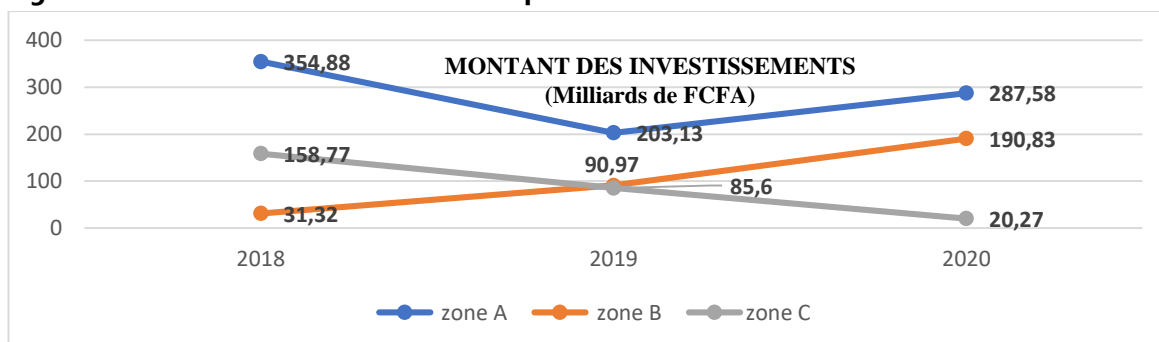
**Figure 9-Répartition des investissements dans le secteur industriel par sous-secteurs d'activités**



Source : **DASII**

L'analyse par zone fait toujours ressortir une concentration des demandes à Abidjan (zone A). En effet, le montant d'investissement projeté en zone A atteint 57,67% du montant total des investissements projetés. Les zones B et C enregistrent respectivement 38,27% et 4,06% des investissements projetés.

**Figure 10- Evolution des investissements par zones de 2018 à 2020**



Source : **DASII**

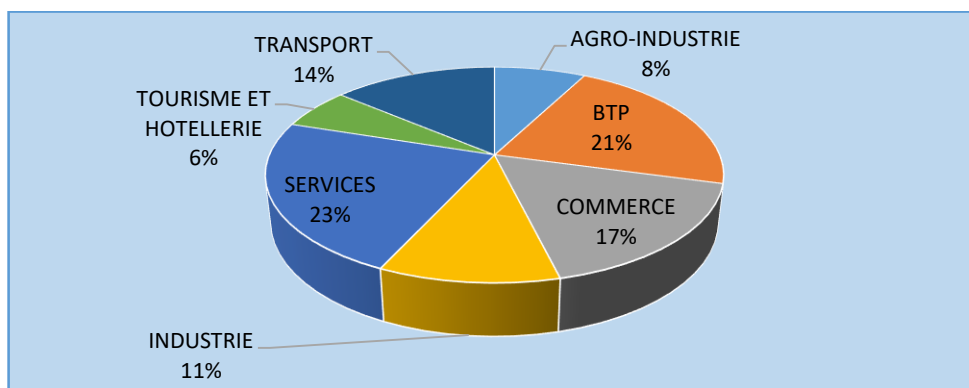
Au cours de l'année 2020, quarante-quatre (44) entreprises ont achevé leurs investissements à 174,6 milliards F CFA contre 147,3 milliards F CFA projetés (soit 84,39% de réalisation). Ces entreprises ont créé 1.240 emplois contre 1.551 emplois initialement prévus (soit 79,95% de réalisation). Parmi ces entreprises :

- ✓ 01 agréée à l'investissement en 2014 a effectivement finalisé son investissement pour un montant estimé à 6,9 milliards F CFA ;
- ✓ 03 agréées à l'investissement en 2015 ont effectivement finalisé leurs investissements pour un montant estimé à 39,0 milliards F CFA ;
- ✓ 05 agréées à l'investissement en 2016 ont effectivement finalisé leurs investissements pour un montant estimé à 29,4 milliards F CFA ;
- ✓ 16 agréées à l'investissement en 2017 ont effectivement finalisé leurs investissements pour un montant estimé à 25,2 milliards F CFA ;
- ✓ 15 agréées à l'investissement en 2018 ont effectivement finalisé leurs investissements pour un montant estimé à 45,8 milliards F CFA ;
- ✓ 04 agréées à l'investissement en 2019 ont effectivement finalisé leurs investissements pour un montant estimé à 0,9 milliards F CFA.

En Outre, la DASII a participé à quarante-quatre visites de constat de fin d'investissement conjointement avec le CEPICI.

- **S'agissant de l'élaboration d'un cadre adapté d'appui aux entreprises en difficulté.** La DASII a assuré le secrétariat exécutif de la mise en œuvre du Fond de Soutien aux Grandes Entreprises lié à la pandémie du COVID 19. Le Fonds de Soutien aux Grandes Entreprises (FSGE-COVID-19) a été créé par l'Ordonnance n°2020-383 du 15 avril 2020, avec une dotation initiale de 100 milliards de FCFA, en vue d'apporter un soutien financier aux Grandes Entreprises du secteur privé sur toute l'étendue du territoire national dont les activités ont été affectées négativement par la crise sanitaire liée à la pandémie du COVID-19. Tous les secteurs d'activités sont éligibles au financement du FSGE-COVID-19, avec une priorité mise sur les entreprises appartenant aux secteurs d'activités fortement affectés par la crise, tels que : le Tourisme et l'Hôtellerie, la Restauration, le Transport et le Commerce. Depuis le début de la mise en place du dispositif FSGE-COVID-19, soixante-cinq (65) dossiers d'entreprises ont été approuvés par le Comité de Gestion d'un montant octroyé de 16 592 719 330 FCFA. Le diagramme sectoriel ci-dessous indique la répartition sectorielle des demandes. Il fait ressortir que les demandes sont faites par les entreprises des BTP (21%), de l'Industrie (11%), des Transports (14%), du Commerce (17%), des Services (23%), de l'Agro-industrie (8%) et du Tourisme et de l'hôtellerie (6%).

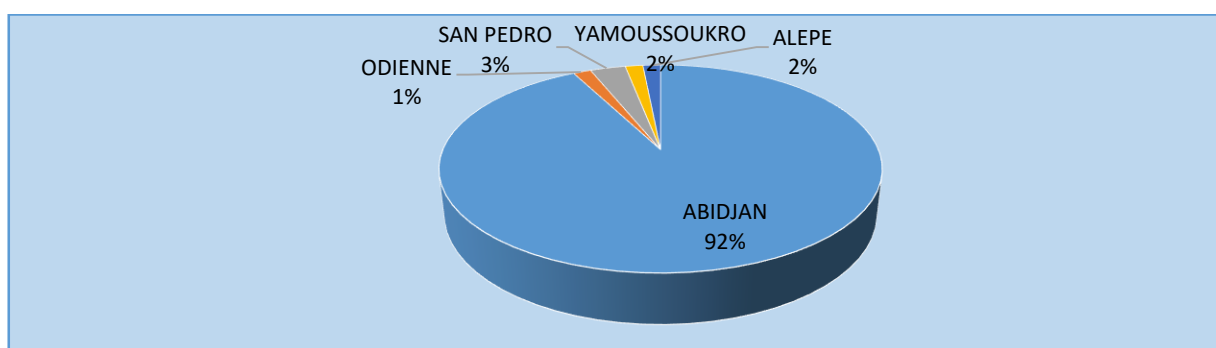
**Figure 11- Diagramme sectoriel des demandes approuvées par le CDG des deux phases**



Source : **Secrétariat Exécutif FSGE-COVID-19**

Concernant la localisation de ces entreprises bénéficiaires du Fonds, le diagramme sectoriel ci-dessous indique que ces entreprises sont localisées dans le district Autonome d'Abidjan (92%), dans la ville de San Pedro (3%) et dans le district Autonome de Yamoussoukro, dans la ville de Alépe représentent (2%) et dans la ville d'Odienné (1%).

**Figure 12- Diagramme sectoriel des adresses géographiques des demandes approuvées par le CDG**



Source : **Secrétariat Exécutif FSGE-COVID-19**

- Au niveau de l'accompagnement des opérateurs économiques industriels pendant la réalisation de leurs investissements.** La DASII a mis en place une cellule de suivi des projets industriels auprès des investisseurs. Dans ce sens, une matrice de suivi des investisseurs industriels a été élaborée afin de s'assurer du bon déroulement des investissements. En effet, à la faveur de l'amélioration du climat des affaires en Côte d'Ivoire et suite aux missions de promotion économique, plusieurs investisseurs manifestent l'intention de s'installer dans notre pays. Ainsi, l'objectif du Suivi des investisseurs est de s'assurer de la réalisation de toutes les intentions d'investissements surtout dans le secteur industriel. La stratégie de suivi des investisseurs va consister à leur fournir des informations utiles à travers le maintien du contact permanent afin de les assister dans leurs démarches administratives. A cet effet, une adresse mail a été créée. Aussi, a-t-il été prévu de faire des visites sur le site des entreprises pour évaluer l'état d'avancement de leur projet et ainsi recueillir les éventuelles difficultés puis les résoudre dans la mesure du possible en arrangeant des rencontres avec l'Administration



concernée. Dans cette optique, un programme de visite des entreprises a été élaboré. Malheureusement, la pandémie du COVID 19 a empêché la réalisation de cette activité.

- **S’agissant de la participation à la mise en place de mesures visant à favoriser le financement de l’activité industrielle.** La DASII a contribué à la mise en œuvre du Fonds de Restructuration et de Mise à Niveau (FREMINE). Créé par décret N° 2014-781 du 11 décembre 2014, le Fonds de Restructuration et de Mise à Niveau des Entreprises Industrielles (FREMINE) est chargé d’assurer le financement des activités prévues dans le cadre du Programme National de Restructuration et de Mise à Niveau (PNRMN). Une séance de travail s’est tenue à l’ACCT sur les mandats du FREMINE en vue de l’approvisionnement du Fonds. Il ressort de cette réunion ce qui suit :
  - sur la période de 2015 à 2019, un montant de 1 558 001 000 FCFA a été engagé dont 650 000 000 FCFA ont été effectivement virés sur le compte du FREMINE. Le montant restant à virer au FREMINE est de 908 001 000 FCFA ;
  - l’Agence Comptable Central du Trésor (ACCT) a viré 200 000 000 F CFA sur le compte du FREMINE au cours du mois d’avril ;
  - le Comité de Gestion du FREMINE a viré 100 000 000 FCFA à l’ADCI pour son fonctionnement au titre de l’année 2019 (arriérés).
- **S’agissant de la restructuration de l’ADCI,** des réflexions sont menées en vue de la rendre plus performante pour permettre au PNRMN d’atteindre ses objectifs. Ainsi, les actions engagées sont les suivantes :
  - les TDR pour le recrutement d’un Cabinet ont été transmis à la BAD pour avis de non-objection ;
  - les Dossiers d’Offres Techniques et Financières ont été élaborés à partir des confirmations de disponibilité des 5 Cabinets identifiés (KPMG, MAZARS, PWC, DELOITTE et EY) ;
  - la BAD a fait ses observations sur les TDR qui ont été prises en compte, et retransmis en attente de l’Avis de Non Objections (ANO) définitif de la BAD.

#### **3.4.1.5. Concernant le développement des Infrastructures et de la Sécurité Industrielles**

La sécurisation de la parcelle de 21 ha, attribuée à TRANSCAO, le développement de zones industrielles, la sécurité industrielle, la mise en conformité des régimes francs existants et la participation à des séminaires et ateliers ont constitué l’essentiel des activités menées par la DISI en 2020.

- **La sécurisation de la parcelle de 21 ha, attribuée à TRANSCAO, dans la nouvelle zone industrielle de San-Pedro.** Dans le cadre de la réalisation du projet d’installation d’une unité de transformation de Cacao (usine TRANSCAO), le Conseil du Café-Cacao (CCC) a sollicité et obtenu du Ministère du Commerce et de l’Industrie (MCI) la mise à disposition d’une parcelle

à usage industriel de 21 ha dans la nouvelle zone industrielle de San-Pedro. Afin de sécuriser cette parcelle et permettre à TRANSCAO de démarrer la construction de son usine, la procédure de purge des droits coutumiers et d'indemnisation des cultures a été engagée. Ainsi, suite à l'évaluation des cultures réalisée par la Direction Régionale de l'Agriculture de San-Pedro, les exploitants de cultures ont été indemnisés depuis le 12 août 2020 à hauteur de quarante-cinq millions cinq cent soixante-neuf mille sept cent quatre-vingt-douze (45 569 792 FCFA) par le FODI. Quant à la purge des droits coutumiers, le protocole d'accord entre l'Etat et les détenteurs de droits coutumiers est en cours de finalisation.

- **Le développement des zones industrielles portant sur la zone industrielle de YOPOUGON, la zone industrielle de PK24 et la zone industrielle de BONOUA.**

- S'agissant de la zone industrielle de YOPOUGON, des travaux complémentaires ont été réalisés. Après la réalisation des travaux de réhabilitation de la zone industrielle de Yopougou, des travaux complémentaires ont été lancés. Ils concernent la mise en place de services de proximité notamment : (i) la construction de la clôture et des accès en vue de la sécurisation de la zone industrielle ; (ii) la construction d'un centre de secours du groupement de sapeurs-pompiers militaires (GSPM) ; (iii) l'aménagement d'espaces de restauration ; (iv) la construction d'une aire de stationnement. L'état de mise en œuvre de ces projets se présente comme suit :
  - ✓ la construction de la clôture et des accès en vue de la sécurisation de la zone industrielle : un cabinet a été sélectionné par avis à manifestation d'intérêt pour la réalisation des études techniques portant sur la mise en place d'un dispositif de contrôle des accès de la zone industrielle de YOPOUGON. Les études démarreront en janvier 2021 pour une durée de trois (03) mois ;
  - ✓ la construction d'un centre de secours du groupement de sapeurs-pompiers militaires (GSPM) : les études architecturales et techniques sont achevées. Les travaux sont prévus démarrer en décembre 2020 pour une durée de sept (7) mois ;
  - ✓ l'aménagement d'espaces de restauration : Le projet a démarré par l'aménagement d'une phase pilote dont les travaux sont totalement achevés sur un site d'une superficie d'environ 6000 m<sup>2</sup>. Ce projet sera étendu à d'autres sites au sein de la zone industrielle pour lesquels, les études techniques engagées en août 2020 sont exécutées à 75% ;
  - ✓ la construction d'une aire de stationnement : un processus d'appel d'offres est en cours pour la sélection d'une entreprise pour la réalisation des travaux.
- S'agissant de la zone industrielle de PK24, les activités suivantes ont été menées :
  - ✓ les travaux d'achèvement du réseau de distribution de l'eau potable et de la Station d'Épuration (STEP) du programme d'urgence d'aménagement de 62 Ha. Les travaux sur le réseau de distribution de l'eau potable ont concerné exclusivement

l'équipement complémentaire pour la mise en service du Poste de Neutralisation et de Désinfection (PND) d'une capacité de 153 m<sup>3</sup>/h. Ces travaux ont été réalisés à 100%. Pour ce qui est de la Station d'Épuration (STEP) d'une capacité de 800 m<sup>3</sup>/h, la pose des équipements est réalisée à 95 %. L'achèvement des travaux est prévu à la fin du mois décembre 2020.

- ✓ l'aménagement d'une parcelle de 300 ha avec ARISE. L'Etat de Côte d'Ivoire et la Société Arise Ivoire ont signé, le 23 août 2019, un Protocole d'Accord pour la création de trois (3) Zones Economiques Industrielles (ZEI) dont celle de la zone industrielle d'Akoupé–Zeudji PK24 d'une superficie d'environ 300 ha. Les Zones Economiques Industrielles (ZEI) du projet sont entendues par les Parties comme des zones destinées à la transformation de nos matières premières (cacao, café, noix de cajou, coton, etc..), au développement d'industries de substitution à l'importation et à la création d'un écosystème favorisant la mise en place de clusters permettant une synergie entre les grandes entreprises et les PME. Au travers d'un Accord de Développement signé le 26 août 2020, les parties entendent définir les modalités de réalisation du projet. Par ailleurs, la mise à disposition du site par la partie Etat a eu lieu le mardi 24 novembre 2020. Cette mise à disposition permettra à la société Arise de réaliser les études techniques complémentaires requises et de s'accorder sur le calendrier des discussions futures en vue d'entamer les travaux sur le site.
- S'agissant de la zone industrielle de BONOUA, le groupement de cabinet SONZERE/BANCA a été sélectionné par Avis à Manifestation d'Intérêt pour la réalisation des études techniques. Ces études ont démarré en août 2020 pour une durée de six (6) mois. Le rapport d'études préliminaires comprenant l'état des lieux, le schéma de structure et le plan d'aménagement de la zone industrielle est disponible. Par ailleurs, une étude d'aménagement réalisée par le BNETD en 2019, permet de disposer d'un plan de parcellisation en vue de la purge des droits coutumiers.
- **Elle a également entrepris des actions en vue de l'amélioration de la sécurité et de l'environnement industriels.**
  - S'agissant des activités relatives à la sécurité industrielle, les actions menées en 2020 ont porté sur la mise en place d'un cadre réglementaire en matière de sécurité dans les entreprises industrielles. Ainsi deux projets de textes ont été élaborés. Il s'agit, notamment du :
    - ✓ Projet de décret portant prévention des risques dans les unités industrielles Le Comité Technique sur la sécurité industrielle, créé en 2019 au niveau de CODINORM et présidé par le Ministère en charge de l'Industrie, a pu élaborer un guide de prévention des risques industriels. Ce guide vise à aider les opérateurs industriels à identifier les risques inhérents à leurs activités et à prendre les mesures nécessaires pour annuler ou réduire ces risques. Le projet de décret vise, en outre à instituer

l'élaboration du guide par toutes les entreprises industrielles.

- ✓ Projet d'Arrêté interministériel portant création, organisation et fonctionnement du Comité d'inspection et de contrôle de sécurité industrielle dans les unités industrielles Face à la recrudescence des incendies dans les unités industrielles, un projet d'Arrêté interministériel portant création, organisation et fonctionnement du Comité d'inspection et de contrôle de sécurité industrielle dans les unités industrielles a été élaboré. La création de ce comité vise à renforcer les inspections et contrôles dans les unités industrielles afin de sensibiliser et accompagner les opérateurs industriels dans la mise en œuvre de mesures de sécurité dans leurs entreprises.
- S'agissant des activités relatives à l'environnement industriel, la DISI participe aux séances d'examen et de validations des Etudes d'impacts Environnementales et Sociales et aux Plans de Gestion Environnementale et Audit au sein de l'Agence Nationale de l'Environnement (ANDE). Le point des Etudes d'Impact Environnemental et Social (EIES) et des Plans de Gestion environnementale examinés au 8 décembre 2020 s'établit comme suit :
  - Nombre de dossiers examinés 56 dont
    - Avis favorable : 52
      - Total des EIES : 42
      - Total des PGE-A : 10
    - Avis non favorable : 4
- **La mise en conformité des régimes francs existants.** Dans le cadre de la mise en conformité du régime de la zone franche de la biotechnologie et des technologies de l'information (ZBTIC) et du Régime des entreprises franches de transformation des produits halieutiques aux dispositions de la loi 2018-985 du 28 Décembre portant régimes des zones franches, un groupe de travail interministériel a été mis en place. Le groupe de travail a relevé que la loi sur le régime des zones franches, notamment l'article 25 n'abroge pas les lois précédentes. Aussi, il a été recommandé la prise d'une ordonnance pour l'abrogation des lois antérieures sur les zones et points francs existants. Par ailleurs, les projets de textes pour la mise en conformité, devraient être mis à disposition du groupe de travail, par les ministères techniques en charge du ZBTIC et du CARF, pour examen et validation. Le projet d'ordonnance a été élaboré. Cependant, le Ministère des Ressources Animales et Halieutiques (en charge de régime franc de transformation des produits halieutiques) et le Ministère de l'Economie Numérique et de la Poste (MENUP) n'ont pas transmis les projets de texte élaborés en leur sein. Cependant, différentes actions ont été menées par ces deux ministères pour la mise en conformité de leurs textes.
- **Le Comité d'Administration du Régime Franc (CARF).** Le CARF a organisé un atelier de validation du 13 au 15 octobre 2020. L'objectif principal de cet atelier était de restituer,

d'examiner et de valider les projets de textes modificatifs ou complémentaires à même d'améliorer la mise en œuvre du régime d'entreprise franche de transformation des produits halieutiques et de mettre en conformité ces différents textes aux dispositions de la loi sur le régime des zones franches. Le Ministère n'a pas manqué de relever la non-conformité de leurs projets de textes aux dispositions de l'article 3 de la loi cadre 2018 ; l'un de leur texte est un projet de loi instituant le statut d'entreprise franche de transformation industrielle des produits halieutiques alors que la loi cadre 2018 stipule que les zones franches sont créées par décret. A cette préoccupation, le CARF a indiqué que les avantages fiscaux relèvent de la loi et qu'un décret ne leur permettrait pas de bénéficier de certains avantages.

- **Au niveau du VITIB**, la Zone Franche de Biotechnologie, des Technologies de l'Information et de la Communication (ZBTIC) une rencontre a eu lieu le 02 décembre 2020 avec le MENUP. Des échanges, il ressort que la ZBTIC a un caractère spécifique dû, entre autres, au fait que les entreprises qui y sont installées ne sont pas toutes tournées vers l'export. A cet effet, une note devait être transmise depuis le 07 décembre par le MENUP sur les spécificités du ZBTIC afin de permettre la convocation du groupe de travaux pour statuer sur cette question. Nous restons en attente de cette note.
- **Au niveau des séminaires et ateliers**, la DISI a participé à différents ateliers et séminaires, notamment :
  - l'atelier de concertation nationale en vue de la création de la zone économique Sikasso Korhogo - Bobo Dioulasso (Skbo), du 12 au 13 novembre 2020 à NSAH Hôtel de Grand Bassam, organisé par Le Ministère de l'Intégration Africaine et des Ivoiriens de l'Extérieur (MIAIE), à travers la Direction Générale de l'Intégration Africaine ;
  - l'atelier de validation des projets de textes relatifs à la révision du régime d'entreprise franche de transformation des produits halieutiques du 13 au 15 octobre 2020 au Radisson Blue Hotel, ABIDJAN Airport ;
  - l'atelier d'examen et de validation du projet de décret sur la qualité de l'air, piloté par le Ministère chargé de l'Environnement, le mercredi 15 octobre 2020, à la salle de conférence de l'ONUDI, Abidjan Cocody ;
  - le séminaire sur la révision de la loi n° 96-766 du 3 Octobre 1996 portant Code de l'Environnement du 08 au 10 octobre 2020 à l'hôtel Palm-Club.

#### **3.4.1.6. Concernant les activités de l'Agence de Gestion et de Développement des Infrastructures Industrielles (AGEDI)** (Rapport non parvenu)

#### **3.4.1.7. Concernant le Fonds de Développement des Infrastructures industrielles.**

Les activités suivantes ont été menées par le FODI :

- **Des projets d'aménagement des zones industrielles** sont en cours de réalisation notamment l'aménagement de la zone industrielle de Yopougon d'un montant global de 24,775 milliards de FCFA, de la zone industrielle d'Akoupe-zeudji scindée en deux (2) phases notamment une phase dont la superficie est de 62 hectares et l'autre 124 hectares pour un montant global de 42,360 milliards de FCFA avec un taux d'exécution physique respectif 94% et 21%. Nous avons également l'aménagement des zones industrielles des villes de l'intérieur du pays qui sont en phase d'études (taux de réalisation des études 10%).
- **Les opérations liées à la purge de droits coutumiers.** Dans le cadre des missions à lui assignées, le FODI procède depuis sa création, à la purge des droits coutumiers des parcelles affectées à l'activité industrielle. Ainsi la purge des zones industrielles d'Akoupé-zeudji PK24 est réalisée à hauteur de 21,502 milliards FCFA, de Bonoua à hauteur de 55,388 millions FCFA, d'Aboisso à hauteur de 29,237 millions FCFA et celle de Yamoussoukro à hauteur de 1,293 milliards FCFA.
- **Le dédommagement.**
  - Dans le cadre du projet d'aménagement de la cuvette de la MACA, l'on a constaté l'existence de personnes ayant des activités d'élevage dans l'emprise du projet. La DISI et le BNETD après évaluation ont transmis au FODI une liste de 16 personnes devant percevoir 150 000 FCFA pour la relocalisation de leur activité d'élevage. Le montant total de l'indemnisation s'élève à 2,4 millions FCFA ;
  - Dans le cadre des cultures nous avons pour les zones de d'Akoupé-zeudji PK24 un montant de 2,756 milliards FCFA, d'Aboisso un montant de 2,784 millions FCFA, de Bonoua un montant de 50,717 millions FCFA, et de San-Pedro un montant de 45,569 millions FCFA.
- **La relocalisation.** L'entreprise BRASSIVOIRE a bénéficié d'une mesure compensatoire suite au déplacement du projet de construction de la brasserie relativement à la délocalisation du site initial à la zone industrielle d'Akoupé Zeudji PK 24. Cela a consisté à la prise en charge des études et du renouvellement du lay-out évalué à 60 020 544 FCFA, entièrement payé. L'entreprise CARGILL (Zone industrielle de Yopougon), dans le cadre de la réhabilitation de la zone industrielle de Yopougon, le budget 2019 prévoyait le paiement d'impenses pour la relocalisation des personnes installées à l'intérieur de la zone (site devant abriter la brigade de sapeur-pompier, site pour la construction du parking, et les habitations situées au cœur de la zone industrielle). L'expertise immobilière des bâtis au voisinage de la société CARGILL installée en zone industrielle de Yopougon a fait ressortir un montant de 281 728 309 FCFA, entièrement payé au cours de l'année 2019.

#### **3.4.1.8. Concernant l'Autorité de Régulation du système de Récépissés d'Entreposage (ARRE)**

(Rapport d'Activités non parvenu)

### **3.4.2. Au titre du renforcement de l'infrastructure qualité et de promotion de la normalisation des produits industriels**

Le renforcement de l'infrastructure qualité et la promotion de la qualité des produits industriels ont été menés par la Direction de la Promotion de la Qualité et de la Normalisation (DPQN), la Côte d'Ivoire Normalisation (CODINORM), le Comité National de Lutte contre la Contrefaçon (CNLC) et le Laboratoire d'Analyse et de Métrologie Appliquée (LANEMA)

#### **3.4.2.1. Concernant la promotion de la qualité et la normalisation**

Les activités suivantes ont été réalisées par la DPQN :

- **Au niveau de la promotion de la qualité et de la certification**, les activités concernent notamment, la sensibilisation et la mise à niveau des entreprises en matière de qualité, la conception, la réalisation et la mise en place d'une base de données des produits fabriqués en Côte d'Ivoire.
  - la sensibilisation et la mise à niveau des entreprises en matière de qualité, nous avons eu d'abord la formation sur la pratique de l'audit des systèmes de Management de la Qualité selon la norme ISO 19011 à la salle de conférence de la DPQN du 14 au 16 janvier 2020. Cette formation a permis de mettre à niveau vingt-cinq (25) experts issus des entreprises publiques et privées sur les exigences de la norme ISO 19011. Ensuite, une formation sur la Responsabilité Sociétale des Entreprises selon les normes ISO 26 000 qui a eu lieu à la salle de conférence de la DPQN du 25 au 26 Août 2020. Cette formation a permis de mettre à niveau quinze (15) responsables qualités aux enjeux de la RSE. Enfin, une formation sur le système intégré Qualité, Santé et Environnement selon les normes ISO 9001 ; 45001 et 14001 a eu lieu à la salle de conférence de la DPQN, du 23 au 27 Novembre 2020. A cette formation dix (10) responsables qualités ont été formés sur le système intégré.
  - la conception, la réalisation et la mise en place d'une base de données des produits fabriqués en Côte d'Ivoire, Une base de données des produits fabriqués en Côte d'Ivoire a été mise en place à la DPQN. A ce jour 1019 produits de 65 entreprises ont été enregistrés dans la base de données.
- **Au niveau de la promotion de la normalisation**, la DPQN a participé à plusieurs réunions organisées par CODINORM dont :
  - l'élaboration de projet de norme Ivoirienne : produits cosmétiques et d'hygiène corporelle : désinfectant pour mains – spécifications ;
  - l'élaboration de guide de Prévention des Risques Industriels pour la « sécurité industrielle » ;
  - l'élaboration de projet de norme Ivoirienne sur la fortification du riz ;
  - l'élaboration de projet de norme Ivoirienne sur les produits alimentaires ;
  - l'élaboration de projet de norme Ivoirienne sur les boissons énergisantes ;

- la révision de la norme relative aux boissons non alcoolisées.

Elle a également effectué deux séances de sensibilisation aux normes rendues d'application obligatoire qui ont été organisées à la salle de conférence de la DPQN. Les secteurs concernés ont été le Jus de fruits et les biscuits et confiseries.

On note que le Comité Ivoirien de Normalisation (CIN) est présidé par Monsieur TRA Bi Emmanuel, actuel Directeur Général de l'Industrie en lieu et place de Monsieur KOMENAN Mougo ex DG de l'Industrie qui a fait valoir ses droits à la retraite.

- **Au niveau du suivi du programme d'appui au renforcement de la compétitivité du secteur industriel (PARCSI)**, la DPQN est partie prenante de trois (03) projets en cours de réalisation notamment (i) le projet de renforcement des capacités des acteurs du système de contrôle officiel des produits dont les normes sont rendues d'application obligatoire, (ii) le projet de recrutement d'un laboratoire accrédité pour les activités de contrôle et d'inspection des entreprises industrielles, (iii) le projet de mise à niveau des entreprises pour la certification de leurs produits.
- **Dans le cadre des activités des autres départements ministériels** la DPQN a pris part :
  - au Conseil National pour la Nutrition, l'Alimentation et le développement de la Petite Enfance (CONNAPE) ;
  - de l'Alliance Nationale pour l'Enrichissement des aliments en Côte d'Ivoire (ANEA) ;
  - au REDD+ pour répondre aux défis du changement climatique, la CI s'est engagée à plusieurs initiatives dont le mécanisme de Réduction des Emissions de gaz à effet de serre issues de la Déforestation et de la Dégradation des forêts (REDD+). Ce mécanisme vise à accompagner les pays dans l'atténuation des effets néfastes de la disparition du couvert forestier sur le climat mondial ;
  - à la Revue Economique et Financière Ivoirienne (REFI) ;
  - à la création de l'AGENCE IVOIRIENNE DE SECURITE SANITAIRE DES ALIMENTS (AISSA).
- **Le suivi des programmes régionaux et sous régionaux** concerne l'installation du Système Ouest Africain (SOAC) en Côte d'Ivoire avec l'acquisition en cours d'un bâtiment devant servir de siège définitif au SOAC, les Concours Startup CEDEAO, UEMOA dont La DPQN était respectivement secrétaire technique du comité de sélection et membre du jury et la mise en place d'une base de données sur la qualité et l'industrie de la CEDEAO (ECOQUIB) à laquelle la DPQN a contribué à la collecte de données relative à l'infrastructure de la qualité.

#### 3.4.2.2. Concernant les activités de normalisation

Les activités suivantes ont été réalisées par CODINORM :

- **L'élaboration des normes.** Plusieurs normes ont été élaborées dans le domaine des produits agricoles, des produits alimentaires, de la chimie, du textile, de la sécurité Industrielle, du management de la santé et de la sécurité au travail, des villes et communautés territoriales durables, de la fermeture et la gestion de la restauration des mines, du management



environnemental, de l'éducation et services de formation et des technologies de l'information.

- **Au niveau l'adoption des normes**, au total 1079 normes ont été adoptées et portent sur :
  - 5 Produits Agricoles
  - 4 Guides sur le transport et le stockage pour la bourse des Matières premières Agricoles (Maïs, noix brutes de cajou et Cola)
  - 4 Produits alimentaires
  - 2 Chimie
  - 193 Technologie de l'Information
  - 1 Tourisme et services connexes
  - 870 Stratégie Nationale de Normalisation
- **Concernant la certification Produits**, CODINORM a délivré :
  - 1621 attestations de conformité soit 1032 attestations de conformité délivrées pour des demandes ponctuelles, produits importés, demande de laboratoire et 589 attestations de conformité délivrées aux entreprises en convention,
  - 04 certificats de conformité délivrés valables jusqu'à 2022 ;
  - des 276 produits et marques commerciales pour 228 entreprises demandeurs d'attestations, douze (12) nouveaux produits ont bénéficié d'attestations de conformité.

**Tableau 18- Délivrance des attestations de conformité pour la période 2016-2020**

INTITULÉ	RÉSULTATS					
	Année	2016	2017	2018	2019	2020
Nombre de certificats de conformité délivrés		-	-	08	03	04
Nombre d'attestations de conformité délivrées		795	1021	1205	1 462	1621
Nombre de notification de refus		01	03	00	00	00
Nombre de nouveaux produits		07	03	07	06	12
Nombre d'entreprises en convention		55	72	108	142	183

Source : **CODINORM**

- **Au niveau de la certification de personnes**, le Comité Particulier de Certification des Compétences / Bâtiments et Travaux Publics (CPCC/BTP) a été établi.

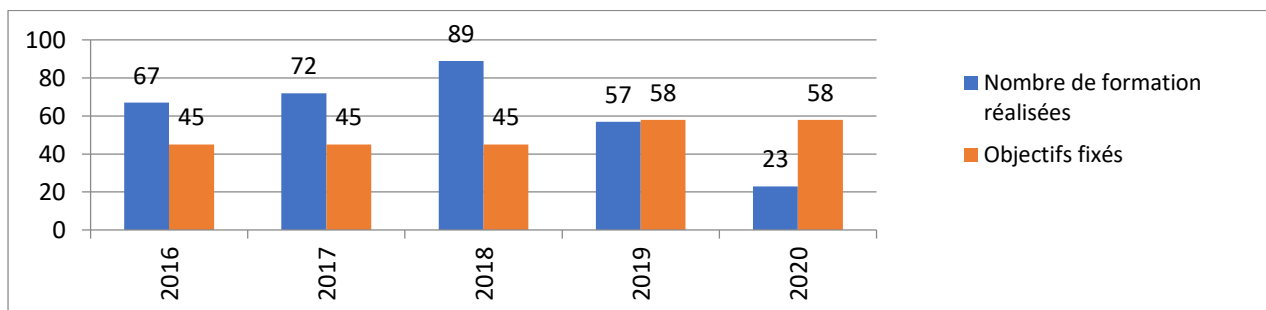
**Tableau 19- Candidature pour le comité Particulier des Compétences pour la période 2018-2020**

INTITULÉ	RÉSULTATS			
	Année	2018	2019	2020
Nombre de candidats inscrits		18	04	142
Nombre de candidats évalués		10	04	90
Nombre de candidats certifiés		3	2	09
Nombre de candidats évalués en attente de validation de l'examen par le CPCC-BTP		6	2	81
Nombre de candidats recalés		1	0	0
Nombre de candidats non évalués		08	0	52

Source : **CODINORM**

- **La promotion de la gestion de la qualité.** Les activités d'appui aux entreprises consistent à les former aux normes de management et outils les plus pertinents pour accompagner la compétitivité des entreprises.

**Figure 13- Evolution du nombre de formations réalisées**



Source : **CODINORM**

Ainsi, en 2020, la majeure partie des formations prévues n'ont pu se réalisées, du fait de la crise sanitaire mondiale de la Covid19. Des propositions ont été faites en vue d'actions correctives. La Côte d'Ivoire a également participé à des réunions et Assemblées générales régionales (UEMOA et CEDEAO) et internationales sur la normalisation.

### 3.4.2.3. Concernant la lutte contre la contrefaçon

La mise en œuvre de la lutte contre la contrefaçon au titre de l'année 2020, deux axes ont été identifiés par le CNLC à savoir : la prévention et l'investigation.

- **S'agissant de la prévention contre la contrefaçon.** Cet axe stratégique a pour objectif de sensibiliser les populations et les opérateurs économiques sur les dangers liés à la consommation et à la mise en vente des produits contrefaisants. A ce niveau, les activités de communication et de sensibilisation ont été programmées à compter du mois de mars. Mais elles n'ont pu démarrer, en raison de la crise sanitaire liée au coronavirus. Toutefois, le CNLC a organisé en collaboration avec l'entreprise allemande AUTHENTIC, le 20 février 2020, à l'hôtel palm club de Cocody, un atelier pour présenter une solution conçue par ladite entreprise, relative à la lutte contre la contrefaçon des médicaments. De plus, le CNLC a signé une convention de partenariat avec le Centre National Anti-Contrefaçon (CNAC) de France, le 18 février 2020. A cela, il faut ajouter la finalisation des travaux du site internet du CNLC. Désormais les dénonciations des faits présumés de contrefaçon peuvent se faire via le site [www.cnlc.ci](http://www.cnlc.ci). Le Coordonnateur de la Cellule de Prévention et d'Investigation a participé à l'enregistrement de l'émission le consommateur qui a été diffusée sur les antennes de la chaîne de télévision RTI1, le 29 juillet 2020. Il a également accordé un entretien à la chaîne de télévision « LifeTV » qui a été diffusé au cours du journal télévisé de cette chaîne, le 1<sup>er</sup> septembre 2020. Pour terminer, le CNLC a organisé au mois de décembre, une tournée de sensibilisation dans trois communes du district autonome d'Abidjan. Il s'agit des communes

d'Adjamé, le 2 décembre, d'Abobo, le 8 décembre et de Koumassi, le 15 décembre.

- **Concernant l'investigation**, une surveillance du marché et des frontières a été effectuée à l'effet d'empêcher la mise en circulation des produits de contrefaçon. A cet effet, sur saisine des titulaires de droit, le CNLC a mené plusieurs actions répressives dans divers secteurs d'activités. Il s'agit des secteurs suivants : les boissons alcoolisées et énergisantes, les consommables informatiques, les accessoires de téléphones portables, les matériaux de construction, les produits cosmétiques, les produits laitiers, le textile. Au total, 21 plaintes ont été enregistrées avec des saisies d'une valeur totale estimée à 217 476 650 FCFA. Outre ces missions répressives, le CNLC a effectué une surveillance permanente du marché pendant la période de crise sanitaire à coronavirus. A cet effet, six gels hydro alcooliques ont été prélevés pour analyse auprès du Laboratoire National d'Essais, de Qualité, de Métrologie et d'Analyse (LANEMA). Il s'agit des gels hydro alcooliques ci-après :
  - Cleanol Antiseptic, produit par l'entreprise BIOCHIM ;
  - Flash-Gel, produit par l'entreprise OR SARL ;
  - Bacticare, produit par l'entreprise GDK ;
  - Virustop, produit par l'entreprise El Paradis Cosmétique ;
  - Bactigel, produit par l'entreprise Dream Cosmétics ;
  - Primaderm, produit par l'entreprise SNEM, échantillon prélevé à Bouaké.

Les résultats obtenus font état de ce que les produits Cleanol Antiseptic, Virustop et Primaderm contiennent un degré alcoolique non conforme à la norme ivoirienne. En plus des gels hydro alcooliques, trois produits cosmétiques ont été transmis, pour analyse au LANEMA, pour vérifier le degré d'hydroquinone. Les résultats révèlent que ces produits sont conformes. De plus, des investigations ont été menées au nord de la Côte d'Ivoire, pour la recherche de faux pesticides et de pesticides de contrefaçon, sur information de CropLife. Pour terminer, il y a lieu de noter que des investigations ont été menées suite à la plainte de la société Ghandour, pour contrefaçon du produit cosmétique « scorpion ». Deux échantillons du produit présumé contrefaisant, achetés sur le marché ont été soumis au LANEMA pour analyse. Il ressort des analyses que le produit ne contient pas du diclofénac, un principe actif caractéristique d'un médicament. Cependant, les échantillons pris chez Ghandour contiennent la mention « diclofénac ». Il était question d'effectuer des inspections chez Ghandour pour une meilleure appréciation de la situation. Mais le contexte sanitaire lié à la pandémie n'a pas permis d'accomplir cette mission.

#### **3.4.2.4. Concernant le contrôle de la qualité, la maintenance aéronautique et l'assistance technique aux entreprises.**

Les activités suivantes ont été réalisées par le LANEMA :

- **La métrologie et les contrôles techniques.** On note les principales activités réalisées :
  - l'acquisition d'équipements en métrologie et essais, notamment des équipements de pression et des équipements de contrôle des lampes, financées par l'UEMOA ;

- l'audit de surveillance de la Température en cours de préparation ;
  - l'étalonnage et la vérification des instruments de mesure (562 des instruments étalonnés ou vérifiés sur une prévision de 1050, ce qui équivaut à 53,52 % de la cible) ;
  - la réalisation des prestations de Contrôles techniques et validation de fiches techniques (9 réalisées sur une prévision de 20 attendues, soit 45 % de la cible) ;
  - la réalisation des essais (pas d'instruments étalonnés sur une prévision de 500, les tests sur les lampes prévues n'ont pu être réalisés).
- **Au niveau des essais et des analyses**, dans son dynamisme de protéger la vie du consommateur, les activités suivantes ont été réalisées :
    - des prélèvements, des analyses au laboratoire, à l'établissement de rapports d'essais. Ainsi, 150 centres ont été visités sur 150 prévus, soit un taux de réalisation de 100%, dans le cadre de la Campagne Eaux Potable (CEP) ;
    - au niveau du Contrôle des eaux de consommation (eau en sachet, eau de forage), 70% des prélèvements et analyses ont été effectués ;
    - au niveau de la vérification de la conformité aux normes des produits agroindustriels ainsi que, le contrôle eaux donne 70% de rejet industriel ;
    - au titre des Analyses diverses (Engrais, Charbon, produits chimiques), dont l'activité concerne l'analyse de la qualité des engrais et des produits chimiques importés ou exportés afin d'assurer la sécurité à l'exportation de produits auto-inflammables. Cette activité a été réalisée à 40%.
- **S'agissant de la qualité, de la formation, de la recherche et du développement**, les activités suivantes ont été réalisées :
    - la mise en adéquation du Système de Management aux exigences de la nouvelle Version de la norme ;
    - le transfert de l'accréditation au SOAC ;
    - les formations en Métrologie ont été réalisées au profit du personnel de la SODEXAM ;
    - les conventions de partenariat ont été signés avec GOLDEN, Master Mind Consulting, ONG Canadienne et SACO /CCSO dans le cadre des projets de recherche et de développements.
- **Concernant l'aéronautique**, les activités suivantes ont été réalisées :
    - l'entretien d'aéronefs ,162 Roues d'aéronefs ont été entretenus sur une prévision de 270 soit un taux de réalisation de 60% ;
    - l'entretien des Batteries ; 19 Batteries ont été maintenues sur 30 prévues. Un taux de réalisation de 63% ;
    - La vérification et l'étalonnage des clés dynamométriques et des pinces ; 10 clés dynamométriques et des pinces ont été vérifiées sur 75 prévues. Soit 13,33%.

### **3.4.3. Au titre de la promotion de l'innovation et du développement technologique**

Cette section fait l'économie des rapports d'activités de la Direction de l'Innovation Technologique et de la Coopération Industrielle (DITCI), du Centre de Démonstration Technologique (CDT), de la société Ivoirienne de Technologie Tropicale (I2T), COTE D'IVOIRE ENGINEERING et de l'Office Ivoirien de la Propriété Intellectuelle (OIPi)

#### **3.4.3.1. Concernant l'innovation technologique et de la coopération industrielles**

La DITCI au cours de cette année a réalisé les activités suivantes :

- **l'Innovation Technologique** portant sur les points suivants :
  - Dans le cadre du renforcement de la synergie entre les structures de recherche et les entreprises industrielles, la DITCI a organisé plusieurs rencontres qui ont abouti à la mise en place d'une plateforme de recherche et de proposition d'une stratégie de validation des résultats de recherche au profit de la compétitivité et des entreprises industrielles.
  - Dans le cadre des activités du projet d'appui à l'élaboration de politiques industrielles sectorielles axées sur l'innovation et la vulgarisation de technologies en Côte d'Ivoire, un projet de développement d'une batteuse de riz est mis en œuvre. En effet, sous la supervision de la DITCI, les structures I2T, SEM Entreprises et SOMEG ont participé au projet pilote portant sur le développement de la batteuse de riz avec l'appui technique des experts japonais. Cependant, après le retrait des experts japonais, le projet a connu un arrêt et les tests sur le terrain n'ont pu être réalisés. Afin de donner une suite favorable à ce projet, plusieurs rencontres et différentes activités ont été menées, notamment : (i) l'élaboration et la signature de l'avenant à la convention de développement conjoint de la batteuse ; (ii) la réalisation sur sites des tests pour éprouver le prototype et apporter des améliorations nécessaires.
  - Dans le cadre d'une étude commanditée auprès du Cabinet « International Dynamic Consultant » (IDC) portant sur la fabrication des éléments de fixation industriels en Afrique de l'ouest par la BAD, à travers le Ministère du Commerce et de l'Industrie, les résultats de ladite étude ont fait l'objet d'une restitution le lundi 10 février 2020 au Cabinet du Ministère du Commerce et de l'Industrie avec la participation des représentants des Ministères en charge de l'Economie et des Finances, du Budget et du Plan. Au regard de la pertinence des résultats de cette étude et des opportunités de création d'emplois liées à ce secteur stratégique, Monsieur le Ministre a adressé à la BAD un courrier référencé N° 0876/MCI/DGIn/DITCI en date du 11 mars 2020 afin de solliciter un soutien technique et financier pour la mise en œuvre des recommandations de ladite étude.
  - Le projet de formation des employés des PMI du secteur de la mécanique qui porte sur la formation de 208 agents dont 48 en usinage et 160 en soudage, du secteur de la

- mécanique, a été approuvé par le Comité d'Analyse et de Validation du FDFP. Pour la suite, il s'agira de passer à la mise en œuvre après les formalités administratives notamment la signature des contrats.
- La Politique d'Innovation et de Vulgarisation des Technologies (projet JICA) a été adoptée par le Ministère en charge de l'Industrie. Il s'agit à ce stade de faire adopter cette politique par le Gouvernement en vue de sa mise en œuvre compte tenu de l'importance du secteur de la mécanique dans la production des équipements industriels, des pièces de rechange ainsi que la maintenance des unités de production industrielles. A cet effet, une Communication en Conseil des Ministres a été élaborée et soumise à la DGI pour observations.
  - Au niveau du suivi des activités des structures sous tutelles en charge de la promotion de l'innovation et de la Technologie (I2T, CDT, OIPI, CI-Engineering), il faut noter :
    - ✓ l'appui au renforcement de la gouvernance du Comité National de Lutte contre la Contrefaçon (CNLC) avec la désignation des représentants du MCI à la Cellule de Prévention et d'Investigation (CPI) du CNLC ;
    - ✓ la participation à l'organisation de la 6<sup>ème</sup> édition de la Journée des Métiers de Transformation des Produits Agricoles du CDT qui s'est tenu les 11, 12 et 13 décembre 2019. Cette journée organisée autour du thème « *Valorisation des produits agricoles des entreprises du secteur de la petite transformation : optimiser l'attractivité des emballages et du conditionnement des produits transformés* », visait à promouvoir les métiers de la transformation et ceux de la fabrication des machines.
  - **S'agissant de la coopération industrielle**, les activités menées portent sur la Coopération internationale, régionale et sous régionale et la participation aux Comités Techniques.
    - Au niveau de la coopération internationale nous avons :
      - ✓ la mise en œuvre du Programme de Partenariat Pays (PCP) de la Côte d'Ivoire. La DGI participe aux réunions sur le PCP dont la dernière organisée avec les experts internationaux de l'ONUDI basés à Vienne s'est tenue le mercredi 23 septembre 2020 sur les présentations relatives au rapport diagnostic PCP par les experts internationaux ;
      - ✓ dans le cadre de la mise en œuvre de la DDIA III, un projet de plan d'actions a été élaboré par la DGI et transmis à la Présidence de la République par le Cabinet du MCI. Dans cette attente, les projets de TDR et de questionnaire relatifs à l'interview du Président de la République ont été élaborés et transmis au Cabinet pour avis. Par ailleurs, des séances de travail ont été tenues avec le Cabinet du Président de la République, au terme desquelles, les documents ont été actualisés et finalisés et une réunion de travail a eu lieu le mardi 29 septembre avec un conseiller du Président de la République sur la faisabilité de l'interview ;

- ✓ l'organisation de la 31<sup>ème</sup> édition de la Journée de l'Industrialisation de l'Afrique qui s'est tenue par visio-conférence à cause de la pandémie de la COVID 19. Le thème retenu pour cette année est : « *Industrialisation durable et inclusive à l'ère de la Zone de Libre-Echange Continentale Africaine (ZLECAf)* » ;
  - ✓ l'élaboration d'une stratégie entre la Côte d'Ivoire et d'autres pays et institutions par la DITCI, en vue du développement industriel.
- Concernant la coopération régionale et sous régionale, elle a été essentiellement marquée par la participation, par visio-conférence, aux réunions de la CEDEAO et de l'UEMOA, ci-après :
- ✓ la réunion technique sur la dématérialisation du certificat d'origine de la CEDEAO, tenue le 26 juin 2020 ;
  - ✓ l'atelier de formation des membres des Comités Nationaux d'Agréments (CNA) des Etats membres sur l'utilisation du site internet du Schéma de Libéralisation des Echanges de la CEDEAO, tenu les 26 et 27 octobre 2020 ;
  - ✓ l'atelier de sensibilisation du secteur privé des Etats membres sur l'utilisation du site internet du Schéma de Libéralisation des Echanges de la CEDEAO, tenu le 28 octobre 2020 ;
  - ✓ la 3<sup>ème</sup> réunion du Groupe de Travail Technique TEC, Valeur en Douane, Procédures et Régimes douaniers de l'UEMOA, tenue du 12 au 14 octobre 2020 ;
  - ✓ la 2<sup>ème</sup> réunion du Groupe de Travail Technique Libre Circulation de l'UEMOA, tenue du 19 au 21 octobre 2020 ;
  - ✓ la 2<sup>ème</sup> réunion du Comité Consultatif de l'Union Douanière et de la Libre Circulation (CCUDLC) de l'UEMOA, tenue le 27 novembre 2020.
- A propos des participations aux Comités Techniques, la DITCI a pris part aux travaux de plusieurs comités techniques. Il s'agit, notamment du :
- ✓ Comité National d'Analyse des dossiers de mouvements/transferts transfrontières des déchets. Le Comité National a organisé quatre (4) séances d'examen de 19 dossiers de transferts de déchets dangereux au cours de l'année 2020. A l'issue de l'examen de ces 19 dossiers, le Comité a donné son approbation pour la délivrance des autorisations de transfert après la levée de certaines réserves formulées ;
  - ✓ Comité de Gestion du Lycée Professionnel de Jacqueville qui a tenu plusieurs réunions dans le cadre de la conduite de ses activités annuelles ;
  - ✓ Comité National d'Agrément au Schéma de Libéralisation des Echanges (SLE) de la CEDEAO qui est l'instance nationale compétente, chargée d'examiner les demandes de reconnaissance de l'origine communautaire des produits industriels ivoiriens, en vue de leur exportation en franchise totale douanière (exonération des droits de douane) dans la région. Au cours de l'année 2020, ce sont au total 37 demandes qui ont été examinées et validées par le CNA ;

- ✓ Comité National d'Agrément à la Taxe Préférentielle Communautaire (TPC) de l'UEMOA, accorde aux entreprises industrielles, l'exonération totale des droits de douane à l'importation dans les Etats membres de l'UEMOA. Ainsi, en 2020, ce sont au total 39 demandes qui ont été reçues et validées par le Comité ;
- ✓ Comité National de gestion du Tarif Extérieur Commun (TEC) de la CEDEAO qui est la structure nationale compétente, chargée de la gestion du Tarif Extérieur Commun de la CEDEAO ainsi que ses dispositifs d'appui, notamment les Mesures Complémentaires de Protection (MCP). Au cours de l'exercice 2020, le Comité a reçu et validé deux demandes d'instauration de Taxe d'Ajustement à l'Importation (TAI) sur la viande et les abats congelés, d'une part et sur les transformateurs électriques, d'autre part.
- **Au niveau des séminaires et ateliers**, la Direction a participé à :
  - Policy Dialogue sur le thème « gestion adéquate des emballages de pesticides dans le secteur du palmier à huile en Côte d'Ivoire : quelles pratiques et stratégies promouvoir auprès des petits producteurs », le 17 juin 2020 à l'hôtel Tiama au Plateau ;
  - l'atelier de validation des données et hypothèses dans la modélisation du secteur énergétique pour l'appui à la révision des contributions déterminées au niveau national, les 18 et 19 août 2020 à CRRAE-UEMOA sis au Plateau ;
  - l'atelier technique de mise en cohérence et d'affinement des cadres de résultats des effets et des théories de changement du cadre de coopération pour le développement durable (CCDD 2021-2025), les 03 et 04 septembre 2020 au Pullman sis au Plateau ;
  - la cérémonie de lancement officielle du Programme d'Appui aux Très Petites et Moyennes Entreprises du secteur du vivrier et de l'Agro-alimentaire (PA-TPME), le 09 septembre 2020 de 10h à 12h à la Chambre de Commerce et d'Industrie de Côte d'Ivoire (CCI-CI) organisée par la CCI-CI en partenariat avec la Coopération Allemande GIZ ;
  - la présentation de savoir-faire dans le cadre d'une demande de soutien des inventeurs/Innovateurs pour la participation à la lutte contre la pandémie de la COVID 19, le 19 mai 2020 au siège de la FEDINCI au Plateau.

#### **3.4.3.2. Concernant la promotion et la démonstration des technologies de transformation des produits agricoles et la valorisation des sous-produits.**

Au cours de l'année 2020, la CDT a mené les activités suivantes :

- **Au niveau de la promotion**, les activités se sont structurées autour :
  - des caravanes promotionnelles qui ont eu lieu dans les régions du GOH et du BOUNKANI ont été exécutées ;
  - des participations aux salons, foires et ateliers :
    - ✓ Participation à l'atelier de restitution des activités du PROPACOM-OUEST, du 22 au



25 Janvier 2020 à Daloa ;

- ✓ Participation à la cérémonie de présentation des résultats de l'étude de faisabilité du projet de valorisation des sous-produits en biocarburant de l'ANADER le 10 février 2020 à la Caistab;
  - ✓ Participation à la Chambre de Commerce et d'Industrie de Côte d'Ivoire (CCI-CI) à l'atelier de présentation du Portail Digital des Foires et Salons de Côte d'Ivoire, le 18 Septembre 2020 à la CCI – CI ;
  - ✓ Participation à l'atelier organisé par le Conseil Coton Anacarde (CCA) à Yamoussoukro sur la production locale et la maintenance des équipements de transformation de l'anacarde, du 09 au 12 Décembre 2020.
- des visites organisées sur le parc (le hall des machines) par mois avec les différentes cibles à savoir : les grandes écoles professionnelles, les coopératives et les collectivités ;
  - des annonces sur les médias et des activités de communication qui sont faites dans le sens de renforcer la notoriété et la perception du CDT par les populations cibles ;
  - des formalisations de partenariats par les contrats et conventions notamment avec l'Agence Emploi Jeune (AEJ) et le Fond de Développement de la Formation Professionnelle (FDFFP).
- **Concernant l'accompagnement à la création et à la promotion des PME**, le CDT a mis en place une stratégie d'incubation d'entreprise et de prestation de service dans le cadre de la création d'entreprises dans le domaine de la petite transformation agro industrielle. L'incubation a consisté à installer des promoteurs sur des machines du hall pendant trois (03) mois et cela a enregistré deux promotrices sur la savonnerie. Cette activité s'est faite sur une unité de savonnerie innovante : fabrication de savon à chaud. Au niveau de la Prestation de service, le CDT a permis à des promoteurs déjà installés désirant augmenter leur capacité de production d'utiliser les machines du centre pour produire. Ainsi en 2020, les prestations ont été la formation sur la ligne de production de jus pour les TPE initié par l'Agence Côte d'Ivoire PME et la formation et maintenance sur la ligne de production d'attiéké de la ville de Raviart.
  - **S'agissant de l'accompagnement et du suivi des promoteurs**, le CDT a facilité leur autonomisation dans le sens de la pérennisation de leur entreprise à travers la bonne orientation, le conseil et l'assistance dans le choix des technologies. De janvier à Décembre 2020, sept (7) promoteurs ont été suivis.
  - **A propos du renforcement des capacités managériale des équipementiers, des inventeurs et des transformateurs**, il a consisté à les sensibiliser au quotidien sur le bien-fondé de se mettre en réseau afin de bénéficier plus facilement des actions du gouvernement. En 2020, neuf (09) équipementiers et six (06) transformatrices ont bénéficié du renforcement de capacité.
  - **Au niveau du renforcement des capacités promotionnelles à la fabrication**, un dispositif de lavage de mains à pédales pour éviter le toucher manuel des têtes de robinet a été réalisé.

Par ailleurs, une trentaine (30) de transformatrices a bénéficié d'une formation sur la transformation de fruits en jus et boissons.

- **Concernant les ventes et les prestations**, de janvier à Décembre 2020, les machines suivantes ont été vendues et des prestations de service ont été facturées.

**Tableau 20- Récapitulatif des ventes du CDT**

Ventes	Quantité	Coût FCFA HT
Broyeur d'arachides	01	545 738
Sémouleur de grains	01	1 949 152
Râpe de manioc	01	367 081
Râpe de manioc	01	367 081
Râpe de manioc	01	368 645
Unité de production d'attiéké	01	20 148 000
Dispositifs de lavage de mains à pédales	06	381 356
Dispositifs de lavage de mains à pédales	02	127 119
Dispositifs de lavage de mains à pédales	02	127 119
Broyeur d'épices deux en un en inox	01	1 326 212
Dispositifs de lavage de mains à pédales	02	127 119
Dispositifs de lavage de mains à pédales	03	190 678
Egreneurs de maïs fixe	02	16 950
Râpe de manioc	01	368 645
Egreneurs de maïs mobile	02	8 476
Dispositifs de lavage de mains à pédales	02	127 119
Egreneur de maïs mobile	02	8 475
Broyeur d'arachide groupe CHIGATA	01	545 738
Egreneur de maïs fixe	01	8 475
<b>Total ventes</b>	<b>33</b>	<b>27 109 178</b>

Source : **CDT**

**Tableau 21- Récapitulatif des prestations du CDT**

Prestations	Quantité	Coût FCFA HT
Formation sur la ligne de production de jus	1	75 000
Formation et maintenance sur la ligne de production d'attiéké	1	1 411 500
<b>Total Prestations</b>	<b>2</b>	<b>1 486 500</b>

Source : **CDT**

### **3.4.3.3. Concernant la mise au point de technologies, de procédés de conservation et de transformation des matières premières agricoles en produits à haute valeur ajoutée.**

La Société Ivoirienne de Technologie tropicale (I2T) a mené au cours de l'année 2020 les activités suivantes :

- **Au niveau de la recherche et développement**, elle a réalisé :
  - le projet de développement et de vulgarisation d'une ligne de production de granulés de

- 200 kg/h à partir des farines locales (maïs, mil, sorgho, fonio, manioc, igname etc.) dont le recueil et le procédé de granulation sur la farine de maïs et de riz sont disponibles ;
- la conception et la réalisation d'une unité de séchage de fruits (ananas et mangues) et légumes (gombo, piment, akpi, aubergine) dont les données sur le principe de séchage et le type de séchoir sont disponibles ;
  - le développement d'un broyeur à légumes (gombo, piment, akpi, aubergine) dont les données sur les caractéristiques du broyeur adapté sont disponibles ;
  - la mise au point d'un séchoir hybride (solaire et gaz butane, Capacité : 100 Kg de produits frais/ cycle de 8 heures) dont les caractéristiques techniques du séchoir hybride sont connues ;
  - la mise au point de procédés et équipements de production de sirop de gingembre dont le document projet est disponible ;
  - la mise au point d'une unité améliorée d'extraction de beurre de karité (Capacité : 300 Kg de pâte/j) dont : le Torréfacteur est en cours d'amélioration et les rapports d'essais sur le torréfacteur et sur la baratte sont disponibles ;
  - la mise au point d'une ligne améliorée d'extraction d'huile de palme brute (Capacité : 500 Kg de fruits/h) dont : le cahier des charges pour la réalisation du cuiseur des fruits de palme est disponible, les plans 3D sont réalisés à 30%, les plans 3D de la cuve de stockage sont réalisées à 100%, le cahier des charges pour la réalisation du cuiseur des régimes de palme est disponible, le cahier des charges pour la réalisation du décanteur amélioré d'huile de palme est disponible, les plans 3D du décanteur sont réalisés à 100%, le cahier des charges pour la réalisation du déshydrateur amélioré d'huile de palme brute est disponible et le cahier des charges pour la réalisation d'une presse à vis est disponible ;
  - la mise au point d'une ligne améliorée de production de lait de soja (Capacité : 1000 Kg de graines de soja/h), dont le rapport des Essais est disponible, les plans 2D et 3D réalisés à 100% ;
  - le renforcement des capacités techniques du laboratoire de physico-chimie, microbiologie et d'évaluation sensorielle dont la liste des fournisseurs et prestataires de maintenance préventive et d'étalonnage est disponible ;
  - l'amélioration d'une unité de transformation de noix de cajou en amandes blanches dont la réduction du taux de brisure des amandes qui est à 7% n'a pas connu d'amélioration significative ;
  - la valorisation de la pomme de la noix de cajou avec les plans 2D et 3D du pasteurisateur et de l'extracteur disponible et le début de réalisation du pasteurisateur ;
  - la conception et la fabrication d'un décortiqueur de noix de cajou horizontal à 6 champs et d'un décortiqueur à 6 champs identifié avec les dessins 3D du décortiqueur réalisés à 100%, les dessins 2D du décortiqueur réalisés à 100% et le début de réalisation.
- **S'agissant du secteur commercial et marketing**, I2T a réalisé la vente d'unités de

production agro-alimentaire, la formation technique et diverses prestations de services dans un climat marqué par l'expansion de la pandémie à COVID 19 et l'insuffisance des ressources financières, du fait des problèmes budgétaires.

**Tableau 22- Les commandes reçues au cours de la période de Janvier à Décembre 2020 à I2T**

DESIGNATION	QUANTITE	MONTANT
LIGNE D'ATTIEKE	1	12 430 009
EQUIPEMENTS MODULAIRES		
BROYEURS	5	7 759 600
ESSOREURS	5	11 924 000
SEMOULEURS	2	5 510 000
CUISEUR	3	1 754 099
SECHOIR SERRE	6	15 723 630
AFFINEUR	2	4 550 000
OUTILS		
GRILLE EN INOX POUR PLACALI	2	100 000
SERPETTE	340	5 656 000
CACAOBITCHE	430	1 584 000
PRESTATION DE SERVICE		
SECHAGE	14 294	2 902 971
FORMATION A LA PRODUCTION DE SAVON	1	250 000
BROYAGE	1 803	339 500
LOT DE FERRAILLES	1	75 000
SERVICE APRES VENTE	3	1 070 000
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>71 628 809</b>

Source : I2T

- Au niveau Financier**, le chiffre d'affaires estimé au 31/12/2020 s'élève à 63 550 179 FCFA contre 1 750 035 220 FCFA prévu au budget soit une variation à la baisse de 96%. Cette situation s'explique par la non-réalisation du projet avec le MINADER due aux difficultés de mobilisation des fonds par le Trésor ivoirien. A ce jour, nous avons reçu une avance de 460 000 000 frs CFA qui a servi en partie à l'acquisition des matières premières pour la fabrication de 15 (quinze) lignes d'attiéké. Par ailleurs, la valeur ajoutée estimée au 31/12/2020 s'élève à 613 261 700 FCFA contre 838 415 091 FCFA prévu au budget soit une variation à la baisse de 27 % due à l'augmentation de la subvention obtenue (1 138 505 462 FCFA) par rapport à la valeur initiale prévue au budget (965 557 330 FCFA). N'eut été cela, la valeur ajoutée se serait davantage dégradée compte tenu de la non-réalisation du projet avec le MINADER.

#### **3.4.3.4. Concernant l'exploitation des techniques liées au développement des activités de production de matériels et d'équipements (CI Engineering)**

**Dans la mise en œuvre du plan d'actions de l'exercice 2020**, le chiffre d'affaires réalisé par CI Engineering est passé de 540 millions de FCFA en 2019 à 440,3 millions de FCFA en 2020 soit une baisse de 18,43% pour une prévision de 1,5 milliards de FCFA. Le résultat de l'exercice 2020 est déficitaire d'environ 130 millions de FCFA qui s'explique en partie par le ralentissement des activités dû à la pandémie du COVID-19.

#### **3.4.3.5. Concernant le développement de la propriété intellectuelle**

Dans le cadre du développement de la propriété intellectuelle, les activités menées par l'OIPI en 2020 sont les suivantes :

- **Au niveau de la formation de 50 enseignants–chercheurs** des universités de Daloa et de Man à la recherche et à l'exploitation de l'information scientifique, elle a été retardée par la pandémie de la Covid19.
- **Concernant la prédéfinition de l'aire géographique et l'évaluation des éléments constitutifs du cahier des charges du café de man.** Cette activité qui s'est déroulée du 20 au 27 septembre 2020, a consisté à labelliser le café produit dans la région de Man. De manière spécifique, elle vise la mise en place formelle de la plateforme des acteurs, la délimitation de l'aire de production et la rédaction du projet de cahier des charges de l'IG café de Man.
- **A propos de la sensibilisation des collectivités locales de Dimbokro et de Toumodi pour la promotion des produits du terroir par le système de la propriété intellectuelle.** Cette activité de sensibilisation des collectivités locales s'est tenue les 12 et 13 août 2020 et a porté sur l'opportunité de promotion des produits du terroir (le café terroir de Dimbokro, Congodé (Cossette de Manioc), Kplala (Feuille de lasagne), Farine de manioc, Bangui de Rônier) par le système de la propriété intellectuelle et sur le recensement de produits typiques du terroir de ces régions.
- **Au niveau de la sensibilisation et l'information sur la propriété industrielle à travers les réseaux mobiles.** Il s'agit d'envoyer aux abonnés des réseaux de téléphonie mobile en activité en Côte d'Ivoire des informations de sensibilisation sur la propriété industrielle et la contrefaçon, des messages adaptés et destinés à un public plus large menant des activités génératrices de revenus. Le projet compte envoyer 266 500 messages sur tous les réseaux, par le biais d'un seul opérateur de téléphonie, Orange Côte d'Ivoire, qui s'est engagé à accompagner cette activité sur plusieurs années. L'OIPI est en attente d'une autorisation citoyenne de l'ARTCI pour la mise en œuvre de cette activité.

**Tableau 23- Enregistrement de demandes de titres de propriété par l'OIPI**

Objets de propriété industrielle	Réalisations de l'année 2019	Prévisions de l'année 2020	Réalisations en 2020	Taux de réalisation (%)
Brevets	18	19	15	78.95
Modèle d'utilité	01	01	04	400.00
Obtentions Végétales	03	03	00	00.00
Marques	580	609	568	93.25
Noms commerciaux	201	211	174	82.45
Dessins ou modèles industriels	102	107	109	101.86
Renouvellement de marques	40	42	06	14.30
<b>TOTAL</b>	<b>945</b>	<b>992</b>	<b>876</b>	<b>88.30</b>

Source : **OIPI**

Le taux de réalisation s'explique par les effets de la COVID 19 de mars à septembre 2020. Toutefois, il est en rapport avec les faibles moyens dont dispose l'Office pour la promotion de l'utilisation de la Propriété Intellectuelle par les opérateurs économiques. Les dépôts relatifs aux brevets, les modèles d'utilité, les marques et les dessins et modèles industriels sont stables avec des taux dépassant les 90% en comparaison avec les résultats des années précédentes.

- **Concernant la participation aux conférences et rencontres sur la propriété intellectuelle,** l'OIPI a pris part aux rencontres nationales et internationales suivantes :
  - la réunion de concertation SNL / OAPI du 11 au 13 mars 2020 ;
  - plusieurs Webinaires sur la Propriété intellectuelle, dont :
    - ✓ les flexibilités sur les brevets de médicament, le 14 septembre 2020 ;
    - ✓ la réunion OIPI/OMPI sur le workplan 2021 de l'OIPI, le 16 septembre 2020 ;
    - ✓ Assemblée Générale des Etats membres de l'OMPI, du 21 au 25 septembre 2020, Genève (SUISSE) ;
    - ✓ l'AfriPI et les Offices de propriété Intellectuelles (OPI) en Afrique ;
    - ✓ l'atelier de finalisation de l'avant-projet d'arrêté portant désignation des points de contrôle APA en Côte d'Ivoire et d'élaboration des exemplaires des documents requis pour l'accès aux ressources génétiques et aux connaissances traditionnelles associées, organisé du 08 au 10 janvier 2020, à l'hôtel la Prunelle de Jacquville ;
    - ✓ l'atelier de validation du projet de décret portant réglementation de l'accès et du partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation des ressources génétiques et/ou des connaissances traditionnelles associées (APA), organisé du 7 au 9 septembre 2020, à l'hôtel la Prunelle de Jacquville ;
    - ✓ la tenue, le mardi 10 Novembre 2020, de la 1<sup>ère</sup> réunion du Groupe de Travail Technique (GTT) sur les droits de propriétés intellectuelle (DPI), au Centre de Référence du Système Commercial Multilatéral. Cette rencontre avait pour objectif de préparer la 1<sup>ère</sup> réunion virtuelle du GTT de la CN-ZLECAf sur les droits de

- propriété intellectuelle prévu se tenir du 11 au 13 novembre 2020 ;
- ✓ la réunion le jeudi 17 décembre 2020 du Comité Technique du CN-ZLECAf, sur l'état des lieux des négociations avec la présentation au niveau national du Plan d'Action Stratégique de mise en œuvre de la ZLECAf.

## **4. DIFFICULTES ET CONTRAINTES**

### **4.1. Difficultés**

Les difficultés communes rencontrées par les directions et structures du Ministère sont liées à/au :

- l'insuffisance du budget allouée aux directions et structures sous tutelle ;
- le vieillissement du matériels roulants (véhicules, moto) ;
- l'insuffisance de matériels informatiques et mobiliers de bureau ;
- l'insuffisance de personnel-cadre pour assurer un meilleur suivi des dossiers ;
- l'insuffisance de renforcement de capacité des agents ;
- l'insuffisance et l'inadéquation des locaux ;
- l'absence de texte instituant des primes d'incitation et de rendement aux agents ;
- l'absence d'un mécanisme de prise en charge des agents de contrôle sur les sites (assurance, restauration, honoraires d'expertise et de formation) ;
- la suspension ou le ralentissement de certaines activités dus à la pandémie à COVID 19.

#### **4.1.1. Au titre des difficultés du programme Administration Générale**

Les difficultés spécifiques du Programme sont :

- l'impossibilité de réaliser les missions d'inspection des Directions Régionales de l'intérieur du pays qui figuraient dans le programme d'activités 2020 due à la Covid-19 ;
- le retard accusé par les Directions Régionales dans la transmission des PV à la DAJC ;
- les irrégularités de fond et de forme constatées sur les PV ;
- l'absence de lignes budgétaire dédiées à la formation ;
- l'absence d'un logiciel de Gestion du Personnel à la DRH ;
- le manque de personnels pour la Sous-direction en charge du Commerce Electronique ;
- l'insuffisance de moyens techniques pour la surveillance du marché du commerce électronique ;
- le dysfonctionnement sur le réseau du Système d'Information Budgétaire (SIB) qui sert à la gestion des opérations budgétaires ;
- les problèmes d'imputation des mandats de paiement aux comptables assignataires par le Trésor Public qui ont entraîné le retard dans le traitement des opérations,

- perturbant ainsi la bonne exécution des activités ;
- les réajustements du budget opérés en cours d'année qui ont perturbé la bonne mise en œuvre des actions ;
  - la non-maîtrise des procédures de passation de marchés publics et des reformes par certains acteurs ;
  - le non-respect des délais de traitement des appels d'offres et des autres étapes de passation des marchés publics ;
  - le non-respect des prérogatives de chaque acteur dans la chaîne de travail rendant difficile la centralisation des informations (gestion directe des dossiers de passation entre les agences d'exécution et la DMP) ;
  - la difficulté/lenteur de décaissement pour accompagner la publication des articles dans la presse ;
  - l'absence d'interaction entre les Directions et Services du Ministère et le Service de la Communication et des Relations Publiques ;
  - le débit internet local très faible qui entraîne l'interruption fréquente de la fourniture internet, ralentissant ainsi le traitement des dossiers ;
  - la non-organisation de la Foire du Made in Côte d'Ivoire due à la Pandémie à COVID 19 ;
  - l'exigüité du dépôt d'archives et du centre de documentation (42m<sup>2</sup>).

#### **4.1.2. Au titre des difficultés du programme commerce intérieur**

Les difficultés spécifiques du Programme sont :

- l'indisponibilité du financement pour la réalisation des études complémentaires pour la construction ou la réhabilitation des marchés de gros et de détail ;
- l'implémentation de la mutuelle des commerçants et l'insertion des jeunes dans le secteur du commerce ;
- le profil inadapté du personnel technique, pour la plupart des contrôleurs, qui impacte négativement le rendement de la direction amenée à diligenter des enquêtes sectorielles approfondies en matière de concurrence, à effectuer des études de marché et à concevoir ou proposer des projets de textes en matière de consommation ou de concurrence ;
- l'insuffisance de moyens techniques et technologiques pour la surveillance du marché (tablette pour les relevés de prix, outils de prélèvements d'échantillons) ;
- le manque d'agents outillés en statistique à la DCCLVC qui constitue une entrave à la bonne analyse et interprétation des données collectées dans le cadre des missions de relevés des prix des produits de grande consommation ;
- la méconnaissance de la Commission de la Concurrence et des missions à elle



assignées en matière de surveillance du marché en vue d'y déceler les pratiques anticoncurrentielles et de concurrence déloyale ;

- l'impossibilité pour les laboratoires nationaux d'être compétents pour la prise en compte de certains paramètres.

#### **4.1.3. Au titre des difficultés du programme commerce extérieur**

Les difficultés spécifiques du Programme sont :

- l'imputation souvent tardive des dossiers ;
- l'insuffisance de lignes téléphoniques nationales ;
- la validation tardive des CCM relatives aux missions hors Côte d'Ivoire ;
- la difficulté au niveau du délai et du financement des activités au plan international du au circuit de traitement des CCM périlleux.

#### **4.1.4. Au titre des difficultés du programme développement industriel**

Les difficultés spécifiques du Programme sont :

- la non-sécurisation des zones industrielles ;
- l'absence de la DISI au sein du Comité d'Attribution de Terrains Industriels rendant difficile la localisation des unités industrielles, notamment lors de la survenue d'un sinistre ;
- la non-association de la DISI dans l'élaboration du budget du FODI pour la délimitation des parcelles et l'identification des détenteurs de droits en vue de la purge des droits coutumiers ;
- la non-conformité des entreprises existantes à la loi 2018-985 du 28 Décembre 2018 ;
- la limitation de la capacité de l'ADCI affectant particulièrement le recrutement de nouvelles entreprises et le rythme de déploiement des missions d'accompagnement au sein des entreprises due à la crise sanitaire liée à la covid-19 ;
- l'absence de visibilité quant au renouvellement du contrat-programme ETAT / ADCI pour une autre période de 04 ans dans le cadre du PRNMN, représente un frein majeur lorsqu'il s'agit pour les chefs d'entreprises de se projeter dans le long terme ;
- l'absence de garantie ou ligne de crédit, au sein du FREMIN (Fonds de Restructuration et de Mise à Niveau), dans le processus de facilitation à l'accès au financement des entreprises, demeurant un handicap pour la levée de fonds à leur profit ;
- la non-réalisation du contrôle officiel des normes rendues d'application obligatoire impactant négativement les performances attendues des activités de certification,

- de promotion des normes et de toute la chaîne de valeur de l'infrastructure qualité ;
- la non mise en œuvre systématique de certains engagements de l'Etat transcrits dans la Convention de Collaboration Etat-Secteur privé, notamment : l'appui budgétaire prévu de 30% du budget réalisé n'excède pas 5%,
  - la non prise en compte des projets de CODINORM dans la matrice de Projets Investissements Publics (PIP) ;
  - l'absence de locaux propres au développement des activités de normalisation de CODINORM ;
  - les longs délais d'homologation des normes par le CIN impactant négativement leur publication après adoption par les commissions techniques de normalisation ;
  - le manque d'outil pour l'authentification de certains produits notamment les boissons, fragilise l'efficacité du CNLC ;
  - l'absence de salles équipées de matériel pour les tests rapides semi –quantitatifs ;
  - l'insuffisance des équipements de contrôle et d'analyse des produits ;
  - le problème des comparaisons inter-laboratoires (CIL) ;
  - l'absence de cadre formel pour une meilleure application de la réglementation en matière de Métrologie ;
  - le manque de financement pour les projets de recherche et développement de LANEMA ;
  - le manque d'investissement au laboratoire pour le renforcement des capacités d'analyses ;
  - le manque d'équipements de stabilisation et de régulation du courant électrique des équipements ;
  - le manque d'investissement à l'atelier de fabrication (vétusté du plateau technique) de l'I2T ;
  - l'insuffisance de financements pour les projets de vulgarisation à l'échelle nationale ;
  - la fermeture des entreprises des mines qui a impacté les activités de CI Engineering ;
  - l'inexécution et le report sur l'exercice 2021 des grands projets de CI Engineering inscrits au budget 2020 portant sur plusieurs contrats signés avec l'AGEDI pour près de 500 millions FCFA, I2T pour 497 millions FCFA, conformément au budget approuvé ;
  - la baisse du nombre de demandes de titres de propriété par rapport aux prévisions de 2020 ;
  - les difficultés de mise en œuvre des activités de la promotion et la protection des indications géographiques et des marques collectives en raison de l'impossibilité de faire fonctionner le Comité National des Indications Géographiques et des Marques Collectives

## 4.2. Recommandations

Face aux difficultés communes susmentionnées, les recommandations sont les suivantes :

- mettre à la disposition des structures du Ministère des ressources financières suffisantes et du matériel roulant adéquat ;
- doter les directions et structures sous-tutelle en matériels informatiques et mobiliers de bureau suffisants ;
- renforcer l'effectif en personnel de grade A titulaire, entre autres, d'un diplôme en droit privé ou public, en économie, en statistiques ou tout autre diplôme équivalent pour assurer un meilleur suivi de tous les dossiers ;
- doter les directions et structures sous-tutelle de locaux suffisants et adéquats ;
- faire adopter un texte instituant des primes d'incitation et de rendement aux Agents ;
- mettre en place un mécanisme de prise en charge des agents sur les sites (assurance, restauration, honoraires d'expertise et de formation) ;
- assurer le renforcement des capacités du personnel des directions et structures sous-tutelle.

### 4.2.1. Au titre des recommandations du programme Administration Générale

De manière spécifique au Programme, il est important de :

- transmettre tous les PV quel que soit le montant de l'amende à la DAJC pour avis et validation avant notification préalable ;
- renforcer les capacités techniques des agents de contrôle sur les textes majeurs relatifs à la réglementation commerciale et la rédaction des PV ;
- créer une ligne budgétaire dédiée au renforcement de capacité des agents du Ministère et aux œuvres sociales ;
- mettre en place un logiciel de gestion du personnel afin de traiter avec célérité les missions et dossiers ;
- faire un meilleur réglage du Système d'Information Budgétaire (SIB) pour assurer son utilisation optimale par les services du DAFP ;
- fournir des appuis techniques diligents et nécessaires aux entreprises dans le processus de passation de marchés publics ;
- soumettre les Plans de Passation de Marchés (PPM) accompagnés de projets de Dossier d'Appel d'Offres (DAO) aux structures afin de favoriser en amont une anticipation sur la prise compte des observations de la DMP à la suite du rejet d'un DAO ;
- envisager pour les dossiers complexes des séances de travail Tripartite (Autorité Contractante, CPMP et DMP, le cas échéant le Maître d'œuvre pour traiter les points d'achoppements) ;

- augmenter le débit internet ;
- poursuivre les échanges avec les Directions pour un meilleur suivi de leurs activités ;
- augmenter la dotation financière annuelle du projet de renforcement du système d'information en se basant sur le rapport d'études du SDSI comme document stratégique de financement dudit projet ;
- doter la DSI d'une ligne de maintenance des équipements informatiques et suivi des contrats de maintenances applicatives ;
- acquérir un scanner professionnel pour la numérisation des documents d'archives.

#### **4.2.2. Au titre des recommandations du programme commerce intérieur**

De manière spécifique au Programme, il est important de :

- organiser des rencontres avec les acteurs dont les activités ont un impact sur le coût de la vie et le panier de la ménagère afin de s'enquérir de leurs difficultés et trouver une solution ;
- étendre le relevé hebdomadaire des prix des produits aux 31 régions de la Côte d'Ivoire ;
- accroître le nombre de diffusions de l'émission "le consommateur " à deux fois dans le mois ;
- achever l'élaboration de l'indice du coût de la vie ;
- utiliser la semaine des consommateurs pour vulgariser et faire la promotion des droits des consommateurs ;
- renforcer l'effectif de la commission de la concurrence ;
- doter en moyens techniques et technologiques notamment les instruments de prélèvement d'échantillons, de tablettes pour les relevés de prix ;
- renforcer les capacités des agents sur les nouvelles techniques de contrôle qualité et d'analyse.

#### **4.2.3. Au titre des recommandations du programme commerce extérieur**

De manière spécifique au Programme, il est important de :

- accélérer le traitement des dossiers administratifs et valider les CCM dans un délai raisonnable pour permettre aux délégués ivoiriens de prendre part aux différentes réunions internationales ;
- obtenir la validation de l'annexe actualisée du Décret n° 93-313 du 11 mars 1993 portant conditions d'entrée des marchandises étrangères en Côte d'Ivoire ;
- initier une campagne de vulgarisation du PWIC, en améliorant le contenu et le rendre disponible en anglais également, pour un accès plus large (le rendre

accessible sur tablette ou Smartphone).

- réceptionner en temps raisonnable les dossiers à traiter ;
- réparer spontanément les pannes survenant sur le réseau internet;
- renforcer les lignes téléphoniques nationales et accès aux cellulaires ;
- transmettre les dossiers de manière diligente par voie électronique en attendant les versions papiers pour davantage de célérité dans le traitement ;
- renforcer les lignes budgétaires pour l'organisation des ateliers, réunions et rencontres au titre du Ministère ;
- mettre à disposition un Fonds d'urgence pour financer la participation de délégations ivoiriennes aux activités multilatérales, régionales et sous régionales.

#### **4.2.4. Au titre des recommandations du programme développement industriel**

De manière spécifique au Programme, il est important de :

- faire signer le projet d'arrêté interministériel portant création, organisation et fonctionnement du Comité d'inspection et de contrôle de sécurité industrielle dans les unités industrielles et le projet de décret portant prévention des risques dans les unités industrielles afin que la Direction des Infrastructures et de la Sécurité Industrielle exécute sa mission de suivi et de contrôle des entreprises industrielles en matière de sécurité industrielle ;
- régler les problèmes de financement de l'Agence développement et la compétitivité des Industries, en faisant passer la subvention publique annuelle, consacrée au fonctionnement de l'ADCI, 150.000.000 de francs CFA à 400.000.000 francs CFA, à l'instar de ce qui est pratiqué au Bénin et au Sénégal ;
- obtenir l'allègement des procédures de passations des marchés en vue de mobiliser plus rapidement les consultants et bureaux d'études ;
- communiquer sur les « succès obtenus » pour accroître la notoriété et la crédibilité des programmes publics et de l'ADCI ;
- devenir attrayant grâce à la mise en place effective du mécanisme de garantie/ligne de crédit au sein du FREMIN pour soutenir les actions de facilitation à l'accès au financement ;
- assujettir la signature de tous marchés à la délivrance de l'Attestation de Disponibilité de Ressources (ADR) produite par le FODI qui permettra d'une part, de maîtriser les ressources disponibles et d'autre part, d'éviter d'initier ou d'abandonner des projets dont les ressources ne sont pas disponibles ;
- identifier, localiser, délimiter physiquement (implantation de bornes) et reconnaître les parcelles d'Utilité Publics (l'Etablissement des DUPs) qui devraient permettre d'éviter une colonisation de ces dernières ainsi que modifier le polygone produite

- par effet domino ;
- mettre à la disposition du FODI des subventions conséquentes et/ou une aide pour lever des fonds à des taux concessionnels ;
  - effectuer tous les mois au cours des réunions du Cabinet la revue (bilan, rapport croisé avec CODINORM) du contrôle officiel des normes rendues d'application obligatoire ;
  - faire l'objet de revue annuel avec le Cabinet du Ministre des engagements de l'Etat transcrits dans la convention de collaboration Etat-Secteur privé ;
  - mettre à disposition de locaux propres au développement des activités de normalisation ;
  - fixer les délais d'homologation des normes par le CIN à un (1) mois au CIN pour l'homologation conformément au cadre réglementaire de la normalisation ; au-delà, laisser à CODINORM le soin d'homologuer les normes comme c'est la pratique ailleurs ;
  - intensifier les actions de sensibilisation et de communication, à l'effet de prévenir les populations des dangers de la contrefaçon ;
  - mettre en place un cadre collaboratif avec les acteurs impliqués dans la protection des droits de propriété intellectuelle et la Direction Informatique des Traces Technologiques (DITT) de la Police Nationale ;
  - inciter le secteur privé à s'impliquer dans le financement du CNLC ;
  - rendre plus dynamique la prospection et la consolidation des marchés de formation,
  - renforcer et faire appliquer une réglementation rigoureuse en matière de Métrologie ;
  - procéder à une demande d'exonération des droits de douanes par la Tutelle ;
  - former et recycler les techniciens des laboratoires ;
  - réaliser rapidement l'installation des équipements d'essais sur les lampes pour s'inscrire dans la mise en œuvre des politiques d'économie d'énergie nationales et sous régionales ;
  - régulariser le statut juridique du CDT en fonction des réalités ;
  - exonérer les charges douanières sur les technologies importées par le CDT ;
  - proposer les technologies I2T sur le parc du CDT pour donner un sens opérationnel au lien qui lie les deux (2) structures ;
  - renforcer davantage la collaboration entre CDT, I2T et CI Engineering ;
  - mettre à disposition des fonds pour le financement des projets car la disponibilité des fonds permettra d'améliorer les technologies existantes, d'en développer de nouvelles et de respecter nos engagements vis-à-vis de nos partenaires ;
  - acquérir le matériel de protection des équipements électriques ;
  - acquérir des appareils et équipements d'analyse et de contrôles microbiologiques

- et physico-chimiques ;
- acquérir des logiciels comptables et pour les dessins et des machines-outils ;
  - renforcer la capacité du personnel de recherche par des formations continues et de mise à niveau ;
  - intensifier les activités de promotion et de vulgarisation sur l'étendue du territoire national ;
  - continuer la politique de réduction des charges de CI Engineering ;
  - constituer sur les règlements de nos grands projets un fonds de roulement nécessaire à l'exécution rapide de nos marchés ;
  - mettre en application le décret n°2005-26 du 27 janvier 2005 portant enregistrement obligatoire des noms commerciaux qui doit permettre d'améliorer le niveau d'enregistrement tout en augmentant les ressources propres de l'OIPI ;
  - modifier le décret n°2015 -241 du 08 avril 2015 pour le mettre en conformité avec la loi n°2020-627 du 14 août 2020 fixant les règles générales relatives aux établissements public CMC dans l'organisation de l'OIPI et mettre fin aux difficultés de fonctionnement de cet organisme dont le statut juridique est imprécis.

## **5. PERSPECTIVES 2021**

Les perspectives générales sont les suivantes :

- améliorer la gouvernance des secteurs ;
- renforcer l'insertion et la promotion des activités commerciales ;
- améliorer la concurrence, la consommation et la lutte contre la vie chère ;
- renforcer la métrologie, le contrôle de la qualité et la répression de la fraude ;
- renforcer la promotion et l'appui à l'exportation ;
- renforcer le cadre de la régulation des échanges ;
- renforcer l'appui et le suivi de l'investissement industriel ;
- améliorer la production et la compétitivité industrielle ;
- renforcer les infrastructures et la sécurité industrielle ;
- renforcer la promotion de la qualité, la normalisation et la certification
- renforcer l'innovation technologique et la coopération industrielles ;
- renforcer le développement et la compétitivité des Industries ;
- renforcer le Fond de développement des infrastructures industrielles ;
- améliorer l'exploitation des techniques liées au développement des activités de production de matériels et d'équipements ;
- renforcer les laboratoires d'essais de qualité, de métrologie et d'analyse ;
- renforcer le centre de démonstration et promotion de technologies ;
- suivre les actions de développement de la propriété intellectuelle.

## **5.1. Au titre des perspectives du programme Administration Générale :**

De manière spécifique, les structures du programme envisage de :

- effectuer des missions de suivi de la mise en œuvre des recommandations issues des rapports des missions d'inspection et d'enquête réalisées en 2020 ;
- effectuer des missions d'inspection et d'audit programmées s'inscrivant dans le cadre de la mise en œuvre du budget-programme et de la suite des travaux initiés par l'Inspection Générale d'Etat.
- informer l'ensemble du Ministère et poursuivre la réalisation de la veille média ;
- vulgariser les activités du Ministère et améliorer les rapports avec les médias ;
- assurer une meilleure maîtrise des risques à travers la mise en place d'un dispositif interne de gestion performant avec le basculement en budget-programme, et l'introduction du contrôle et de l'audit interne au sein du Ministère ;
- mettre en place un système plus efficace de gestion des recettes du Ministère pour assurer, à terme, la sécurisation et l'accroissement des recettes de services ;
- poursuivre l'élaboration et l'actualisation des documents sectoriels de planification, de programmation, et de suivi-évaluation des politiques (PAP, PND, PNG, PIP, DPPD-PAP, MASMO, MASIR) ;
- poursuivre la mise en œuvre du système d'information statistique du Ministère volet industrie ;
- élaborer l'annuaire statistique 2021 du Ministère ;
- faire une étude prospective sur le secteur commerce ;
- élaborer un document de politique du Ministère englobant les différents secteurs ;
- poursuivre la formation des directions et structures du ministère aux outils de planification et de programmation ;
- établir le statut de fonctionnement du Comité Santé et Sécurité au Travail ;
- organiser des séminaires de formation à l'attention des Directeurs Régionaux et Départementaux ;
- effectuer des visites dans chaque Direction afin de s'imprégner des réalités des agents tant sur le plan professionnel que social ;
- organiser des activités socio-culturelles.
- rehausser la part des marchés attribués aux PME pour atteindre 30% de la valeur prévisionnelle des marchés publics en allégeant les pièces administratives et en leur octroyant des marges préférentielles ;
- former et sensibiliser les acteurs de la commande publique aux bonnes pratiques des marchés publics et aux dispositions qui les encadrent.
- réaliser l'audit documentaire du Ministère ;



- mettre en place le système d'archivage électronique ;
- mettre en place une politique d'acquisition de documents (ouvrages et périodiques spécialisés pour le Centre de Documentation) ;
- régler le versement ou la collecte des documents d'archives par la prise d'un Arrêté Ministériel ;
- éditer et diffuser le répertoire des textes législatifs et réglementaires, le Recueil des textes législatifs et réglementaires, le manuel des services et procédures administratives du Ministère et les brochures et dépliants d'informations sur les activités du Ministère ;
- organiser une Journée Porte Ouverte de la Documentation et des Archives (JPODA) ;
- achever le classement des documents existants au dépôt d'archives du SDA ;
- collecter et centraliser l'ensemble des archives du Ministère ;
- organiser un séminaire de formation pour les Directions et Services du Ministère relative à la gestion des archives courantes.

## **5.2. Au titre des perspectives du Programme commerce intérieur**

De manière spécifique, les structures du programme envisage de :

- construire des marchés de gros et des marchés de détail ;
- réhabiliter le Marché de Gros de Bouaké (MGB) ;
- construire le Parc des Expositions d'Abidjan (PEA) ;
- délivrer la carte de commerçants ;
- signer avec FIRST CAPITAL un contrat de mise en œuvre de la Mutuelle des commerçants et démarrer la mise en place des organes de gestion ;
- procéder à l'installation du CNCO (Conseil National de la Consommation) ;
- intensifier les actions de sensibilisation, d'information et de formation à l'attention des associations de commerçants et de consommateurs, à travers l'organisation d'ateliers ou de rencontres périodiques dans toutes les Directions Régionales en relation avec la DCCLVC ;
- mettre en place une plateforme de concertation entre le Ministère et les associations de consommateurs et de commerçants en vue de vulgariser les textes réglementaires, inciter aux bonnes pratiques de ventes soldes et renforcer la confiance des consommateurs ;
- mener des enquêtes sectorielles ou des études de marché dans les secteurs de la grande distribution et de certaines professions réglementées ;
- procéder à l'actualisation de certains décrets ou arrêtés d'application, notamment le décret relatif à la liste des produits dont les prix sont réglementés, le décret portant entrave à la concurrence, le décret portant réglementation des prix et de la concurrence ;

- créer une plateforme de concertation et d'échange de données des relevés des prix des produits entre la DCCLVC, le CNLVC et l'OCPV ;
- rechercher un terrain en vue de la construction du siège de la Commission de la Concurrence ;
- établir un partenariat avec les structures sectorielles de la concurrence ;
- nouer des relations de coopération et de partenariat avec le Conseil de la Concurrence de la France ;
- organiser des rencontres avec les acteurs dont les activités ont un impact sur le coût de la vie et le panier de la ménagère afin de s'enquérir de leurs difficultés et trouver une solution ;
- étendre le relevé hebdomadaire des prix des produits aux 31 régions de la Côte d'Ivoire ;
- accroître le nombre de diffusions de l'émission "le consommateur " à deux fois dans le mois ;
- renforcer de la surveillance des instruments de mesure ;
- élaborer les décrets d'application de la nouvelle loi sur la métrologie ;
- créer et opérationnaliser l'Agence de Métrologie et d'Essais de Côte d'Ivoire ;
- promouvoir l'usage de la balance dans toutes les transactions commerciales ;
- renforcer les contrôles qualité afin d'évaluer la conformité des produits aux normes en vigueur, ainsi que la collaboration avec les services compétents du Ministère en matière de surveillance du marché ;
- promouvoir la qualité, en liaison avec les structures techniques impliquées par l'élaboration, la vulgarisation du respect des normes et la sensibilisation des consommateurs sur les produits dangereux ;
- effectuer des missions de surveillance du marché sur l'ensemble du territoire national et proposer des conventions d'assistance aux opérateurs économiques qui le désirent.

### **5.3. Au titre des perspectives du programme commerce extérieur**

De manière spécifique, les structures du programme envisage de :

- créer l'Agence Côte d'Ivoire- Export ;
- achever l'étude prospective sur les nouveaux marchés ;
- achever l'étude de faisabilité relative à l'Assurance-Crédit à l'Exportation (ACE) ;
- redynamiser le Mécanisme d'Alerte aux Obstacles au Commerce (MAOC) ;
- renforcer le dialogue avec les structures partenaires (CCI-CI, CI PME, FIRCA, ADCI) ;
- renforcer le dialogue CNE/Conseillers économiques et/ou commerciaux des ambassades pour amplifier leur savoir-faire ;
- instituer un cadre de concertation périodique avec les autres structures du

commerce extérieur en vue de dégager des complémentarités et des synergies pour une meilleure atteinte des résultats ;

- renforcer la communication institutionnelle du CNE, des chaînes de valeurs et la promotion des systèmes d'informations commerciales régionaux et internationaux ;
- développer des partenariats stratégiques autour des fonctions transversales et des structures intervenant dans la chaîne de valeurs globale de l'exportation (APBEF-CI, Douanes, CODINORM, SITARAIL, BOLLORE, AEROPORT, etc.) ;
- renforcer les missions du CNE par la signature d'un arrêté d'application pour lui permettre de mener au mieux sa mission de suivi-évaluation à l'instar des autres missions que sont l'avis consultatif et la coordination, plus ou moins fonctionnels durant le dernier quinquennat.
- atteindre le plus tôt possible le point d'achèvement de l'implémentation du GUCE, au moins pour les modules initiaux ;
- évaluer et améliorer le dispositif du VOC, et plus spécifiquement les contrôles à destination et aux frontières dévolus à CODINORM ;
- participer à la 12<sup>ème</sup> Conférence Ministérielle à Astana au Kazakhstan en vue de négocier et de discuter des questions nouvelles qui intéressent le système commercial multilatéral ;
- participer, au niveau régional, aux négociations de la ZLECAf (2<sup>ème</sup> phase) sur les nouvelles thématiques négociées notamment l'investissement, la politique de concurrence, les droits de propriété intellectuelle et le commerce électronique ;
- poursuivre la mise en œuvre du TAC, véritable creuset d'échanges commerciaux avec le Burkina Faso.
- participer aux grandes rencontres nationales et internationales relatives aux produits de base notamment les rencontres ICCO, OIC et OIAC ;
- organiser la commercialisation à l'exportation terrestre des graines de karité, de la pâte de manioc et poursuivre l'organisation de la commercialisation à l'exportation terrestre du cola.

#### **5.4. Au titre des perspectives du programme développement de l'industrie**

De manière spécifique, les structures du programme envisage de :

- opérationnaliser le FREMIN ;
- restructurer l'ADCI pour lui permettre de pleinement jouer son rôle d'accompagnement des entreprises industrielles ;
- mettre en place une cellule d'information des opérateurs économiques sur les opportunités d'investissements dans le secteur industriel ainsi que sur les filières prioritaires de la politique industrielle ;
- poursuivre la mise en œuvre du PNRMN ;

- mettre en place un dispositif d'incitation des nationaux à investir dans le secteur industriel ;
- Poursuivre le suivi des investisseurs à travers l'accompagnement et la mise à disposition d'informations nécessaires à la réalisation de leurs projets ;
- former les cadres à assister plus efficacement les entreprises en cours d'implantation.
- signer et suivre la mise en œuvre des nouvelles conventions, suivre la mise en œuvre du PPCA et la mission de l'Institut Tony Blair ainsi que participer aux événements entrant dans le cadre de la promotion et le développement de la transformation de l'anacarde ;
- suivre la mise en œuvre des conventions et du projet Bird Enclave dans le cadre du développement de la transformation du café cacao ;
- élaborer la stratégie de développement des fruits et légumes ;
- suivre la mise en œuvre des activités d'appui au développement industriel de filière fruits et légumes avec un accent particulier sur l'organisation du forum d'investissement dans les filières mangues et ananas ;
- poursuivre la mise en œuvre du mécanisme exceptionnel de l'importation du sucre au profit des entreprises de 2ème transformation, suivre la mise en œuvre des contrats plans et poursuivre les réflexions sur l'amélioration de la compétitivité et le développement de entreprises sucrières ;
- suivre la mise en œuvre des conventions signées entre l'Etat et les entreprises dans la filière hévéa ;
- suivre la mise en œuvre des accords obtenus entre les acteurs de la filière graine de coton dans le cadre de l'approvisionnement des unités locales en graine et fibre de coton ;
- poursuivre les activités avec le Groupe chinois ORIENT pour le démarrage des travaux de création de la zone franche textile ;
- suivre l'assistance apporté par l'institut Tony Blair (TBI) à la filière coton/textile et poursuivre les échanges avec le PDG de la société UTEXI-CI, en vue de trouver une solution pour la relance des activités des sociétés UTEXI-CI et COTIVO-CI
- poursuivre les travaux d'élaboration du document programme PCP et procéder à sa mise en œuvre effective avec la contribution de tous les acteurs.
- suivre les travaux avec certains constructeurs automobiles pour l'implantation d'unités d'assemblage automobile ;
- poursuivre la délivrance des agréments à la Taxe Préférentielle Communautaire de l'UEMOA ainsi que les certificats d'origine pour l'exportation des produits ;
- finaliser l'opérationnalisation du Comité Interministériel de contrôle des unités industrielles agroalimentaires et démarrer les activités dudit comité ;
- finaliser les études techniques des zones industrielles de Bonoua, de la zone des

- cimentiers et des 64ha en aménagement urgente phase II de PK24 ;
- poursuivre les études techniques pour l'aménagement d'une plate-forme textile à Bouaké avec le groupe Orient International ;
  - démarrer les travaux d'aménagement de la plateforme agro-industrielle de Korhogo et Bondoukou dédiée exclusivement à l'anacarde ;
  - poursuivre les travaux d'aménagement sur 127 ha en MOP avec l'entreprise CHEC au PK24 Akoupé-Zeudji ;
  - poursuivre les travaux complémentaires de la réhabilitation de la zone industrielle de Yopougon ;
  - lancer les travaux d'aménagement de 112 ha avec Afreximbank en zone industrielle de PK24 Akoupé-Zeudji ;
  - poursuivre le paiement de la purge des droits coutumiers sur les 250 ha en étude d'aménagement à la zone industrielle de Yamoussoukro ;
  - payer la purge des droits coutumiers des plateformes agro-industrielles de Bondoukou et Séguéla ;
  - démarrer le processus de l'enquête foncière et agraire devant aboutir à la purge et à l'indemnisation des cultures à la zone industrielle de Bonoua ;
  - faire l'inventaire et l'identification des réserves industrielles des 31 régions du pays ;
  - mettre en place le Comité Interministériel d'Inspection et de Contrôle de Sécurité dans les unités industrielles une fois l'arrêté signé ;
  - élaborer et transmettre le projet de décret sur la zone franche textile de Bouaké ;
  - faire signer le projet d'arrêté interministériel portant création, organisation et fonctionnement du Comité d'inspection et de contrôle de sécurité industrielle dans les unités industrielles et le projet de décret portant prévention des risques dans les unités industrielles ;
  - organiser la Cérémonie de récompense des lauréats du PIQ 2020 ;
  - organiser le Prix Ivoirien de la Qualité édition 2021 ;
  - organiser un séminaire de sensibilisation aux critères du PIQ ;
  - organiser des séances de sensibilisation aux systèmes de management de la qualité ;
  - organiser les journées promotionnelles de la qualité (journée mondiale de la normalisation, journée mondiale de la qualité, journée nationale de la qualité) ;
  - exécuter le volet qualité du PNRMN avec le PARSCI ;
  - mettre en place un observatoire national de la qualité ;
  - participer à l'assemblée général de l'ISO ;
  - participer à l'assemblée du codex ALIMENTARIUS ;
  - élaborer les textes d'application de la loi sur la normalisation et la promotion de la qualité ;
  - finaliser l'élaboration de la stratégie nationale de normalisation et la faire adopter

- par le gouvernement ;
- assurer les activités du point focal du SOAC en Côte d'Ivoire ;
  - organiser la deuxième édition des journées nationales de l'évaluation de la conformité (JNEC 2021) ;
  - organiser la journée mondiale de l'accréditation 2021 ;
  - organiser la journée mondiale de la métrologie 2021 ;
  - continuer la sensibilisation des filières d'activités à la qualité et aux normes rendues d'application obligatoire ;
  - suivre l'harmonisation des normes dans l'espace CEDEAO ;
  - suivre les activités relatives à l'infrastructure de la qualité ;
  - définir la politique nationale d'innovation et de développement technologique ;
  - mettre en place les infrastructures d'innovation et d'accompagnement des entreprises innovantes (technopoles, incubateurs, centres techniques industriels, pépinières ;
  - mettre en place des mesures incitatives (fiscales et non fiscales) pour l'innovation et les entreprises innovantes ;
  - valoriser les résultats de recherches dans le domaine productif ;
  - mettre en place des mécanismes pour favoriser la synergie entre la recherche et le secteur industriel ;
  - mettre en place des mécanismes de financement des entreprises industrielles innovantes (fonds d'innovations, crédits d'impôts, etc.) ;
  - mettre en œuvre la stratégie d'innovation et de développement technologique élaborée avec l'appui technique de la JICA ;
  - poursuivre les actions de renforcement de la synergie entre la Recherche et l'Industrie ;
  - poursuivre les actions de renforcement de la synergie entre les structures de contrôle de la qualité et de lutte contre la fraude et la contrefaçon ;
  - faire adopter la stratégie de renforcement du cadre de coopération industrielle ;
  - poursuivre le renforcement de la coopération avec certains pays ;
  - poursuivre le renforcement de la coopération internationale, notamment avec l'ONUDI et les autres partenaires au développement ;
  - poursuivre le renforcement de la coopération avec les organisations africaines ;
  - développer le management des entreprises accompagnées pour saisir les opportunités qui s'offrent à elles ;
  - améliorer le système de gestion des entreprises accompagnées à travers la mise en place d'outils de pilotage stratégique (tableaux de bord, mise en place de comptabilité analytique, outils de calculs et de suivi des prix de revient de fabrication, etc.) ;

- optimiser la qualité de l'organisation et des produits fabriqués grâce au système de management de la qualité mise en place ;
- améliorer tous les processus et activités de l'entreprise tournés vers la satisfaction du client (ISO 9001) ;
- renforcer la qualité et la sécurité alimentaire (HACCP, ISO 22000, FSSC 22000, etc.) ;
- renforcer la qualité, la santé et la sécurité au travail ainsi que la gestion de l'environnement à travers la mise en place des normes intégrées QSE (Qualité–Sécurité–Environnement, ISO 14001 et 45001 etc.) ;
- renforcer la capacité des entreprises accompagnées à piloter l'activité commerciale à travers la mise en place d'outils de planification et de suivi des ventes, de la distribution, des prix ainsi que la mise en place de budgets de communication ;
- améliorer l'accès au financement des entreprises accompagnées avec une levée de fonds de 2,258 milliards de francs CFA pour le financement des investissements matériels ;
- signer un accord cadre ADCI / ORANGE CI qui va rendre plus attrayante l'offre ADCI en matière de Mise à Niveau Industrielle grâce à son extension à la Digitalisation dans le cadre du démarrage effectif du PACIR2 ;
- organiser conjointement des évènements sur des thèmes d'intérêt communs au profit des entreprises ;
- maintenir le niveau des charges d'exploitation du Fond de développement des Infrastructures industrielles à celui de 2020 ;
- obtenir un taux de recouvrement de 90% de l'assiette de la redevance en hausse de deux points par rapport à 2020 du Fond de développement des Infrastructures industrielles;
- franchir la barre de 15 milliards FCFA de redevances attendues par le Fond de développement des Infrastructures industrielles avec une projection de 15,429 milliards FCFA.
- poursuivre la mise en œuvre du plan stratégique du Fonds de développement des Infrastructures industrielles dans son volet organisationnel, avec l'appui en moyens matériels au département redevances et service suivi opérationnel ;
- réduire les travaux des opérations à la prise en charge de la gestion des zones (charges récurrentes) et à la purge de droits coutumiers ;
- faire adopter par le gouvernement le document de Stratégie Nationale de Normalisation (SNN) 2021-2023 ;
- mettre en œuvre la Stratégie Nationale de Normalisation (SNN) comme un des documents de gouvernance de CODINORM, révisée tous les trois ans, assortie d'un Plan National de Normalisation (PNN) annuel ;
- faire appliquer obligatoirement les normes dans les achats et marchés publics en

application de l'article 25 du décret n° 2014-461 du 06 août 2014 portant modalités d'application de la loi n° 2013-866 du 23 décembre 2013 relative à la normalisation et à la promotion de la qualité ;

- faire prendre un décret rendant l'application obligatoire les normes relatives à certains systèmes de management ;
- renforcer les capacités de CODINORM par la digitalisation complète de ses activités pour mieux servir l'ensemble du tissu économique (TPME, PME, Grandes entreprises) et par l'acquisition d'un siège adapté aux activités de normalisation ;
- rendre plus dynamique la prospection et la consolidation des marchés de formation ;
- renforcer et faire appliquer une réglementation rigoureuse en matière de métrologie ;
- procéder à une demande d'exonération des droits de douanes par la tutelle ;
- Réaliser rapidement l'installation des équipements d'essais sur les lampes pour s'inscrire dans la mise en œuvre des politiques d'économie d'énergie nationales et sous régionales ;
- faire le redressement financier de CI Engineering par la régularisation de ses fonds propres devenus négatifs.
- poursuivre la politique de diversification du portefeuille client de CI Engineering et surtout mettre un accent sur les métiers générateurs de marges importantes ;
- accentuer les campagnes publicitaires afin de mieux faire connaître le centre de démonstration et de promotion de technologies (CDT);
- faire du CDT un grand centre d'incubation à travers l'installation de plusieurs jeunes porteurs de projets ;
- promouvoir les technologies à travers la caravane CDT et l'organisation des séances de démonstrations sur le parc ;
- organiser les journées des métiers du CDT ;
- améliorer le niveau d'enregistrement obligatoire des noms commerciaux en application du décret n°2005-26 du 27 Janvier 2005 portant enregistrement obligatoire des noms commerciaux ;
- modifier le décret n°2015-241 du 08 avril 2015 pour se mettre en conformité avec la loi n°2020-627 du 14 août fixant les règles générales relatives aux établissements publics nationaux et portant création de catégories d'établissements publics ;
- intégrer le Comité National des indications Géographiques et des Marques Collectives, en abrégé CMC dans l'organisation de l'OIPI afin de mettre fin aux difficultés de fonctionnement de cet organisme dont le statut juridique est imprécis.



## CONCLUSION

La finalité d'un rapport d'activité est de fixer pour la postérité la trajectoire d'une année de labeur, de répertorier les insuffisances et d'apprendre de ses erreurs.

La synthèse des rapports présentée par le Ministère du Commerce et de l'Industrie pour l'exercice 2020 a permis de faire ressortir les réussites et les insuffisances à rectifier et à corriger afin d'atteindre pleinement les objectifs qui lui sont assignés.

Les agrégats qui suivent permettent de mieux apprécier les activités qui ont été réalisées tout au long de cet exercice 2020.

**Au titre de l'amélioration de la gouvernance**, le Ministère a fait adopter des Décrets pour plafonner les prix des gels hydrologiques et de certains produits de grande consommation, rendre certaines normes d'application immédiate, approuver le contrat de concession et d'exploitation du Guichet Unique du Commerce Extérieur et du contrat de la Douane. Il a aussi procédé à la formation de quarante-sept (47) agents du Ministère, à l'acquisition de dix-neuf (19) véhicules et de plusieurs matériels informatiques et mobiliers de bureau.

**Pour le commerce intérieur** et dans le cadre du renforcement de l'insertion et la promotion des activités commerciales, le Ministère a entrepris de rechercher un financement pour la réalisation des études complémentaires et le démarrage des travaux de construction et de réhabilitation des marchés de gros et de détail. Il a procédé à la sécurisation des terrains dédiés à la construction des marchés de gros et de détail. Concernant la surveillance du marché, 354 enquêtes ont été réalisées, 1068 Procès-Verbaux rédigés ont permis de recouvrer des amendes transactionnelles d'une valeur de 134 452 500 FCFA. En outre, environ 23,531 tonnes de produits prohibés, périmés et avariés estimées à 64 394 576 FCFA, ont été saisis par les entités déconcentrées. Les directions régionales ont également procédé à la destruction 18,15 tonnes et 26 965 produits périmés et/ou corrompus et toxiques d'une valeur vénale d'environ trente-deux millions seize mille soixante-dix Francs CFA (32 016 070 FCFA). Les activités relatives à l'amélioration de la concurrence, de la consommation et de la lutte contre la vie chère ont permis de réaliser une enquête de concurrence dans le secteur du faux thon, d'éditer le bulletin « les échos des marchés » et de diffuser onze (11) émissions de « Le Consommateur » et quarante-neuf (49) émissions de « C'est combien ? ». Pour le renforcement de la métrologie, du contrôle de la qualité et de la répression de la fraude, il faut noter l'approbation d'un modèle d'instrument de mesure et l'agrément de neuf (9) demandes de renouvellements des agréments accordés en métrologie. Elles ont également procédé à la surveillance des instruments de mesure et le contrôle des produits préemballés sur les marchés. Enfin, elles ont procédé au recensement de 300 000 commerçants et à la délivrance de 1 600 cartes de commerçants.

**Au chapitre du commerce extérieur**, les résultats à mettre au crédit du Ministère sont, entre autres : la redynamisation du Réseau National d'Information Commerciale (RNIC), la réalisation de l'étude sur l'identification et la collecte des Mesures Non tarifaires (MNT), la construction à 18,64% du Parc

d'Exposition d'Abidjan, la délivrance de 23 689 Certificats de conformités délivrés et de 1 063 Rapports de non-conformité dans le cadre du programme VOC, le développement de modules additionnels (E-Exonération, E-Timber et E-Certificat d'origine) pour la pleine opérationnalisation du GUCE-CI, l'achèvement des études prospectives sur les nouveaux marchés, des études sur l'Assurance-crédit à l'export, la redynamisation du Mécanisme d'Alerte aux Obstacles au Commerce (MAOC) et la transmission au SGG du projet de décret portant création de l'Agence Côte d'Ivoire Export.

**Au titre de l'industrie,** le niveau le plus élevé d'investissement de ces trois (3) dernières années, avec un montant de 289,60 milliards FCFA a été atteint pour le présent exercice ainsi cent soixante-cinq (165) entreprises industrielles ont reçu leurs agréments, soit 32,73% des entreprises. Par ailleurs, ce secteur a bénéficié de 11% du montant octroyé dans le cadre du dispositif FSGE-COVID-19, soit 1 825 199 126 FCFA. Deux cent dix-neuf (219) entreprises industrielles ont été encadrées et deux cent quarante-neuf (249) cadres d'entreprises ont été formés depuis la mise en œuvre du PARCSI et du PRNMN. Quant au développement des zones industrielles, des résultats tangibles ont été obtenus. Ce sont la réhabilitation à 80% de la zone industrielle de Yopougon et l'aménagement à 94% des 62 ha et à 21% des 124 ha de la Zone industriel d'Akoupé-Zeudji. Au niveau du développement de la transformation des matières premières, trente-trois (33) entreprises de transformation de l'anacarde ont signé une convention avec l'Etat de Côte d'Ivoire dont les engagements devraient permettre la transformation d'un volume de noix brutes estimé à 217 000 tonnes en 2021 contre 98 000 tonnes estimées en 2020 et les résultats provisoires de l'évaluation des conventions signées indiquent que 489 180 tonnes de fèves de cacao ont été broyées pour un objectif de 488 476 tonnes. Par ailleurs, on note la signature de deux nouvelles conventions portant à 8 le nombre total de conventions signées dans le cadre de la transformation de l'hévéa.

En définitif, la grande leçon à retenir est qu'il faut nécessairement aligner nos process aux nouveaux paradigmes marqués par la forte présence de la COVID 19 et ayant pour conséquences la réduction généralisée de la production et de la consommation. Les échéances à venir se situent dans un horizon d'autant plus incertain que nul ne peut prévoir avec exactitude l'évolution de la pandémie. Les enjeux et les défis du développement de l'industrie et des échanges commerciaux de la Côte d'Ivoire pour les prochaines années se situent à ce niveau : créer un système industriel et commercial résilient. Le Ministère du Commerce et de l'Industrie devra donc innover pour trouver et développer des solutions adaptées à une situation mouvante. Il s'agira de continuer de travailler pour diversifier les activités industrielles, développer le commerce intérieur et extérieur et produire davantage pour créer plus de richesses au profit des populations dans une économie mondiale au ralenti.

Pour faire face aux nouvelles contraintes, le Ministère du Commerce et de l'Industrie devra jouer sur deux leviers qui nous paraissent essentiels. L'une des pistes à explorer est assurément de maintenir et de renforcer le lien entre le monde de l'Industrie et celui de la Recherche & Développement, clé de voûte de toute innovation réussie. Un autre axe à exploiter est celui du commerce électronique

qu'il faudra diversifier et développer, dans un monde de plus en plus connecté mais que les exigences sanitaires confinent et isolent en îlots. Ici également, il s'agira de créer une synergie dynamique avec le monde des TIC, au profit des populations dont le mode de consommation est fortement impacté par ces nouveaux outils.